

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-086

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M Jean-José GARCIA ; Mme Martine BIARD ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Émile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; M. Damien CADE ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Christelle GERIN-EPELY donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe).

**Membres absents :** M. Damien JACQUEMONT ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 31

**OBJET** CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS  
ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU  
RHÔNE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône, pour 5 ans, la première Convention Territoriale Globale (CTG) qui acte une démarche partenariale visant à identifier de manière partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire, les besoins des publics et à développer des réponses adaptées, concertées, transversales en fonction des moyens existants.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

Le développement de la convention s'appuie sur un comité de pilotage unique, prenant en considération l'ensemble des problématiques du territoire et vise à favoriser une approche globale, des besoins et des actions à l'échelle du territoire.

La convention actuelle arrive à son terme le 31 décembre 2025. Le bilan a été conduit durant le premier semestre 2025, en associant les partenaires sur chacune des thématiques et a permis de faire état de l'ensemble des actions menées, des besoins émergents et de définir des objectifs en vue de son renouvellement.

Le déploiement de la convention a permis de voir émerger les faits marquants suivants :

- la montée en puissance et la structuration de l'animation des actions parentalité,
- la présence de partenaires dynamiques et engagés et la mise en synergie des acteurs du territoire,
- la prise en compte des besoins des familles et le soutien aux familles vulnérables à travers l'évolution des critères d'attribution des places en crèches et à l'accueil de loisirs,
- le développement d'actions innovantes et répondant aux besoins d'accès aux droits des usagers telles que l'épicerie sociale, certaines ayant été conçues à l'échelle intercommunale telles que la permanence de l'ouest,
- la classification du quartier Sources-Pérollier en quartier politique de la ville, accompagnée de la signature de la Convention Locale d'Application et la mise en œuvre d'une programmation sociale annuelle
- un contexte financier tendu.

Le renouvellement de la CTG est concomitant avec le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et des objectifs communs aux thématiques petite enfance, enfance, jeunesse ont été définis pour encourager une cohérence tout au long des âges de l'enfant.

Il est ainsi proposé de contractualiser dans sept thématiques : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le logement.

La prochaine convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et sera assortie, dans les champs de la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, de conventions financières, dénommées Conventions d'Objectifs et de Financement. Celles-ci découlent directement de la CTG et permettent de déterminer annuellement les montants exacts des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Les établissements et services concernés sont les suivants :

- Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Les relais petite enfance (RPE)
- L'accueil collectif de mineurs extra et périscolaire (ACM)
- La Maison de la Famille – Lieu Ressource Parentalité
- Les sessions BAFA
- Les postes de pilotage : chargés de coopération et coopérateur global
- La ludothèque
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Les projets financés dans le cadre d'appels à projets annuels (Fonds National Parentalité : REAAP, Fonds Publics et Territoire, ...)

Les montants seront déterminés en 2026 au regard de l'activité observée en 2025 (année de référence pour le renouvellement de la convention) et sont revus régulièrement en fonction des orientations définies par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et l'État dans le cadre de la Convention nationale d'objectif et de Gestion.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

A titre indicatif, les montants versés par la CAF en 2023 étaient les suivants (gestionnaires associatifs écullois et Commune d'Écully confondus) :

		Écully
Petite Enfance	EAJE (Prestation de Service Unique)	1 154 164 €
	Bonus territoire EAJE	148 275 €
	Bonus mixité sociale	25 200 €
	Bonus Inclusion Handicap	1 149 €
	Relais Petite Enfance	39 219 €
	Bonus Territoire RPE	22 371 €
	Mission renforcée RPE	6 246 €
	Publics et Territoires Enfance	18 000 €
<b>Total Petite Enfance</b>		<b>1 414 624 €</b>
Enfance Jeunesse	Périscolaire (Prestation de Service Ordinaire)	39 434 €
	Bonus Territoire Accueil Collectif de Mineurs	29 274 €
	Extrascolaire (Prestation de Service Ordinaire)	52 647 €
	Accueil Ados (Prestation de Service Ordinaire)	
	Plan Mercredi	26 833 €
	Prestation de Service Jeunes	21 452 €
<b>Total Enfance-Jeunesse</b>		<b>169 640 €</b>
Animation Vie Sociale	Centres Sociaux (Fonds locaux)	12 494 €
	Animation collective famille (Prestation de Service)	24 655 €
	Centres sociaux (Prestation de Service)	73 694 €
<b>Total Animation Vie Sociale</b>		<b>110 843 €</b>
Parentalité	LAEP (Prestation de service)	10 017 €
	Bonus Territoire LAEP (Lieu d'accueil enfant-parent)	5 031 €
	CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)	11 709 €
	REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité)	5 500 €
<b>Total Parentalité</b>		<b>32 257 €</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 727 364 €</b>

-----

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-091 du 18 novembre 2021 relative à la signature de la CTG ;

La Commission Famille, Petite enfance, Jeunesse, réunie le 24 novembre 2025 entendue ;

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 31 voix pour,

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Rhône annexée à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les Conventions d'Objectifs et de Financements liant la Commune et la CAF du Rhône et qui découlent directement de la CTG, pour toute la durée de celle-ci, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030 ainsi que tous les documents afférents ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants à la Convention Territoriale Globale et aux Conventions d'objectifs et de Financements qui interviendraient en cours de convention ;
- Dire que les recettes sont inscrites sur le budget Ville au chapitre 74.

Ainsi délibéré,

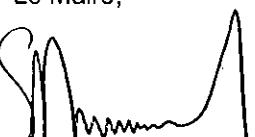
A Écully, le 18 DEC. 2025

Le Secrétaire,



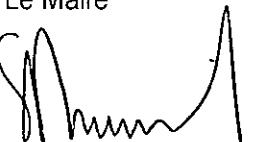
Jean-Pierre MANGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le - 6 JAN. 2026  
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



# **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES**

Entre :

- la caisse d'Allocations familiales du Rhône représentée par sa Présidente, Edith GALLAND et par sa Directrice générale, Véronique HENRI-BOUGREAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et :

- la commune d'Ecully, représentée par son Maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal

ci-après dénommée « la commune »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Rhône en date du 12 novembre 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctgs ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Ecully en date du 17 décembre 2025 figurant en annexe 5 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Rhône assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend

poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Le plan d'accessibilité aux services de la Caf du Rhône porte notamment sur la personnalisation des contacts, la performance technologique, la complémentarité avec les partenaires des Caf, la qualité du service et de la réponse apportée, l'analyse des comportements des usagers et de leurs attentes, et la mise en place de dispositifs d'écoute client.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, animation de la vie sociale, logement, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté... En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Géographie et Economie :

Ecully est une commune de l'ouest lyonnais comptant 18 019 habitants (en 2022 – diagnostic CAF) sur un territoire de 846 hectares se situant au Nord-Ouest de Lyon, avec une densité de 2198 habitants au km<sup>2</sup>. L'accès à Lyon est relativement aisé : plusieurs lignes de bus conduisent en peu de temps aux stations de métro permettant ensuite de rejoindre le centre de Lyon.

Elle est traversée par la voie métropolitaine M6, facilitant l'accès à Lyon et aux grandes infrastructures routières mais séparant la ville et créant des difficultés de mobilité intra communale, pouvant constituer un frein aux dynamiques inter quartiers.

Ecully est un pôle majeur d'enseignement supérieur et de recherche, accueillant plusieurs établissements prestigieux (Ecole Centrale, Institut Lyfe, ITECH Lyon, IFTH...) Ces établissements contribuent à la dynamique intellectuelle et économique de la commune.

La commune accueille également des pôles d'activité économique et d'attractivité tels que le pôle Techlid, le siège de la police technique et scientifique, des groupes tels que SEB, Feu Vert.

Le campus Lyon-ouest contribue à cette dynamique en accueillant environ 10 000 étudiants (les 18-25 ans représentent 36.7% des moins de 25 ans), dont 2500 hébergés sur place, plusieurs centaines d'enseignants-chercheurs, de consultants extérieurs, et de personnel administratif.

La population est active, globalement proche de l'emploi, on relève un taux de chômage de 10% (diagnostic CAF) et sujette aux migrations pendulaires (en 2022, 73,5% des actifs résidents à Ecully travaillent dans une autre commune – diagnostic CAF).

La population est globalement plutôt aisée : en 2022, elle dispose d'un revenu médian (29 600€) plus élevé qu'en 2017 (28 250€) et supérieur à celui de la métropole ( 23 950€).

Les logements sont globalement plus grands que dans la Métropole lyonnaise avec un public majoritairement propriétaire.

Des réalités territoriales et des besoins très contrastés sont repérés : 29% des familles avec des enfants de moins de 20 ans ont un quotient familial inférieur à 800€ / 49% des familles avec des enfants de moins de 20 ans ont un quotient familial supérieur à 1200€ (leur part est de 40% dans la métropole).

Le taux de pauvreté a augmenté entre 2017 et 2022 (12% des ménages fiscaux d'Ecully vivent sous le seuil de pauvreté, il était de 11% en 2017).

Un assez fort mouvement d'évitement scolaire : une scolarisation importante vers les établissements privés : 25% des élèves de niveau élémentaire sont scolarisés dans l'école privée sainte Blandine, le collège du sacré coeur (privé) compte 61% des collégiens.

Le quartier Sources – Pérollier a été requalifié Quartier Politique de la ville en 2024, il compte 16.6% de la population, 43% des plus de 15 ans habitant dans ce quartier sont sans diplômes, 67% des 15-24 ans sont scolarisés. Cette requalification ouvre des opportunités au financement d'actions, à l'augmentation de la présence d'acteurs de proximité, l'intervention d'une équipe de prévention spécialisée

Une partie du quartier Sources-Pérollier est séparée du reste de la commune par la voie métropolitaine 6, l'enjeu étant de lutter contre ce risque d'enclavement et d'isolement des habitants de ce secteur.

De nombreux équipements sont développés en proximité : le nouveau centre sportif et de loisirs, une ludothèque, un lieu d'accueil enfants-parents, un centre social, des temps collectifs dédiés aux assistant(e)s maternel(le)s.

Le taux de logements sociaux répond aux exigences législatives, il est de 28%.

#### - Démographie :

La commune connaît un ralentissement de la croissance démographique, d'attractivité et du nombre de naissances (le taux de natalité passe de 10,3 entre 2012 et 2017 à 9,4 entre 2016 et 2022 – diagnostic CAF)

La démographie de la commune est contrastée :

Un quart de la population a 60 ans et plus (26% ; 14,1% a plus de 75 ans), avec des marqueurs significatifs quant à l'isolement des personnes )

Parallèlement, les jeunes de 0 à 17 ans (3406 en 2024 – données CAF) représentent 18,90% de la population.

La part des familles monoparentales (10,2% des ménages) et la part des familles nombreuses (14% des allocataires CAF domiciliés à Ecully) sont supérieures à la métropole.

La vie associative est relativement active et variée (environ 19 associations sportives, 15 associations culturelles).

#### - Equipements et tissu associatif :

La commune propose une offre culturelle et sportive riche et variée, certains clubs sportifs sont engagés dans le handisport. On relève sur le territoire :

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

- 5 groupes scolaires publics et 1 groupe scolaire privé, 1500 élèves sont scolarisés sur la commune.
- 1 collège public et 1 collège privé accueillant environ 1200 élèves
- 1 lycée professionnel et des écoles d'enseignement supérieur : EM de Lyon, Centrale Lyon, Institut Lyfe,
- Une offre d'accueil petite enfance variée, laissant aujourd'hui peu de familles sans solution, et plutôt bien répartie géographiquement :
  - 3 EAJE à gestion municipale, 2 EAJE à gestion associative représentant 136 places d'accueil, puis 124 à partir de 2025
  - 2 EAJE et 1 micro-crèche à gestion privée non soutenus par la collectivité, proposent 54 places d'accueil,
  - 2 Relais Petite Enfance proposant des temps d'accueil sur 3 sites
- 1 Maison de la Famille
- Une école de musique et un centre culturel.
- Une médiathèque ayant une antenne au sein du quartier Sources- Pérollier
- Des équipements sportifs divers : stades, 5 gymnases, équipements sportifs en libre accès.
- 1 centre de loisirs sans hébergement
- 1 centre social
- Depuis septembre 2025, ouverture d'une maison de santé pluriprofessionnelle ayant la volonté de s'engager dans des actions de prévention.

L'équipe municipale s'est inscrite dans une dynamique de développement de la participation citoyenne, en direction de différentes tranches d'âge (les enfants, les jeunes, les familles, les aînés), plusieurs instances de concertation se sont mises en place ou existaient déjà : un Conseil Municipal des Enfants (CME), un conseil consultatif des familles, un conseil des aînés, un conseil consultatif des adolescents et des jeunes adultes est en projet.

Cette démarche de proximité est également en œuvre au sein du quartier Sources – Pérollier : émergence d'un conseil citoyen, mise en place de temps d'échanges réguliers en bas des tours, carrefour des acteurs.

Le partenariat est dynamique, les acteurs nombreux et engagés ayant la volonté d'agir. Le dialogue CCAS - bailleurs est efficace. Une présence de proximité importante est mise en place (ALTM, Police municipale, Petits frères des pauvres),

Des dispositifs de prise en charge spécialisés existent à proximité (l'« unité cocon »-hôpital Saint Cyr, un CMP enfants sur le territoire)

La commune s'est engagée dans des dispositifs tels que les démarches « ville amie des enfants », « ville amie des aînés », « ville active et sportive », elle renouvelle également son projet éducatif de territoire (PEDT) en englobant la petite enfance. Des objectifs partagés et transversaux de la petite enfance à la jeunesse ont été arrêtés :

- Assurer un cadre d'accueil bienveillant favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et promouvant l'égalité filles-garçons
- Favoriser les actions permettant aux parents de prendre leur pleine place d'éducateurs de leur enfant pour assurer un cadre éducatif bienveillant
- Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs
- Favoriser l'accès des usagers à l'information

Ces objectifs sont complétés par des contenus plus spécifiques en fonction des âges :

- Petite Enfance : Adapter l'offre d'accueil collectif et individuel pour répondre aux besoins des familles et à leur évolution
- Enfance : Adapter l'offre d'accueil péri et extrascolaire en maintenant la qualité et l'accessibilité, notamment pour les familles les plus fragiles /

- Jeunesse : Favoriser au niveau de chaque jeune la prise de responsabilité, l'engagement citoyen et l'accès à l'autonomie dans la gestion de son environnement / parcours

#### **Sur ce territoire la Caf intervient à plusieurs niveaux :**

- Par le versement de prestations légales aux allocataires : environ 1,66 millions d'euros versés pour le mois de décembre 2024 à plus de 4 275 allocataires, 50% de la population est ainsi couverte par une prestation de la Caf en 2024, taux inférieur (56%) à la moyenne métropolitaine.
- Par le versement d'aides au fonctionnement à des équipements de services aux familles (crèches, centre de loisirs, centre social, etc) : environ 2,17 millions d'euros versés à 20 équipements.
- Par l'octroi d'aides financières individuelles et par l'accompagnement social proposé aux allocataires : près de 99 familles suivies chaque année par un travailleur social de la Caf. En 2024, près de 5 familles de territoire ont également bénéficié d'une mesure de médiation familiale et d'une aide à domicile, interventions toutes deux soutenues par la Caf.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Rhône et la commune d'Ecully souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

#### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

#### **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune d'Ecully concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :

- Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à un assistant maternel (complément de mode de garde) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants,
  - Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais d'assistants maternels ; aide au démarrage pour les maisons d'assistants maternels.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
- Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocations de rentrée scolaire, etc.),
  - Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : centres de loisirs, aides au départ en vacances, lieux d'accueil enfants parents, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres...
  - Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un évènement de vie fragilisant (rupture, décès d'enfant, décès de conjoint, naissances multiples).
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
- Versement de prestations pour solvabiliser les ménages face aux charges de logement (aide au logement),
  - Versement d'aides extralégales pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat (sous forme de prêt),
  - Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer.
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :
- Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux,
  - Soutien au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social et espace de vie sociale).
- L'accessibilité des services au public, levier de l'accès aux droits :
- *Sous un angle quantitatif, l'accessibilité se matérialise par la mise en œuvre de volumes de services :*
- L'accueil physique,
  - L'accueil téléphonique,
  - La réponse aux courriels et aux courriers,
  - Caf.fr / application mobile.
- *Sous un angle qualitatif, l'accessibilité est pensée en fonction des différents profils de publics au moyen par exemple :*
- De rendez-vous personnalisés,
  - De modalités d'accueil spécifiques ciblées pour certains publics en situation de fragilité : situation d'urgence, situation d'indus élevés, situation de handicap, situation d'illettrisme...,
  - D'offres attentionnées du travail social,
  - De parcours organisés facilitant l'orientation des publics,
  - D'actions en faveur de l'inclusion numérique pour favoriser l'accessibilité aux services en ligne,

- D'actions proactives favorisant le recours aux droits.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

La commune d'Ecully met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

### 3.1 Les champs de compétences de la commune d'Ecully au 01/01/2026

La commune d'Ecully bénéficie de la clause générale de compétences qui lui permet de gérer toutes affaires d'intérêt général, à l'exception des compétences obligatoires et facultatives qui relèvent de la Métropole de Lyon.

La commune et la Métropole travaillent en étroite collaboration sur tous ces domaines de compétences (obligatoires et facultatives) via le pacte de cohérence métropolitaine

Les compétences obligatoires :

- Etat civil,
- Pouvoirs de Police du Maire,
- Cadastre, urbanisme, aménagement du territoire, voirie communale,
- Protection de la santé publique et de prévention des risques sanitaires,
- Archives municipales,
- Ecoles maternelles et élémentaires (construction, travaux, équipement, entretien, fonctionnement - gestion des agents techniques (ATSEM), et de services des écoles - conseil d'école), participation aux dépenses de fonctionnement pour les écoles privées sous contrat,
- Contrôle de l'obligation scolaire,
- CCAS : instruction des demandes d'aide sociale légale, RSA, domiciliation
- Service Public de la Petite Enfance (effectif au 01/01/2025).

Les compétences facultatives et optionnelles : cette liste de compétences n'est pas exhaustive puisque la clause générale de compétences autorise des initiatives locales d'intérêt communal :

- CCAS : aide facultative, logement, séniors, résidence autonomie, hébergement transitoire, santé,
- Animation du temps extra-scolaire, périscolaire, restauration scolaire,
- Actions en faveur de la jeunesse,
- Mise en valeur du patrimoine,
- Equipements sportifs et culturels
- Soutien au tissu associatif,
- Développement économique,
- Accompagnement à la formation et l'insertion professionnelle,
- Agenda 30, Plan climat-Energie territorial
- Politique de la ville : contrat ville signé

## ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé élaboré par la commune d'Ecuyy et la Caf du Rhône a permis de dégager les champs d'intervention prioritaires suivants et leurs enjeux/et ou/ objectifs :  
Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Agir pour favoriser l'égalité des chances
- Adapter l'offre de service aux besoins des familles en veillant à favoriser la mixité sociale et géographique, à lever les freins à l'emploi et aux démarches, permettre la prise en compte du handicap.
- Accompagner les parents
- Développer la connaissance des usagers
- Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions
- Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers, pour leur permettre d'être acteur de leur parcours
- Encourager les démarche citoyenne et l'appropriation du sens du collectif
- Favoriser la mobilité et l'accès aux services
- Favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, des services et associations, des démarches, pour lutter contre le non-recours aux droits

7 thématiques sont retenues. La prise en compte du champ du handicap et de l'axe santé sont transversales et seront déclinés dans chaque thématique. Certains objectifs sont communs et d'autres plus spécifiques.

Les objectifs communs aux 7 thématiques :

- 1- Renforcer, articuler les liens entre les acteurs. Améliorer la complémentarité
- 2- Favoriser l'accès des usagers à l'information
- 3- Mieux connaître les besoins des usagers pour adapter les services

Les objectifs plus spécifiques par thématique :

#### **Petite enfance :**

- 1- Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant
- 2- Proposer un cadre d'accueil bienveillant, favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et l'égalité filles-garçons
- 3- Adapter l'offre d'accueil collective et individuelle pour répondre aux besoins des familles et à leur évolution

#### **Enfance :**

- 1- Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant.
- 2- Proposer un cadre bienveillant favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et promouvoir l'égalité filles-garçons
- 3- Adapter l'offre d'accueil péri et extrascolaire en maintenant la qualité et l'accessibilité et la diversité notamment pour les familles fragiles

#### **Jeunesse :**

- 1- Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant.
- 2- Proposer un cadre bienveillant favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et promouvoir l'égalité filles-garçons
- 3- Favoriser au niveau de chaque jeune la prise de responsabilité, l'engagement citoyen et l'accès à l'autonomie dans la gestion de son environnement-parcours / La PS jeune est un des outils permettant de déployer plusieurs actions répondant à cet objectif

#### **Parentalité :**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

- 1- Poursuivre le développement de la maison de la famille comme lieu ressources parentalité, encourager son développement "hors les murs"
- 2- Développer la connaissance des besoins en matière d'accompagnement à la parentalité
- 3- S'appuyer sur les services existants pour faire du sport et de la culture des outils d'accompagnement à la parentalité

#### **Animation de la vie sociale :**

- 1- Agir pour encourager les dynamiques inter quartiers et la prise en compte des besoins des habitants vulnérables de l'ensemble de la commune
- 2- Encourager les projets de solidarité locale, d'économie circulaire et les actions en faveur de la transition écologique
- 3- Valoriser, soutenir, encourager l'engagement citoyen des habitants, ainsi que leur expression
- 4- Accompagner le centre social dans sa démarche de redéfinition des champs d'intervention au regard de ses missions socles, en articulation avec la CLA et la CTG

#### **Logement :**

- 1- Poursuivre les actions de prévention (expulsions, indécence/insalubrité, accueil et information).
- 2- Développer des solutions d'hébergement pour les victimes de violences intrafamiliales.

#### **Accès aux droits :**

- 1- Maintenir les services existants pour prévenir le non-recours aux droits.
- 2- Mieux identifier les besoins et valoriser les réponses déjà disponibles en matière d'accès aux droits.
- 3- Innover et rester agile afin de faciliter l'accès aux droits, en particulier pour les publics les plus vulnérables
- 4- Réduire la fracture numérique et accompagner face à l'illectronisme.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

### **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à

titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ;

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données

Accordé par la Direction Départementale  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

(RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 4.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31 décembre 2030. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### - **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 : LES RECOURS

### - **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Lyon, le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La commune reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de la laïcité de la branche famille.  
([https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF\\_logoministere.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/AfficheCharteLaiciteDEF_logoministere.pdf))

La Directrice Générale  
de la Caf du Rhône,

La Présidente  
du Conseil d'Administration  
de la Caf du Rhône

**Véronique HENRI-BOUGREAU**

**Edith GALLAND**

Le Maire

**Sébastien MICHEL**

## **ANNEXE 1 – Diagnostic partagé**

## **ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale**

**(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)**

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
EAJE	Crèche Les Sources (municipale)– 52 chemin de Montlouis
	Crèche Trottinette (municipale)– 1 allée des tullistes
	Crèche Bergamote (municipale)– 5A avenue Guy de Collongue
	Crèche La Farandole (Gestion par le Centre Social)– 52 chemin de Montlouis

	Crèche Le Petit Pommier (Gestion associative) – 6 allée des tullistes
<b>LAEP</b>	La passerelle (Gestion par le Centre Social) – 52 chemin de Montlouis / 1 allée des tullistes
<b>RAM</b>	RPE Les Cerisiers (municipal) – CSL – 4 rue Jean Rigaud
	RPE Les Oursons (municipal) – 10bis chemin de charrière blanche
<b>ALSH</b>	1 ACM (municipal) 3 lieux : centre sportif et de loisirs - 5 rue Jean Rigaud / Groupe Scolaire Les Cerisiers élémentaire – 59 chemin de la sauvegarde / centre culturel – 21 avenue Edouard Aynard
<b>LUDOTHEQUE</b>	Gérée par le Centre Social – 3 Le Pérollier 1

## ANNEXE 3 – FICHES THEMATIQUES

## ANNEXE 4 – PLAN D'ACTION ET INDICATEURS D'EVALUATION

**ANNEXE 5 – Décision du conseil municipal de la commune d'Ecully en date du 18 décembre 2025**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026 18

# CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Diagnostic de territoire

Ecully



Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

- Territoire et démographie
- Emploi et activité
- Conditions de vie et vulnérabilité
- Focus Quartiers Politique de la Ville

## OFFRE DE SERVICES PARTENARIALE POUR LES FAMILLES

- Accès aux droits
- Accompagnement social
- Logement
- Financements au titre de l’Action sociale
- Petite enfance (moins de 3 ans)
- Enfance (3 ans à moins de 12 ans)
- Jeunesse (12 ans à moins de 25 ans)
- Parentalité
- Animation de la vie sociale



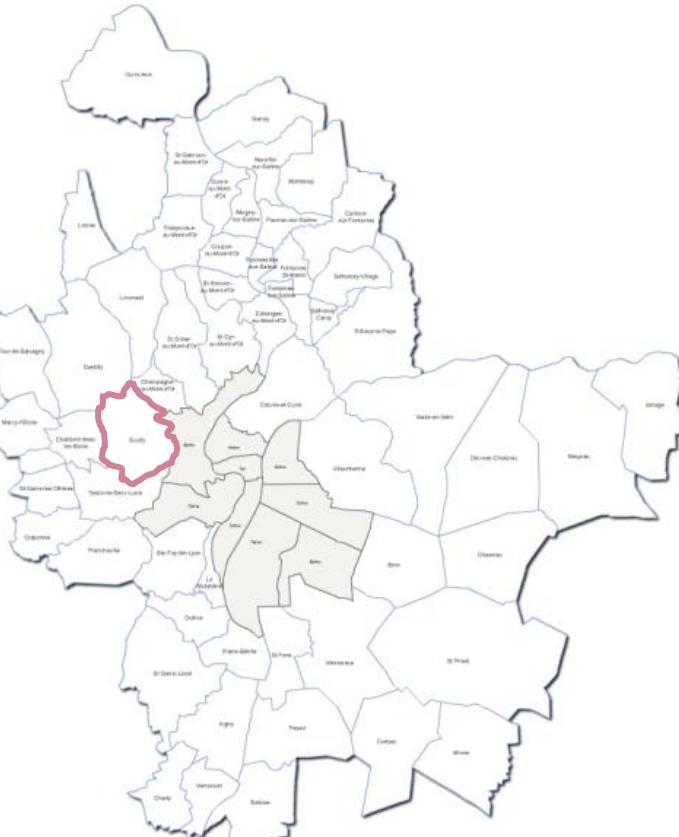
## PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION

- Territoire et démographie
- Emploi et activité
- Conditions de vie et vulnérabilité
- Focus Quartiers Politique de la Ville





# TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE



La commune accueille de nombreux établissements d'enseignement supérieur : l'Ecole centrale de Lyon, l'Institut Paul Bocuse, l'EM Lyon Business School (jusque 2024), l'ITECH, etc.

Ecully est signataire d'une Convention Territoriale Globale depuis 2021.

	Ecully 2017	Ecully 2022	Métropole de Lyon 2022
<b>POPULATION</b>	18 517	18 019	1 433 613
<b>DENSITÉ MOYENNE ( HAB / KM<sup>2</sup>)</b>	2 191,4	2 132,4	2 686,3

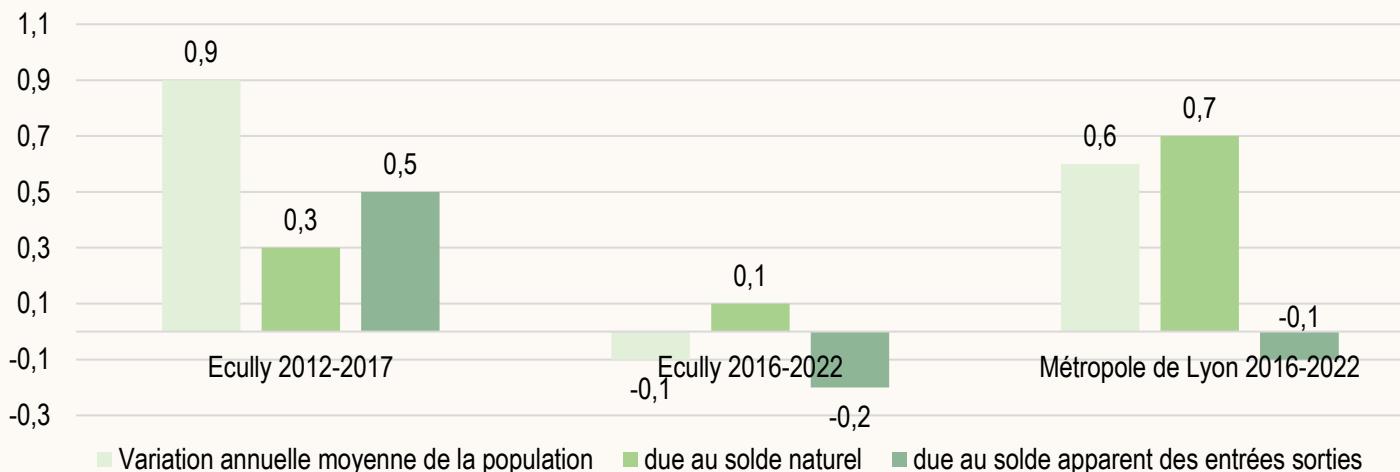
Accusé de réception en préfecture  
06/01/2026 10:08 -件番号: 2021718-DRP92022-geographie au 01/01/2025  
Source: INSEE DRP92022-geographie au 01/01/2025  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

UNE COMMUNE DONT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EST EN PERTE DE VITESSE, AVEC UN RECOL EN MATIÈRE DE NATALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ.

### EVOLUTION DE LA POPULATION (EN %)

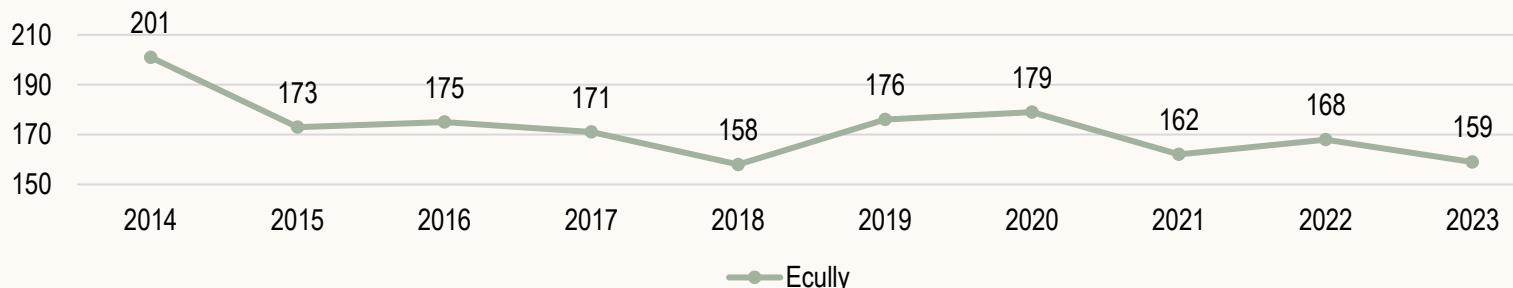


Entre 2012 et 2017, la population d'Ecully a augmenté de + 0,9 % par an en moyenne. Cette croissance a largement reculé en 2016-2022, avec une attractivité en large baisse (-0,2 % par an en moyenne entre 2016-2022).

Source : INSEE, RP2012-2017 et RP2016-2022, Etat civil, géographie au 01/01/2025

	Ecully	Métropole de Lyon
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2012 ET 2017	10,3	15,5
TAUX DE NATALITÉ ENTRE 2016 ET 2022	9,4	14,3
NOMBRE DE NAISSANCES MOYEN ENTRE 2014 ET 2023	172	19 760

### NOMBRE DE NAISSANCES DOMICILIÉES



Une natalité en baisse (10,3 % entre 2012 et 2017 et 9,4 % entre 2016 et 2022) avec un ralentissement du nombre de naissances.

Source : INSEE, Etat civil, géographie au 01/01/2025

**SOLDE NATUREL** : Il renvoie à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés.

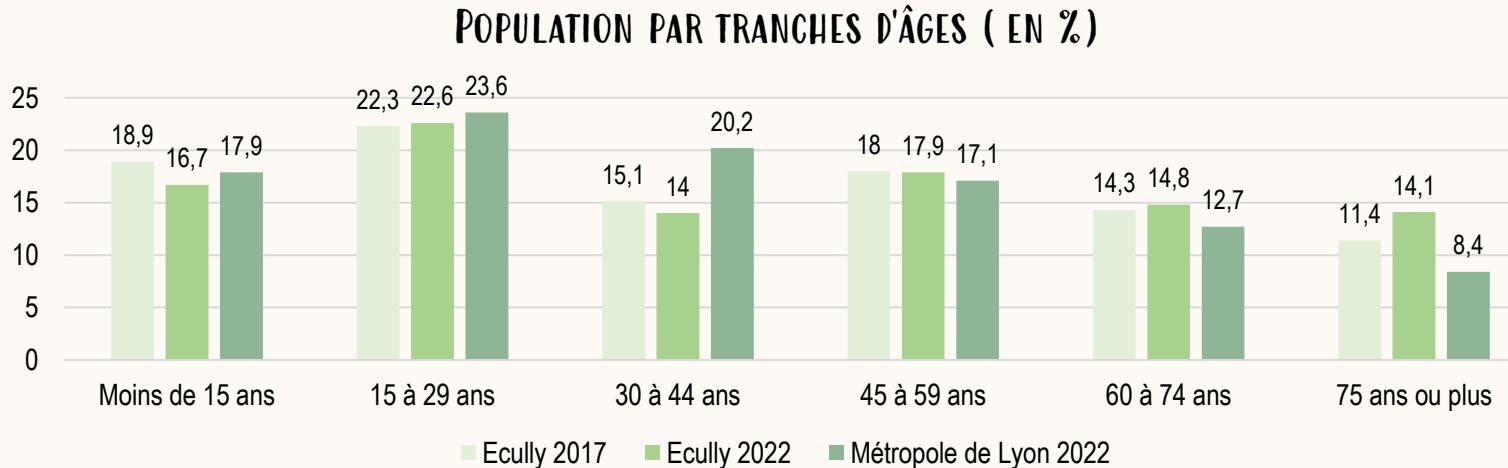
**SOLDE APPARENT DES ENTRÉES-SORTIES** : Il approche la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire donné (qui s'y installent) et le nombre de personnes qui en sont sorties (ont quitté le territoire pour aller s'y installer).

**TAUX DE NATALITÉ** : Il se calcule en rapportant le nombre de naissances à la population moyenne. Il s'exprime en « pour mille » (%).



## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

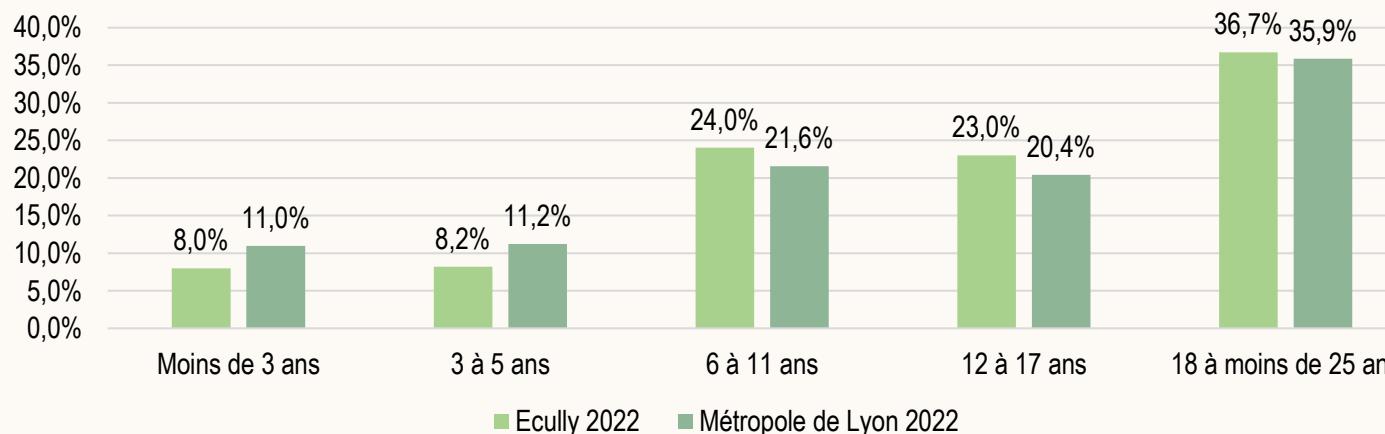
ECULLY EST CARACTÉRISÉE PAR UNE PRÉSENCE IMPORTANTE DE PLUS DE 75 ANS. ON COMpte PLUS D'UN TIERS DE 18 À MOINS DE 25 ANS PARMI LES MOINS DE 25 ANS.



Une répartition par tranches d'âges qui révèle une part importante de 75 ans et plus : 14,1 % de la population d'Ecully contre 8,4 % à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : INSEE, RP2017 et RP2022, géographie au 01/01/2025

### MOINS DE 25 ANS PAR TRANCHES D'ÂGES ( EN % )



La forte proportion de 18 à moins de 25 ans de la Métropole de Lyon s'explique par la présence étudiante. Cette proportion est plus élevée encore à Ecully en 2022 : 36,7 % des moins de 25 ans.

Source : INSEE, RP2022, géographie au 01/01/2025



**MOINS DE 25 ANS PAR TRANCHES D'ÂGES :** Les tranches d'âges mobilisées renvoient aux champs d'intervention de la Caf mais il est important de noter au moment de l'analyse que les tranches d'âge retenues ne sont pas de tailles égales (3 ans pour les 3-5 ans contre 7 ans pour les 18-25 ans par exemple).

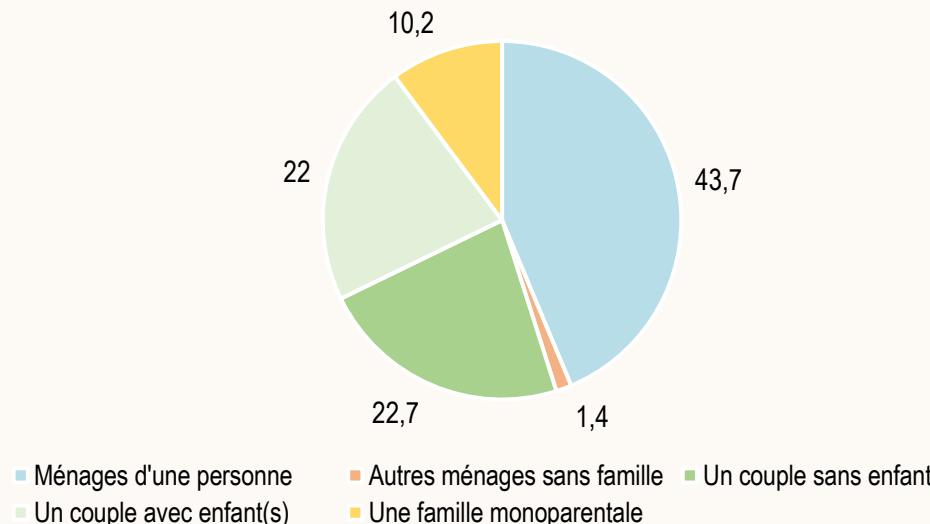
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



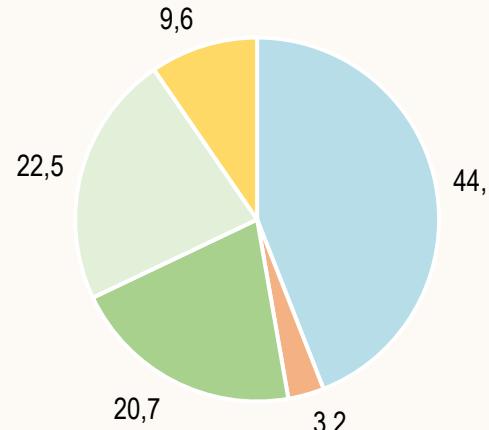
## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

**32,2 % DE MÉNAGES AVEC ENFANTS À ECULLY AVEC UNE PART UN PEU PLUS CONSÉQUENTE DE FAMILLES NOMBREUSES ET DE FAMILLES MONOPARENTALES.**

COMPOSITION DES MÉNAGES D'ECULLY ( EN % )



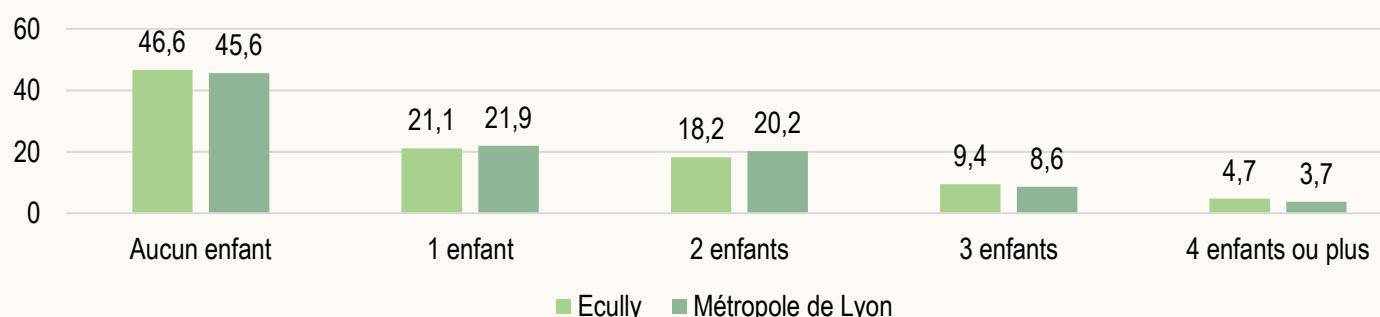
MÉTROPOLE DE LYON ( EN % )



22 % des ménages d'Ecully sont des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales représentent 10,2 % des ménages contre 9,6 % des ménages métropolitains.

Source : INSEE, RP2022, géographie au 01/01/2025

FAMILLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS ( EN % )



La part de familles nombreuses (3 enfants ou plus) à Ecully (14,1 % de familles) est supérieure à celle de la Métropole de Lyon (12,3 %).

Source : INSEE, RP2022, géographie au 01/01/2025

**AUTRES MÉNAGES SANS FAMILLE :** Cela renvoie aux ménages composés de plusieurs personnes isolées (colocation d'étudiants par exemple).

N.B. Le premier graphique porte sur la composition de l'ensemble des ménages (incluant les personnes seules) alors que le diagnostic CTG précédent s'intéressait à la composition des familles/ménages à partir de 2 personnes) : la population de référence n'est donc pas la même.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de réception préfecture : 06/01/2026





## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Focus allocataires Caf

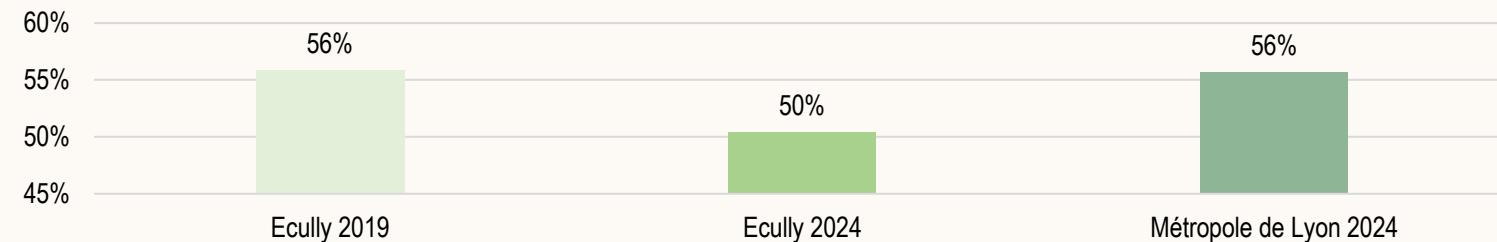
# 50 % DE LA POPULATION D'ECULLY EST COUVERTE PAR AU MOINS UNE PRESTATION LÉGALE DE LA CAF.

	Ecully 2019	Ecully 2024	Métropole de Lyon 2024
NOMBRE D'ALLOCATAIRES	4 364	4 275	355 386
NOMBRE D'ENFANTS D'ALLOCATAIRES DE MOINS DE 20 ANS	4 134	3 721	302 373
NOMBRE DE PERSONNES COUVERTES	10 108	9 464	782 745

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2019 et 31/12/2024



### TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LA CAF



**TAUX DE COUVERTURE PAR LA CAF :** Le taux de couverture de la population par la Caf renvoie aux allocataires ainsi que leurs conjoints, enfants et autres personnes à charge.

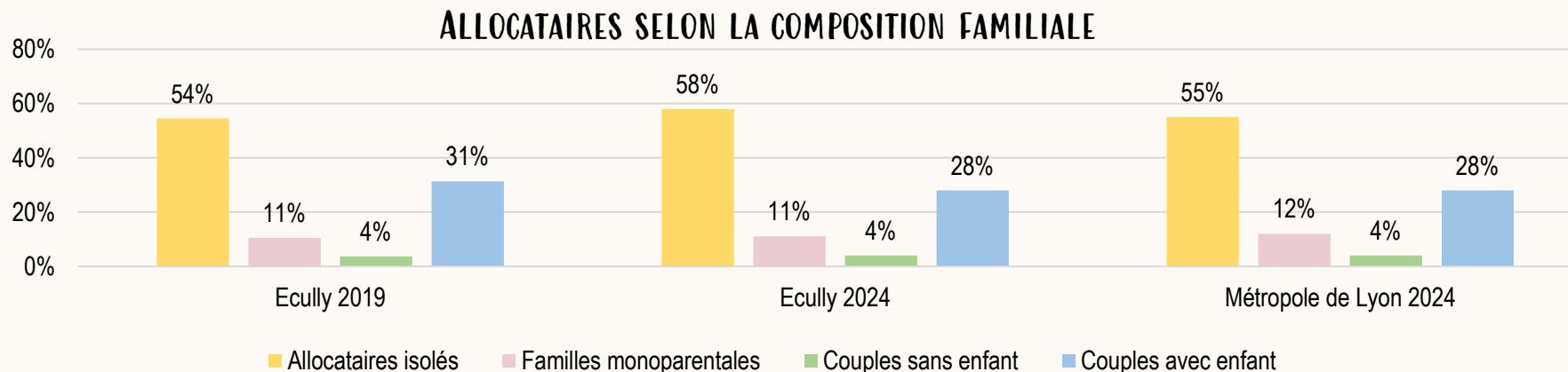
Document de travail préfectoral  
089-2189006-H-28251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

Focus allocataires Caf

**39 % DES ALLOCATAIRES D'ECULLY ONT DES ENFANTS. 31 % DES ALLOCATAIRES SONT ÉTUDIANTS.**



28 % des allocataires d'Ecully vivent en couple avec des enfants et 11 % sont des monoparents.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2024

### ALLOCATAIRES D'ECULLY SELON L'ACTIVITÉ

### MÉTROPOLE DE LYON

47 % des allocataires d'Ecully sont en situation d'emploi. 31 % sont étudiants, contre 16 % à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2024



## EMPLOI ET ACTIVITÉ

# DES ACTIFS PLUS PROCHES DE L'EMPLOI ET UNE INACTIVITÉ QUI TOUCHE DAVANTAGE LES MONOPARENTS, LES FEMMES ET LES JEUNES.

	Ecully	Métropole de Lyon
TAUX DE CHÔMAGE ( EN % )	10	11,9
TAUX D'EMPLOI ( EN % )	60,8	65,5
TAUX D'EMPLOI DES 15 À 24 ANS ( EN % )	20,3	31,9
TAUX D'EMPLOI DES FEMMES ( EN % )	60	62,3

Le taux de chômage est moins élevé à Ecully (10 %) qu'à l'échelle métropolitaine (11,9 %).

Source : INSEE, RP2022, géographie au 01/01/2025

	Ecully 2017	Ecully 2022	Métropole de Lyon 2022
NOMBRE DE COUPLES AVEC ENFANTS	1 997	1 979	141 321
DONT COUPLES AVEC 2 ACTIFS OCCUPÉS	64,0%	66,4%	65%
DONT COUPLES AVEC 1 ACTIF OCCUPÉ	30,0%	27,3%	28%
DONT COUPLE AVEC 2 ACTIFS NON OCCUPÉS	7,0%	6,3%	7%
NOMBRE DE MONOPARENTS AVEC ENFANTS	621	651	51 905
DONT MONOPARENTS ACTIFS OCCUPÉS	73,0%	75,0%	72%
DONT MONOPARENTS NON ACTIFS OCCUPÉS	27,0%	24,9%	28%

66,4 % des couples avec enfants sont bi-actifs à Ecully. 24,9 % des familles monoparentales sont inactives en 2022, une proportion moins élevée qu'à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : INSEE, RP2017 et RP2022, géographie au 01/01/2025



**TAUX DE CHÔMAGE :** Rapport entre le nombre de chômeurs et l'ensemble de la population active (actifs occupés + chômeurs).

**TAUX D'EMPLOI :** Rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi (actifs occupés) et l'ensemble de la population. Cela renvoie à ceux qui sont en situation de travail.

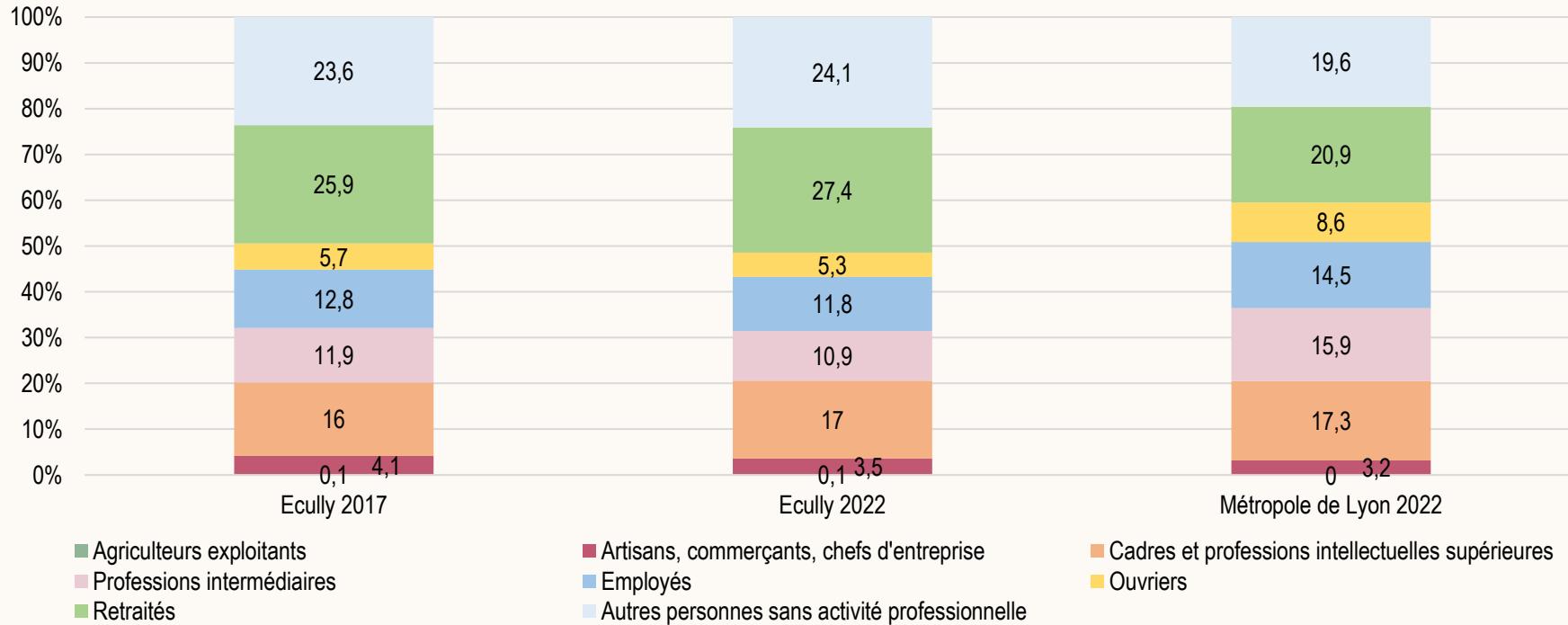
Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## EMPLOI ET ACTIVITÉ

# DES ACTIFS PROPORTIONNELLEMENT QUALIFIÉS ET DAVANTAGE SUJETS AUX MIGRATIONS PENDULAIRES.

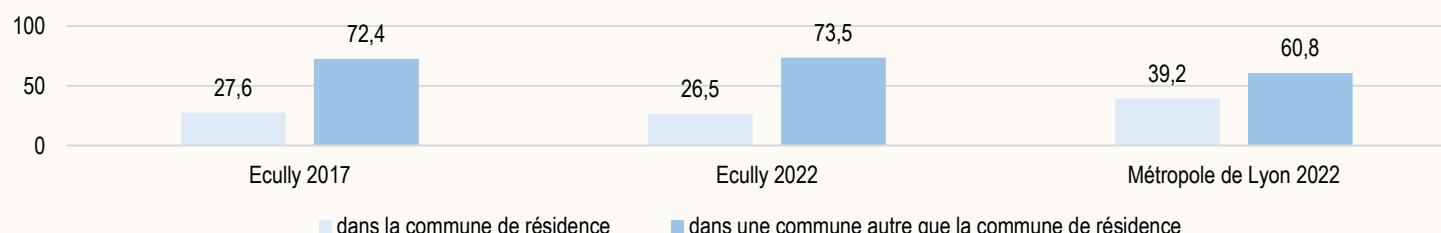
POPULATION DES 15 ANS OU PLUS SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ( EN % )



Une part de cadres en croissance (16 % en 2022 contre 17 % en 2017). La part de retraités est supérieure à l'échelle métropolitaine (respectivement 27,4 % pour Ecully en 2022 et 20,9 % pour la Métropole de Lyon).

Source : INSEE, RP2017 et RP2022, géographie au 01/01/2025

LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS RÉSIDENTS ( EN % )



La part d'actifs résidents d'Ecully qui travaillent dans une autre commune atteint 73,5 % en 2022 (+ 12,7 points par rapport à la Métropole de Lyon).

Source : INSEE, RP2017 et RP2022, géographie au 01/01/2025



## CONDITIONS DE VIE ET VULNÉRABILITÉ

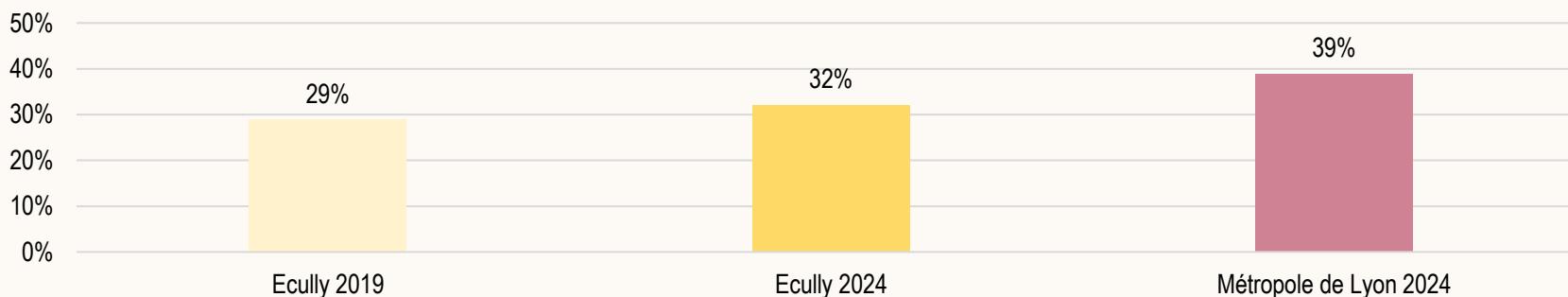
LES INDICATEURS DÉMONTRENT L'EXISTENCE D'UNE PRÉCARITÉ FINANCIÈRE INFÉRIEURE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE À ECULLY.

	Ecully 2017	Ecully 2022	Métropole de Lyon 2022
MÉDIANE DU REVENU DISPONIBLE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION (EN €)	28 250	29 600	23 950
TAUX DE PAUVRETÉ DU RÉFÉRENT FISCAL (EN %)	11	12	16,9

12 % des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté. C'est proportionnellement inférieur au niveau de pauvreté métropolitain.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Filosofi, 2017 et 2022

### TAUX ALLOCATAIRES À BAS REVENUS



32 % des allocataires d'Ecully vivent sous le seuil de bas revenus : ils sont 39 % pour la Métropole de Lyon.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2019 et 31/12/2024

**SEUIL DE PAUVRETÉ :** Fixé à 60% du revenu médian après impôt ; soit 1 158 € en 2020.

**SEUIL DE BAS REVENUS :** Fixé à 60% du revenu médian avant impôt ; soit 1 253 € en 2018. Calcul reposant sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) qui a comme population de référence les non-étudiants et les allocataires de moins de 65 ans. L'unité de consommation est utilisée pour comparer des foyers avec des tailles différentes : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour le 2e ou pour un enfant de + 14 ans, etc.)

Accusé de réception en préfecture  
Date de réception : 06/01/2026  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

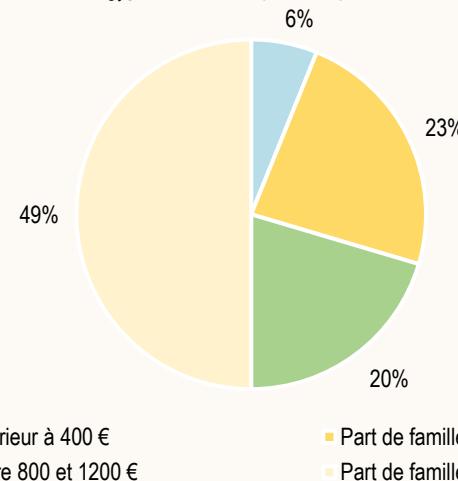


## CONDITIONS DE VIE ET VULNÉRABILITÉ

**29 % DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS D'ECULLY ONT UN QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR À 800 €.**

FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS D'ECULLY SELON LEUR

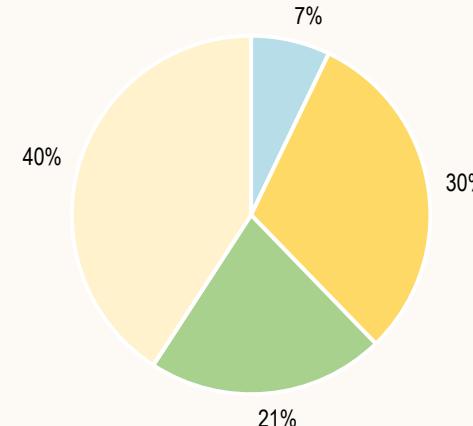
### QUOTIENT FAMILIAL



- Part de familles avec un QF inférieur à 400 €
- Part de familles avec un QF entre 800 et 1200 €

- Part de familles avec un QF entre 400 et 800 €
- Part de familles avec un QF supérieur à 1200 €

### MÉTROPOLE DE LYON



49 % des familles avec enfants de moins de 20 ans d'Ecully ont un quotient familial supérieur à 1 200 €. Cela concerne 40 % des familles de la Métropole de Lyon.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2024

### PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES RESSOURCES DES ALLOCATAIRES



14 % des allocataires d'Ecully ont des ressources composées de plus de 75 % de prestations légales.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2024

**QUOTIENT FAMILIAL :** Cet indicateur est utilisé pour l'attribution de certaines aides par la Caf (prime à la naissance, Allocation de Rentrée Scolaire, etc.). Il se calcule en rapportant les revenus imposables d'un foyer en N-2 au nombre de parts fiscales (par exemple pour 3 parts, un QF à 400 € équivaut à un revenu d'environ 7 000 € annuels et un QF à 800 € correspond à 25 000 € annuels).

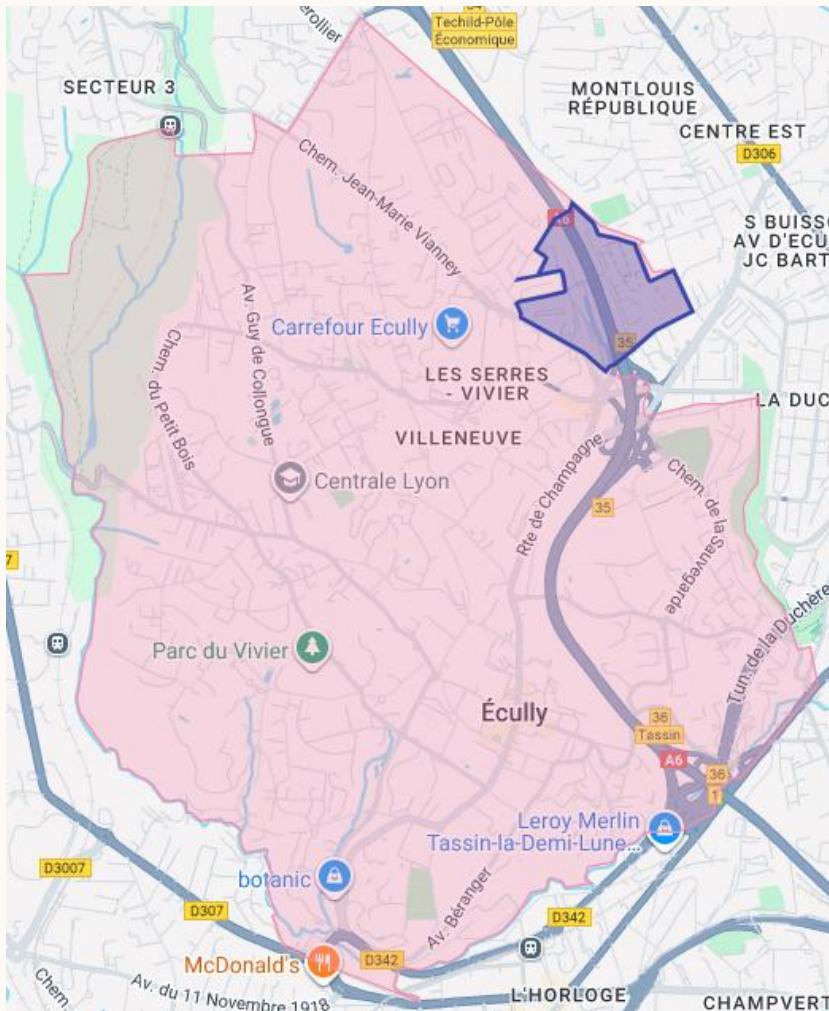
**PART DES PRESTATIONS FAMILIALES DANS LES RESSOURCES :** Le calcul repose sur le Revenu par Unité de Consommation (RUC) qui a comme population prioritaire les personnes âgées de 65 ans et les allocataires de moins de 65 ans.

Accusé de réception en préfecture  
00000000000000000000000000000000  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



# FOCUS QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

## LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE 2024 COMpte 1 QPV, REPRÉSENTANT 15 % DES HABITANTS DE LA COMMUNE.



Quartier Prioritaire

### 1 NOUVEAU QUARTIER PRIORITAIRE

QPV Les Sources-Le Pérollier

Les données relatives à ce QPV ne sont pas disponibles à ce jour.

	POPULATION
Ecully	18 019
QPV Les Sources-Le Pérollier	3 004

Source : INSEE, RP2022, pour Vernaison et 2024 pour le QPV



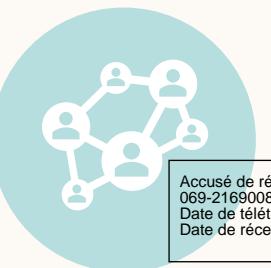
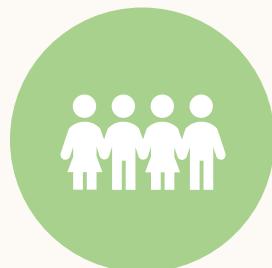
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (appelés QPV ou quartiers prioritaires) : Territoires d'intervention, dont les contours ont été élaborés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) sur le critère unique du revenu par habitants. Ces quartiers sont caractérisés par un écart de développement économique et social et bénéficient d'une attention publique particulière.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## OFFRE DE SERVICES PARTENARIALE POUR LES FAMILLES

- Accès aux droits
- Logement
- Accompagnement social
- Financements au titre de l'Action sociale
- Petite enfance (moins de 3 ans)
- Enfance (3 ans à moins de 12 ans)
- Jeunesse (12 ans à moins de 25 ans)
- Parentalité
- Animation de la vie sociale



Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

UNE GRANDE PARTIE DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIENT D'UNE PRESTATION LOGEMENT ( 57 % ), EN LIEN AVEC LA PRÉSENCE ÉTUDIANTE.

POIDS DES ALLOCATAIRES PAR FAMILLE DE PRESTATIONS ET MONTANT VERSÉS AU MOIS DE DÉCEMBRE					
	Ecully 2019	Ecully 2024		Métropole de Lyon 2024	
PETITE ENFANCE	11%	9%	129K €	11%	13 592K €
ENFANCE ET JEUNESSE	37%	35%	523K €	35%	46 295K €
dont AEEH	1%	2%	22K €	3%	2 452K €
dont ASF	4%	4%	62K €	6%	6 635K €
LOGEMENT	58%	57%	483K €	52%	41 009K €
SOLIDARITÉ-INSERTION	31%	32%	528K €	46%	67 174K €
dont AAH	5%	5%	191K €	8%	23 232K €
dont RSA	-	7%	153K €	12%	23 178K €
dont PPA	-	22%	184K €	30%	20 764K €
TOTAL	4 364	4 275	1 663K €	355 386	168 069K €
dont Handicap (AEEH + AAH)	7%	7%	214K €	10%	25 684K €

La part de bénéficiaires de prestations relevant de la solidarité-insertion est de 32 % contre 46 % à l'échelle métropolitaine.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2019 et au 31/12/2024

**PETITE-ENFANCE** : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PREPARE)

**ENFANCE ET JEUNESSE** : Allocation Familiale (AF), Complément Familial (CF), Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP), Allocation de Soutien Familial (ASF) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

**HANDICAP ENFANT** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

**MONOPARENTALITÉ** : Allocation de Soutien Familial (ASF)

**LOGEMENT** : Aide Personnalisée au Logement (APL), Allocation de Logement à caractère Social (ALS), à caractère Familial (ALF)

**SOLIDARITÉ ET INSERTION** : Revenu de Solidarité Active (RSA) et Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), qui correspondent à des minimas sociaux, ainsi qu'à la Prime d'Activité (PPA)

**HANDICAP ADULTE** : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Certains bénéficiaires peuvent cumuler plusieurs prestations, de plusieurs familles différentes.



# ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

## 18 AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES ORDONNANCÉES EN 2024.

NATURE DES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES (AFI) ACCORDÉES	NOMBRE D'AFI ACCORDÉES	Ecully	Caf du Rhône
LES AIDES SUR CRITÈRES	9	6 305 €	48%
<b>PRÊTS D'AIDE À LA VIE DE FAMILLE</b> (prêt pour des frais liés à l'arrivée d'un enfant, pour des frais liés à l'équipement du logement, pour des frais liés aux études ou à l'emploi, pour des frais liés au handicap)	9	6 305 €	48%
Dont prêt pour des frais liés à l'équipement du logement	9	6 305 €	48%
<b>PRÊTS POUR LE LOGEMENT</b> (prêt amélioration de l'habitat avec intérêts, prêt relais au prêt d'amélioration de l'habitat)	0	0 €	0%
<b>LES AIDES POUR LE BAFA</b> (bourse BAFA approfondissement et bourse BAFA petite-enfance)	0	0 €	0%
<b>LES AIDES SUR PROJET</b> (prêt pour l'habitat des gens du voyage, projet dans le cadre de l'insertion, projet suite à sortie CHRS, projet pour parent non-gardien)	< 5	3 090 €	23%
LES AIDES D'URGENCE	< 10	2 600 €	20%
<b>AIDES EN DIRECTION DES ASSISTANTS MATERNELS</b> (prêt à l'amélioration du domicile des assistants maternels et prime à l'installation des assistants maternels)	< 5	1 200 €	9%
TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES	18	13 195 €	100%

Source : Fichier statistiques FR2\_1224 et SIAS.AFI, au 31/12/2024

**AIDES FINANCIÈRES INDIVIDUELLES :** Ces aides sont déclinées dans le règlement intérieur d'action sociale qui fixe les conditions d'attribution.

Les aides sur projet sont attribuées suite à la réalisation d'un diagnostic social, les aides sur critères sont sur la base de critères prédefinis et les aides d'urgence viennent en réponse à une situation d'urgence.

N.B. A partir de 2022, la date prise en compte est celle de l'ordonnancement. Précédemment, les données s'appuyaient sur la date de décommissionnement.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026





## ACCÈS AUX DROITS

Soutien financier individuel

**À EULLY, 54 SÉJOURS ALLOCATAIRES ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE AUX VACANCES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VACAF.**

EULLY		
	NOMBRE DE SÉJOURS	MONTANT TOTAL PAYÉ
VACANCES ENFANTS ( AVE)	8	4 943 €
VACANCES FAMILLES ( AVF)	46	60 784 €
VACANCES SOCIALES ( AVS)	0	0 €
<b>TOTAL DES AIDES AUX VACANCES</b>	<b>54</b>	<b>65 727 €</b>

Source : Caf du Rhône, SID SIAS et Vacaf au 31/12/2024

Depuis 2022, la Caf verse des **AIDES AU TRANSPORT**, quel que soit le mode de transport choisi, en complément de l'Aide aux Vacances Familles (AVF). L'objectif est de faciliter et favoriser le départ en vacances des familles.



EULLY ( 2024)	
NOMBRE AIDES AU TRANSPORT VERSÉES	27
MONTANT AIDES AU TRANSPORT VERSÉES	4 000 €

**AIDE AUX VACANCES ENFANTS ( AVE) :** Permet l'accès à une structure d'animation socioculturelle pour les enfants pendant les vacances (colonie de vacances, centres de loisirs, etc.)

**AIDE AUX VACANCES FAMILLES ( AVF) :** Permet un séjour en vacances pour la famille (camping, mobil-home, location, etc.)

**AIDE AUX VACANCES SOCIALES ( AVS) :** Permet à des familles définies comme prioritaires (monoparents, minimas sociaux, handicap, etc.) de bénéficier d'une prise en charge de 80 % et d'un accompagnement par un référent (centre social, service social, etc.). Ce référent aide à l'élaboration d'un projet pédagogique et financier.

Depuis 2020, les aides au départ en vacances ont évolué : la Caf du Rhône a rejoint le service « Vacaf ».

**AIDE AU TRANSPORT :** Sous conditions, elle est calculée selon la distance entre le lieu de résidence et la destination de vacances des allocataires ~~éligibles à l'aide aux vacances~~ lorsque le départ a lieu pendant les vacances d'été uniquement.

Avec succès de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## ACCÈS AUX DROITS

LA PLUS GRANDE PART DES ALLOCATAIRES D'ECULLY CONTACTE LA CAF PAR TÉLÉPHONE ( 58 % ).

### RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES RSA

	Ecully 2024	Métropole de Lyon 2024
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS MOINS DE 6 MOIS	11%	9%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 6 MOIS À MOINS DE 1 AN	8%	8%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 1 AN À MOINS DE 2 ANS	19%	12%
BÉNÉFICIAIRES DEPUIS PLUS DE 2 ANS	63%	72%

63 % des bénéficiaires du RSA le sont depuis plus de 2 ans à Ecully.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2024

### NOMBRE DE CONTACTS SELON LE CANAL

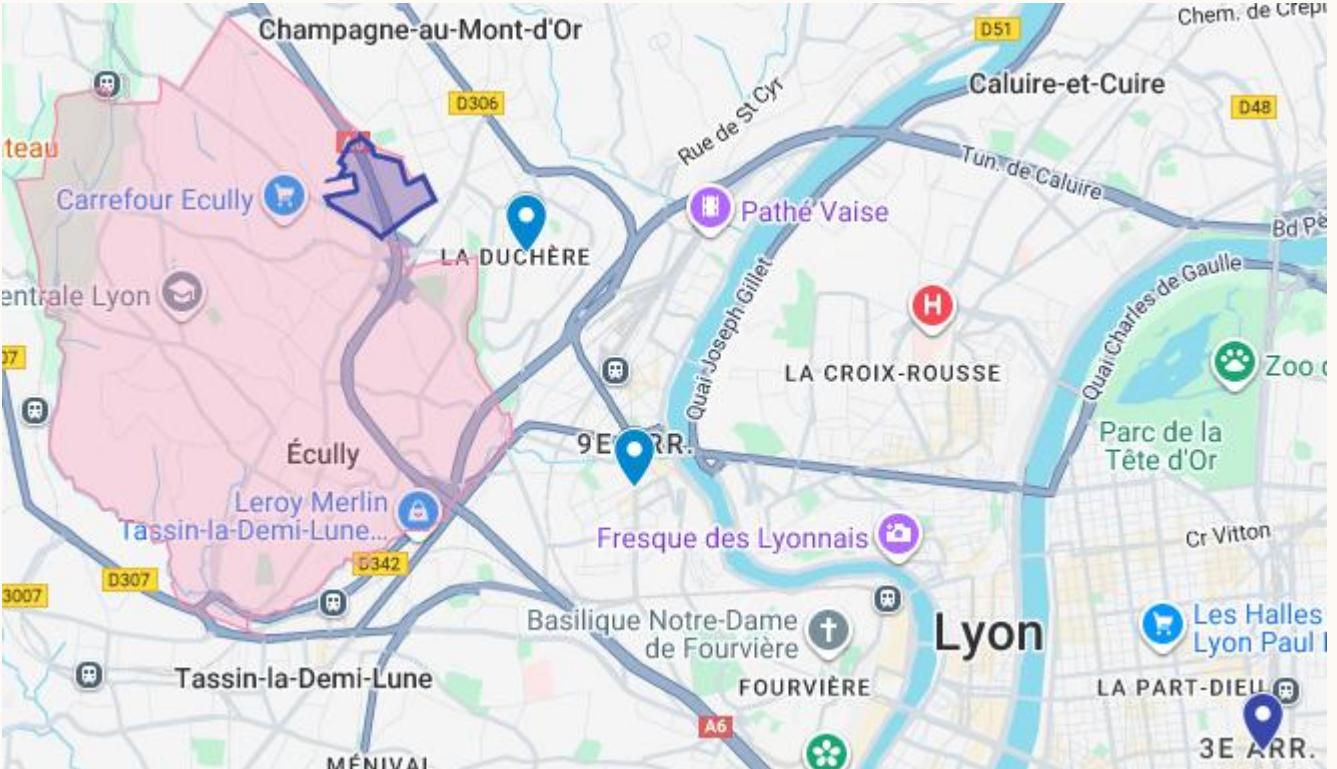
	Ecully 2024	Métropole de Lyon 2024
<b>NOMBRE TOTAL DE CONTACTS DIRECTS</b>	<b>6 600</b>	<b>670 007</b>
DONT RDV À L' ACCUEIL	6%	8%
DONT ACCUEIL PHYSIQUE TOUT VENANT	8%	10%
DONT RDV TÉLÉPHONIQUES	3%	2%
DONT APPELS TÉLÉPHONIQUES ABOUTIS	58%	60%
DONT MAILS	26%	20%
<b>NOMBRE DE CONTACTS PAR COURRIER</b>	<b>1 943</b>	<b>216 949</b>

26 % des contacts directs des allocataires d'Ecully renvoient aux mails, contre 20 % à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2024



## ACCÈS AUX DROITS



Quartier prioritaire



Siège Caf avec équipe de travailleurs sociaux



PIMMS

### ACTIONS DE LA CAF

Un accueil inconditionnel est maintenu sur les deux sites principaux de Lyon Vivier Merle et Villefranche-sur-Saône.

Sur ses autres sites d'accueil, la Caf accueille les allocataires uniquement sur RDV. Elle met à disposition des ordinateurs en libre-service et sans rendez-vous pour réaliser en toute autonomie l'ensemble des démarches du Caf.fr.

Les allocataires peuvent aussi accéder aux services à distance de la Caf : rendez-vous téléphonique, rendez-vous en visio, mail ou Caf.fr.

La Caf conduit des rendez-vous des droits.

La Caf a tissé de nombreux partenariats à l'échelle de la **MÉTROPOLE DE LYON**, au titre de l'accès aux droits (bénéficiaires RSA, Sytral, CROUS, Universités, Civigaz, TZNR, TZCLD, etc.)

### FRANCE SERVICES

**FRANCE SERVICES** a pour but d'informer, accompagner et aider tous les publics dans leurs démarches en lien avec douze opérateurs : Caf, Cpam, Assurance retraite, La Poste, France Travail, etc.

### ACTIONS DES CENTRES SOCIAUX

82 % des centres sociaux du Rhône mènent au moins une action d'accès aux droits. En 2023, cela représente **19 371** personnes accompagnées.

42 % des centres sociaux accueillent des **PERMANENCES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES** (institutions extérieures). 32 % des centres sociaux proposent des **PERMANENCES D'ÉCRIVAIN PUBLIC**.

069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



# ACCÈS AUX DROITS

Numérique

## ACTIONS DE LA CAF

La Caf propose des offres de services complémentaires afin de renforcer l'accès à son offre en distanciel : rendez-vous téléphoniques, accompagnement Caf.fr, aide aux démarches.

La Caf organise plusieurs fois dans l'année des **WEBINAIRES À DESTINATION DES PARTENAIRES ET DES SESSIONS D'INTERCONNAISSANCE** afin de les accompagner sur les dernières actualités (réforme Solidarité à la source par exemple), les aspects réglementaires, l'accès aux démarches sur le Caf.fr, etc. L'inscription est libre sur le Caf.fr.

Tenue d'une permanence **EMMAÜS CONNECT** pour accompagnement individuel

Mise en place du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (**SDAASP**) (2025-2031) piloté par la Préfecture, avec notamment une feuille de route **FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE**.

Implication de la Caf dans le réseau **RÉS'IN**, le réseau des acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il vise à créer du lien entre différents professionnels qui agissent pour aider les publics en difficulté avec les outils numériques.

## ACTIONS DES CENTRES SOCIAUX

Tous les centres sociaux du Rhône proposent **AU MOINS UNE ACTION RELATIVE AU NUMÉRIQUE**.

59 % des centres sociaux proposent des accès libres ou accompagnés à un poste numérique.

38 % des centres sociaux ont un **CONSEILLER NUMÉRIQUE**.

**RÉFÉRENT NUMÉRIQUE** :  
Accompagnement des populations vers le numérique, en lien avec la commune.

## FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS

**EMMAÜS CONNECT** : Mise en œuvre d'un parcours d'approfondissement sur le numérique et sur la e-parentalité (accompagnement numérique par les parents de la scolarité)

**FRÉQUENCE ÉCOLE** : Développer l'éducation aux médias numériques à l'échelle du territoire du Rhône auprès des professionnels et des publics jeunes.

**ENTOURAGE** : Réalisation d'actions d'inclusion et de lien social par le biais du numérique et d'animations de quartier / Mise en place d'une application

**VOISIN MALIN** : Informer en "porte à porte" les familles sur des sujets pertinents, comme l'accès au numérique, à l'échelle de Quartiers Politique de la Ville.

**ANEPA TREMPLIN** : Offre d'insertion et de formation en direction de publics en difficulté socio-économique et/ou bénéficiaires de minima sociaux, avec notamment des ateliers numériques.

**HABITAT ET HUMANISME RHÔNE** : Actions solidaires de proximité en direction des familles fragilisées pour favoriser leur insertion, avec notamment l'amélioration de l'accès au numérique



	ECULLY	CAF DU RHÔNE
<b>NOMBRE DE MISES À DISPOSITION ( MAD) ENVOYÉES</b>	40	5 645
<b>NOMBRE D'INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	55	6 808
dont information-conseils	20	2 305
dont accompagnements	35	4 502
<b>IMPAYÉS DE LOYER PARMI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	11%	12%
<b>SÉPARATION / DIVORCE PARMI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	44%	44%
<b>DÉCÈS ( CONJOINT + ENFANT) PARMI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	< 10%	7%
<b>PARENTS SEULS PARMI LES INTERVENTIONS INDIVIDUELLES</b>	15%	19%
<b>NOMBRE DE FAMILLES UNIQUES ACCOMPAGNÉES</b>	24	3 447
<b>NOMBRE TOTAL DE RDV CONDUITS</b>	121	12 609

Source : Caf du Rhône, GESICA, 2024

**MISES À DISPOSITION ( MAD)** : courriers envoyés aux allocataires pour présenter l'offre de travail social lorsqu'un fait fragilisant, en lien avec les offres de service nationales de travail social, intervient dans la vie de l'allocataire : séparation, décès enfant, décès conjoint, impayés de loyer ALF, monoparents de moins de 35 ans avec enfant et sans emploi.

**INTERVENTIONS INDIVIDUELLES** : peuvent prendre la forme d'un **ACCOMPAGNEMENT** (désigne l'accompagnement régulier d'une famille à moyen terme et renvoie donc à plusieurs rencontres) ou d'une **INFORMATION-CONSEIL** (renvoie à un accompagnement d'une famille sur 2 rendez-vous en moyenne pour les rendre plus autonomes).

Les interventions individuelles et mises à disposition sont comptabilisées à partir de l'adresse du dossier social des allocataires.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

# DES ACTIONS COLLECTIVES AUTOUR DE LA PARENTALITÉ ET DE L'INSERTION.

### LA COMMUNE DÉPEND DE L'ÉQUIPE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'OLLINS-PIERRE-BÉNITE.

Sur ce site, en 2024, des actions collectives (composées de plusieurs sessions) ont été organisées :

- 👉 Parentalité - Séances « Être parents après la séparation » (en visio)
- 👉 Parentalité - Information Vacaf
- 👉 Parentalité - Marathon de la parentalité
- 👉 Parentalité - Théâtre Ruban blanc
- 👉 Insertion - Action ANEPA Tremplin

### AUTRES ACTIONS PARTENARIALES

- 👉 Liaisons ponctuelles pour des situations individuelles avec la Maison de la Métropole (MDM) dans le cadre des missions prioritaires
- 👉 Mise en place d'une coordination avec les acteurs locaux pour le repérage et la prise en charge des **FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALES** + réalisation d'un guide des acteurs et de conférences sur le sujet
- 👉 Permanence portée par l'association Amely (financement par la commune) les mardis au CCAS (permanences d'Accès au Droit lyonnaises)



Quartier prioritaire



Siège Caf avec équipe de travailleurs sociaux



## LOGEMENT

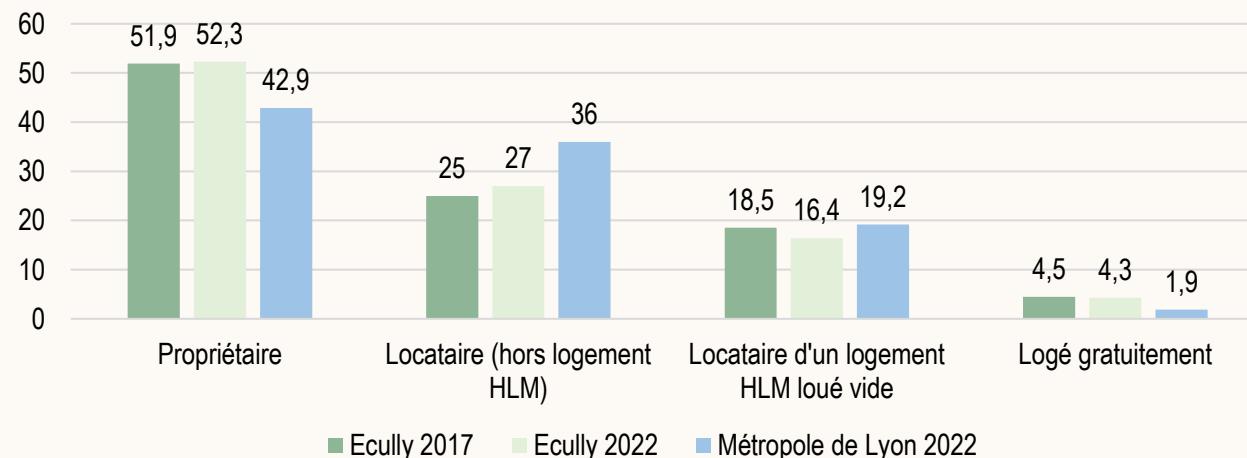
# UNE PART DE PROPRIÉTAIRES CONSÉQUENTE ET UN NOMBRE DE LOGEMENTS EN CROISSANCE (+ 11 % EN 6 ANS).

	Ecully	Métropole de Lyon
<b>NOMBRE DE LOGEMENTS</b>	9126	753 371
DONT RÉSIDENCES PRINCIPALES	88%	89%
<b>EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS EN 6 ANS</b>	11%	8%
<b>PART DE MÉNAGES RÉSIDANT DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE DEPUIS MOINS DE 2 ANS</b>	12,1%	15,6%

Ecully est caractérisée par une plus faible mobilité résidentielle qu'à l'échelle de la Métropole de Lyon : 87,9 % des ménages résident depuis plus de 2 ans dans leur logement à Ecully (contre 84,4 % pour la Métropole).

Source : INSEE, RP2022, géographie au 01/01/2025

### RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION (EN %)



La part de propriétaires représente 52,3 % des résidences principales d'Ecully (+0,4 points par rapport à 2017 et +9,4 points par rapport à la Métropole de Lyon).

Source : INSEE, RP2017 et RP2022, géographie au 01/01/2025



**LOGÉ GRATUITEMENT :** Les ménages logés à titre gratuit ne sont pas propriétaires de leur logement mais ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Il s'agit par exemple de personnes logées par leur employeur, par un membre de leur famille ou un ami, autre gracieux.

Accès de l'ensemble du document  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception : 06/01/2026



## LOGEMENT

# LA CAF INTERVIENT DANS LA LUTTE CONTRE LE MAL-LOGEMENT, EN S'APPUYANT SUR DES ASSOCIATIONS LOCALES.

	Ecully	Caf du Rhône
ALLOCATAIRES AVEC LOGEMENT INDÉCENT	< 5	372
ALLOCATAIRES AVEC LOGEMENT INSALUBRE	0	11

Moins de 5 situations d'indécence ont été diagnostiquées à Ecully.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, au 31/12/2024

## FINANCEMENT D'ASSOCIATIONS

**SOLIHA ET ALPIL** : Conduite de diagnostics d'indécence, orientation et accompagnement des locataires

**ADMIL** : Propose aux familles et aux partenaires des conseils et de l'information en matière de logement.

**HABITAT ET HUMANISME** : Vise la lutte contre les impayés de loyers et la prévention des expulsions, la lutte contre la précarité énergétique et l'accompagnement des résidents HHR.

**ASSOCIATION VILLEURBANNAISE POUR LE LOGEMENT ( AVDL )** : Animation de permanences d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des ménages en difficulté.

**BOUSSOLE DES JEUNES** : Action portée par le CRIJ Auvergne Rhône-Alpes visant l'information des jeunes de 13 à 30 ans, notamment autour du logement.

**CLLAJ** : Accueil, information et orientation des 18-30 ans sur les questions liées au logement et organisation d'un salon logement.

Actions autour du logement intergénérationnel portées notamment par **LE pari SOLIDAIRE**, **VIVRE ENSEMBLE EN CALADE** et **TIM & COLETTE**, ainsi qu'autour de la colocation des étudiants portée par l'**AFEV**.

**OH PUNAISES !** : Expérimentation partenariale (Métropole de Lyon, bailleurs sociaux, Caf, ARS et piloté par le 107), au sein du Territoire Zéro Chômeurs de longue durée (TZCLD) de Lyon 8, sous forme d'ateliers de sensibilisation d'acteurs de proximité, d'un guide pratique et d'un site internet. Engagement progressif des autres territoires métropolitains.

**LOGEMENT INDÉCENT** : Il s'agit d'un logement ne présentant pas les caractéristiques de confort minimum (surface d'au moins 9m<sup>2</sup>, réseau électrique et chauffage aux normes, accès à l'eau potable, présence d'infiltrations, etc.)

**LOGEMENT INSALUBRE** : Il s'agit d'un logement tellement dégradé que cela représente un risque pour la santé ou la sécurité des occupants.

Les données ici déclarées renvoient aux allocataires ayant eu un droit en décembre, pour une situation déclarée au cours de l'année.

Ces données ne renvoient qu'aux situations connues par la Caf. Il est à noter que les situations locatives font toujours l'objet d'une sous-déclaration.



## LOGEMENT

# LA CAF INTERVIENT DANS LA LUTTE CONTRE LES IMPAYÉS AFIN DE PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES.

	Ecully	Caf du Rhône
ALLOCATAIRES AVEC IMPAYÉS DE LOYER	46	8 901
MONTANT MOYEN ANNUEL DE L'IMPAYÉ DE LOYER	1 662 €	1 704 €
ALLOCATAIRES AVEC DROITS SUSPENDUS SUITE A UN IMPAYÉ DE LOYER (AU MOINS UNE FOIS DANS L'ANNÉE)	9	1 595

46 allocataires ont été en situation d'impayés de loyer en 2024 à Ecully.

Source : Caf du Rhône, Table SID FR2, en 2024

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Dans le cadre des offres nationales, la Caf propose un **PARCOURS DE TRAVAIL SOCIAL** « Impayés de loyer ». Des aides financières individuelles peuvent être étudiées par les administrateurs : ces aides font l'objet d'un travail de coordination avec les Maisons de la Métropole et les Maisons du Rhône dans le cadre du dispositif réglementaire **FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT**. Les travailleurs sociaux participent à **L'INSTANCE TERRITORIALE DU LOGEMENT** qui a pour vocation de prévenir les expulsions locatives. Ils participent à la **PERMANENCE AUTOUR DES EXPULSIONS LOCATIVES** aux Palais de justice de Lyon et Villeurbanne : accueil tripartite par un avocat, un travailleur social, un chargé de mission associatif en lien avec le logement.

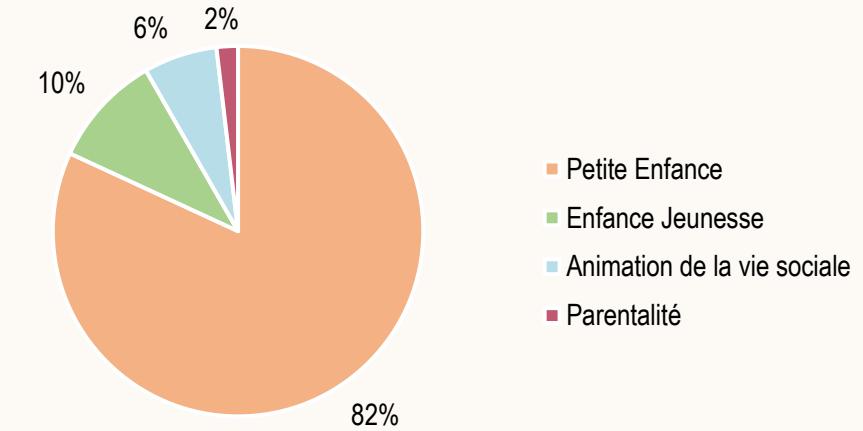
**IMPAYÉS DE LOYER** : En cas de non-paiement total d'une somme au moins égale à 2 fois le montant mensuel brut du loyer et des charges (avant déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée à l'allocataire et après déduction de l'aide au logement dans le cas où l'aide est versée au tiers – bailleur ou prêteur –). Ces données ne renvoient qu'aux situations connues par la Caf. En cas d'impayés de moins de 3 000 € des dispositifs de droits communs peuvent être mobilisés (FSL par exemple). Entre 3 000 et 6 000 €, ces situations nécessitent un mélange de dispositifs entre plusieurs dispositifs, y compris associatifs. Au-delà de 6 000 €, les situations sont complexes et nécessitent souvent une saisie de la Banque de France.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



# FINANCEMENTS AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

		ECULLY
PETITE ENFANCE	EAJE (PSU)	1 154 164 €
	Bonus territoire EAJE	148 275 €
	Bonus mixité sociale	25 200 €
	Bonus Inclusion Handicap	1 149 €
	Relais Petite Enfance	39 219 €
	Bonus Territoire RPE	22 371 €
	Mission renforcée RPE	6 246 €
	Publics et Territoires Enfance	18 000 €
TOTAL PETITE ENFANCE		1 414 624 €
ENFANCE JEUNESSE	Périscolaire (PSO)	39 434 €
	Bonus Territoire ACM	29 274 €
	Extrascolaire (PSO)	52 647 €
	Accueil Ados (PSO)	
	Plan Mercredi	26 833 €
	PS Jeunes	21 452 €
TOTAL ENFANCE-JEUNESSE		169 640 €
ANIMATION VIE SOCIALE	Centres Sociaux (Fonds locaux)	12 494 €
	Animation collective famille (PS)	24 655 €
	Centres sociaux (PS)	73 694 €
	Espace de la Vie Sociale	
	Habitat Jeunes	
	Publics et Territoires	
TOTAL ANIMATION VIE SOCIALE		110 843 €
PARENTALITÉ	LAEP (PS)	10 017 €
	Bonus Territoire LAEP	5 031 €
	CLAS	11 709 €
	REAAP	5 500 €
TOTAL PARENTALITÉ		32 257 €
TOTAL FINANCEMENTS DE FONCTIONNEMENT		1 727 364 €



**BONUS INCLUSION HANDICAP** : permet de financer des formations, du matériel, etc. dans les structures accueillant des bénéficiaires de l'AEEH.

**BONUS MIXITÉ SOCIALE** : vise à compenser les freins à l'accueil des publics précaires : mobilisation des professionnels, durées d'accueil plus courtes, etc.

**BONUS TERRITOIRE** : versé aux gestionnaires soutenus par la collectivité dans le cadre de la CTG.



Source : Caf du Rhône, 2023

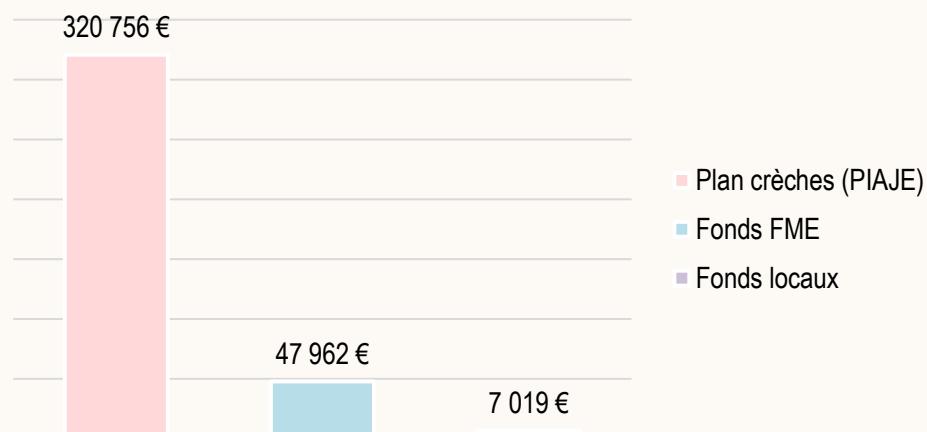


## FINANCEMENTS AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE

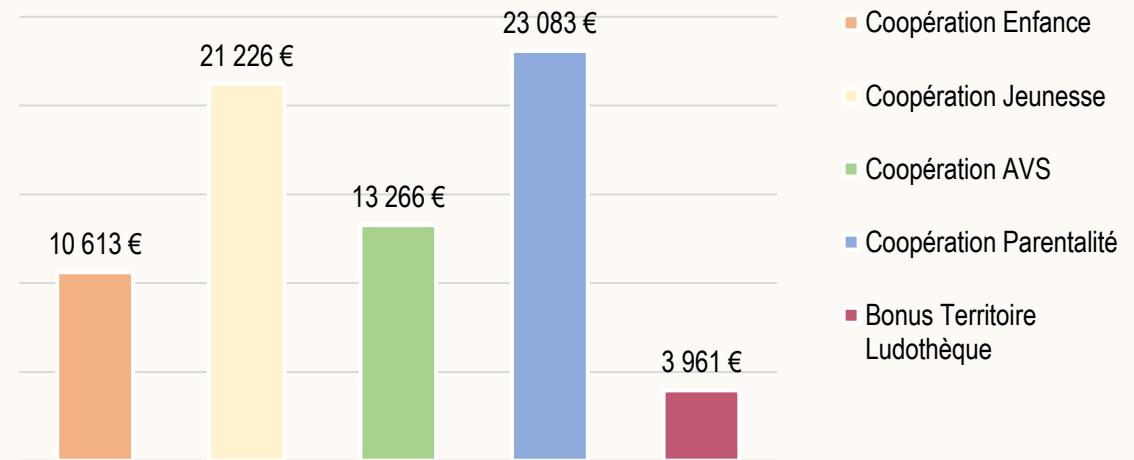
	Ecully (2023)	Ecully (2024)
COOPÉRATION ENFANCE	0,4	0,49
COOPÉRATION JEUNESSE	0,8	0,8
COOPÉRATION PARENTALITÉ	0,5	0,93
COOPÉRATION AVS	0,87	0,5
<b>TOTAL ETP</b>	<b>2,57</b>	<b>2,72</b>

Source : Caf du Rhône, 2023 et 2024

## FINANCEMENTS EN INVESTISSEMENT (2018-2024)



## FINANCEMENTS EN PILOTAGE (2023)



## FINANCEMENT ACTION SOCIALE PAR HABITANT (2023)

189,69 €



## FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT (subventions accordées entre 2018 et 2024)

375 737 €



**BONUS TERRITOIRES :** est versé directement aux gestionnaires de structures soutenues par la ou les collectivité(s) dans le cadre de l'ex-Contrat Enfance Jeunesse. Les équipements concernés sont les EAJE, ACM, RPE et LAEP ainsi que les postes de coopérateur, BAFA, ludothèques et séjours. Ce bonus vise à encourager le développement des territoires.

Accusé de réception en préfecture  
060-11690001-2025-02-18-DEFLBL-2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



# PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS)

**ECULLY OFFRE 69,5 PLACES D'ACCUEIL POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN 2022.**

	Ecully 2019	Ecully 2023	Métropole de Lyon
NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS (CAF ET MSA)	486	411	41 346
NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS (CAF ET MSA)	538	451	45 685
FAMILLES MONOPARENTALES PARMI LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	13,6%	18,5%	16,4%
FAMILLES OÙ TOUS LES PARENTS TRAVAILLENT PARMI LES FAMILLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS	49,9%	57,1%	53,2%
PREMIÈRES NAISSANCES CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 1 AN (CAF ET MSA)	33,7%	29,8%	39,2%

18,5 % des familles avec enfants de moins de 3 ans d'Ecully sont des familles monoparentales, une proportion en hausse (+ 4,9 points).

Source : CNAF, CCMSA, Acoss-Centre Pajemploi,  
IMAJE, 2019 et 2023

	TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE	
	2017	2022
ECULLY	66,84	69,50
MÉTROPOLE DE LYON	56,66	61,30

Source : CAF du Rhône (Sidothèque, SIAS, Oméga), 2017 et 2022

**TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE :** Renvoie à la capacité d'accueil théorique du territoire pour 100 enfants de moins de 3 ans : [Places de crèches (PSU + PAJE) + Places assistants maternels pour les moins de 3 ans + Enfants de 2 à 3 ans scolarisés + Enfants de moins de 3 ans gardés à domicile dont les parents bénéficient de la PAJE]/ Nombre d'enfants de moins de 3 ans (Caf + MSA).  
En 2022, le taux de couverture moyen national est de 60,3 places pour 100 enfants. Un territoire avec un taux inférieur est considéré comme prioritaire en matière de développement.



## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS)

UNE OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF QUI REPOSE SUR 180 PLACES PSU, DONT 52 EN QPV, ET 10 PLACES PAJE.

### 7 EAJE PSU

Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant



Dont 2 EAJE (52 places) en QPV

1 EAJE (20 places) fermé le 31/12/2024 + 1 EAJE (30 places) fermé le 31/07/2024 + 1 EAJE (18 places) ouvert en sept. 2024



### 1 MICRO-CRÈCHE PAJE

10 PLACES

	ECULLY 2019	ECULLY 2024	ECULLY QPV 2024	MÉTROPOLE DE LYON 2023
NOMBRE D' EAJE	8	7	2	-
NOMBRE DE PLACES	188	180	52	13 082
NOMBRE DE PLACES SOUTENUES PAR LE TERRITOIRE	-	132	52	-
NOMBRE D' ENFANTS INSCRITS	428	377	123	30 791
NOMBRE D' ENFANTS PAR PLACE	2,28	2,09	2,37	2,43
TAUX D' OCCUPATION FINANCIER	72%	67%	67%	71%
Part usagers ( en €)	1,66 €	2,12 €	1,33 €	1,73 €
ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L'AEEH	< 5	5	< 5	538
ENFANTS INSCRITS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ	33%	24%	47 %	35%
TAUX D' AUDIENCE DES EAJE PSU	66%	69%	11 %	57%
NOMBRE D' EAJE EN BONUS MIXITÉ	-	1	1	-
NOMBRE D' EAJE EN BONUS HANDICAP	-	4	2	-
NOMBRE DE JOURNÉES PÉDAGOGIQUES	-	19	4	-

Source : Caf du Rhône, 2019, 2023 et 2024

TAUX D' OCCUPATION FINANCIER : Calculé en rapportant le nombre d'actes facturés à la capacité théorique retenue des établissements.

TAUX D' AUDIENCE : Rapporte le nombre d'enfants inscrits en EAJE au nombre total d'enfants moins de 3 ans du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026





## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS)

DES PROJETS VISANT LE MAINTIEN DE L'OFFRE PETITE ENFANCE ET  
L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ D'ACCUEIL ET DE L'INCLUSION.

### PÔLE RESSOURCES HANDICAP SOURIS Verte

Accompagne les familles et les professionnels pour sensibiliser et faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques dans les accueils.



Territoire métropolitain

### 2 PROJETS FPT EN LIEN AVEC LA PETITE ENFANCE

#### Fonds Publics et Territoires

Contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant l'offre territoriale

- 👉 Axe 2 - Centre social Le Kiosque et L'Arche - Renforcement des parcours d'insertion des familles bénéficiaires de la crèche
- 👉 Association Le Petit Pommier - Démarche IDA - EAJE Le Petit Pommier

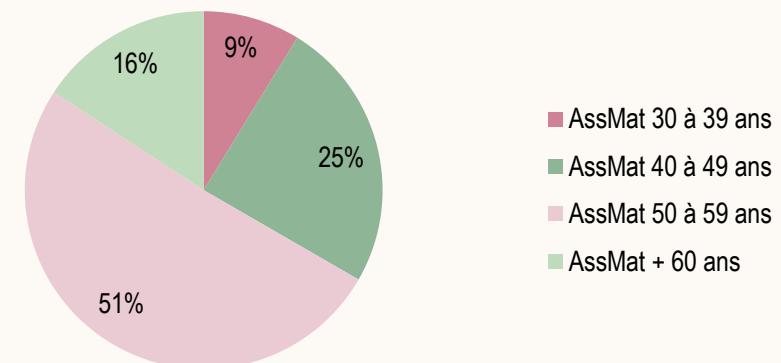


## PETITE ENFANCE ( MOINS DE 3 ANS)

UN ACCUEIL INDIVIDUEL EN PERTE DE VITESSE (-29 % D'ASSISTANTS MATERNELS ACTIFS ENTRE 2019 ET 2024) MAIS SOUTENU PAR 2 RPE.

	2019	2024		
	NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS	NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS	TOTAL ENFANTS GARDÉS DE MOINS DE 3 ANS	TAUX D'AUDIENCE DES ASSISTANTS MATERNELS
Ecully	80	57	102	18,61%
Métropole de Lyon	5 518	3 925	9 031	17,15%

AGE DES ASSISTANTS MATERNELS EN ACTIVITÉ (2024)



2 RPE

### Relais Petite Enfance

Organisation de temps collectifs pour les assistants maternels et les enfants, lieu d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels et les parents

= 1,17 ETP ANIMATION



				NOMBRE D'ASSISTANTS MATERNELS DIFFÉRENTS			
	NOMBRE D'ETP	NOMBRE FAMILLES DIFFÉRENTES - INFORMATION	AYANT PARTICIPÉ AU MOINS UNE FOIS	RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS	RENSEIGNEMENTS COLLECTIFS	ATELIERS ÉVEIL	NOMBRE ENFANTS DIFFÉRENTS - ATELIERS ÉVEIL
RPE Les Cerisiers	0,80	98	52	52	42	42	154
RPE Les Oursons des Chênes	0,37	n.d.	19	19	19	19	53

\* n.d. = donnée non disponible

Source : Caf du Rhône, 2024



TAUX D'AUDIENCE : Rapporte le nombre d'enfants inscrits chez un assistant maternel au nombre total d'enfants moins de 3 ans du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## ENFANCE (3 ANS À MOINS DE 12 ANS)

UN TAUX D'EFFORT MOYEN CONFORME À LA PRÉCONISATION CAF POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS D'ECULLY.

	Ecully	Métropole de Lyon
PART DE 3 ANS À MOINS DE 11 ANS PARMI LES MOINS DE 25 ANS	32,3%	32,7%
PRIX DE REVIENT MOYEN PAR ACTE DROIT	4,60 €	7,18 €
PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE PAR ACTE DROIT ( EN € )	2,00 €	1,76 €
BONUS TERRITOIRE MOYEN PAR ACTE DROIT ( EN € )	0,20 €	0,28 €
TOTAL HEURES RÉALISÉES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES DE L'AEEH	0	248 410
PART DES HEURES ENFANTS AEEH PARMI L'ENSEMBLE DES HEURES	0%	0,86%
TAUX D'EFFORT MOYEN EXTRASCOLAIRE PAR HEURE	0,092%	0,130%
TAUX D'EFFORT MOYEN PÉRISCOLAIRE PAR HEURE	0,113%	0,117%

Source : Caf du Rhône, 2023 et INSEE, RP2022

## 8 ACTIVITÉS ACCUEILS DE LOISIRS

Accueil de Loisirs sans Hébergement

Accueil Collectif de Mineurs



3 périscolaires et 5 extrascolaires

Les Accueils de loisirs Le Tigre Blanc et du Centre social Le Kiosque et l'Arche sont clos

	NOMBRE HEURES RÉALISÉES ( PÉRISCOLAIRE )	NOMBRE HEURES RÉALISÉES ( EXTRASCOLAIRE )	PARTICIPATION FAMILIALE MOYENNE
Commune d'Ecully (extrascolaire)	-	66 660	2,57 €
Commune d'Ecully (périscolaire)	55 728	-	2,80 €
<b>TOTAL EULLY</b>	<b>55 728</b>	<b>66 660</b>	<b>2,67 €</b>

Source : Caf du Rhône, 2024



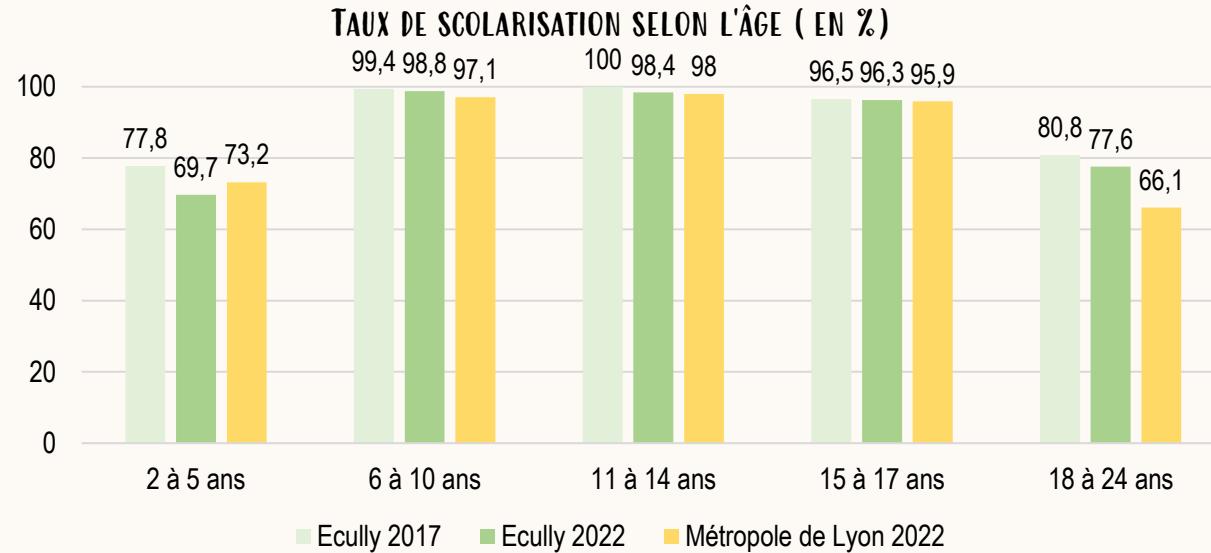
Le **TAUX D'EFFORT** est un indicateur qui mesure le poids de la dépense pour un accueil de loisirs sur le budget des ménages allocataires. Ce budget est considéré à partir du Quotient Familial. Le taux d'effort maximal préconisé par la Caf est de 0,125 % pour une heure d'accueil.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



## ENFANCE ( 3 ANS À MOINS DE 12 ANS )

## UN PEDT ET UN PLAN MERCREDI EN COURS JUSQU' EN 2025.



Source : INSEE, RP2022, géographie au 01/01/2025

### PEDT ( 2022-2025 )

#### Projet Educatif de Territoire

Le PEDT vise la mobilisation des ressources d'un territoire pour offrir un parcours éducatif cohérent aux enfants, avec une complémentarité entre projets d'école et activités proposées hors des temps scolaires.

- Un cadre éducatif
- Lutter contre les inégalités
- Soutenir la parentalité
- Responsabiliser les enfants

### PLAN MERCREDI ( 2022-2025 )

L'objectif est d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs le mercredi, en cohérence avec les enseignements scolaires : Activités artistiques, sportives, numériques, scientifiques, citoyennes faisant appel aux associations locales et offrant près de 350 places.



## JEUNESSE (12 ANS À MOINS DE 25 ANS)

UNE OFFRE JEUNESSE QUI REPOSE SUR DES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES.

	Ecully	Métropole de Lyon
PART DE 12 ANS À MOINS DE 18 ANS PARMI LES MOINS DE 25 ANS	23,0%	20,4%
PART DE 18 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMI LES MOINS DE 25 ANS	36,7%	35,9%

Source : INSEE, RP2022 et Caf du Rhône, 2022

## 1 PS JEUNES

### Projet financé via Fonds Publics et Territoires

Encourage les initiatives des adolescents, leur engagement citoyen et renforce leur accompagnement éducatif en finançant des animateurs qualifiés et des améliorations dans l'offre et les activités proposées.

(2022 pour données d'activité)

Centre social Le Kiosque et l'Arche - 100 jeunes (55 filles et 45 garçons), 21 projets et 9 actions hors les murs

## PROMENEURS DU NET

Le Promeneur entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. L'objectif est d'occuper l'espace numérique afin de prévenir/soutenir.

Animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes.

## 5 PROJETS VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

### Valeurs de la République - à l'échelle des collectivités territoriales

Finance les projets en faveur de la promotion des valeurs de la République et de la prévention de la radicalisation, notamment en direction des publics les plus fragiles.

- 👉 Axe 2 - Fondation ARHM - Dispositif d'Appui pour la prévention des risques liés aux Radicalisations (D.A.P.R.) dans le Rhône
- 👉 Axe 3 - Labo Cité (Rhône) - Organisation de temps formatif sur les questions de laïcité à destination des structures AVS
- 👉 Axe 5 - CRIJ (Rhône) - Le Vrai du Faux
- 👉 Axe 5 - Fédération des centres sociaux du Rhône - Outilage et formation-Action des professionnels de l'animation de la vie sociale : l'Education aux médias et à l'information au cœur du développement social local
- 👉 Axe 5 - Fréquence Ecoles - Super Demain, un programme d'éducation au numérique dans la Métropole de Lyon



## JEUNESSE (12 ANS À MOINS DE 25 ANS)

UNE OFFRE JEUNESSE QUI REPOSE SUR DES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES.

### 2 PROJETS FPT EN LIEN AVEC LA JEUNESSE

#### Fonds Publics et Territoires

Contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant l'offre territoriale

- 👉 Axe 2 - Centre social Le Kiosque et L'Arche - Animations de proximité
- 👉 Axe 3 - Centre social Le Kiosque et L'Arche - Music'Art

### 1 FINANCEMENT VVV

#### Ville, Vie, Vacances

Ce programme vise à permettre l'accès, pendant les vacances scolaires, à des activités culturelles, sportives et de loisirs aux jeunes de 11 à 16 ans vivant en quartier prioritaire.

- 👉 Centre Social Le Kiosque et l'Arche



## PARENTALITÉ

# UN PANIER DE SERVICES PARENTALITÉ COMPLET À ECULLY.

## 4 GROUPES CLAS

### Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Ensemble d'actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole



Centre social Le Kiosque et l'Arche

## 51 ENFANTS ACCUEILLIS



## 1 LAEP

### Lieux d'Accueil Enfants-Parents

Lieu ouvert et convivial autour du jeu qui a pour vocation de créer du lien entre enfants et parents, sociabiliser l'enfant et rompre l'isolement du parent.



Centre social Le Kiosque et l'Arche - LAEP La Passerelle  
2 lieux d'accueil

## 63 FAMILLES ACCUEILLIES



## 2 ACTIONS REAAP

### Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Le REAAP a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale.



Centre social Le Kiosque et L'Arche - Animations Parentalité



Maison de la famille - Ateliers parents-enfants



# PARENTALITÉ

# UNE COORDINATION PARENTALITÉ INITIÉE PAR LA COMMUNE.

## PROJETS FAMILLES

**Projet familles porté par chaque centre social**  
Issu d'un diagnostic, il s'articule avec le projet social et vise à répondre aux problématiques des familles et des parents d'un territoire.

## CONSEIL LOCAL DE LA PARENTALITÉ

**Installé depuis 2021**

Plateforme de concertation, de coordination et d'animation des acteurs de la parentalité, des représentants locaux et des parents

## AIDE À DOMICILE

ADIHAM OU FÉDÉRATION ADMR

Soutient et aide temporairement les familles à la résolution de difficulté ponctuelle, par l'intervention de Techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou d'Auxiliaires de vie sociale (AVS) au domicile de la famille.

Cet accompagnement peut prendre la forme d'une aide matérielle, éducative et/ou sociale.



Territoire métropolitain (ADIHAM)

## PERMANENCE MÉDIATION FAMILIALE



Union départementale des associations familiales du Rhône et de la Métropole de Lyon (Udaf)

## COMMUNE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION MÉDIATION FAMILIALE

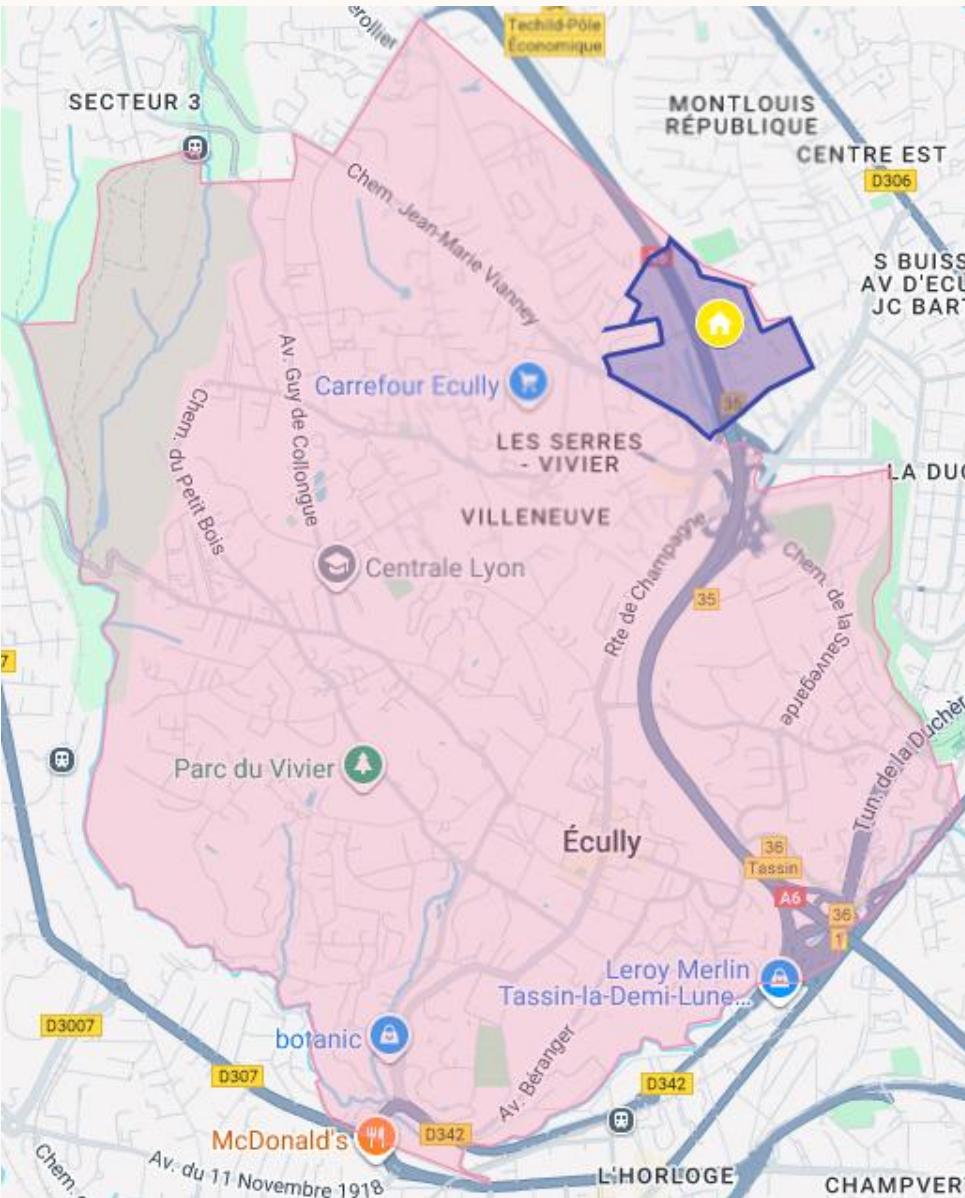
## MAISON DES FAMILLES

	NOMBRE DE MESURES DE MÉDIATION FAMILIALE RÉALISÉES	NOMBRE DE FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'UNE MESURE	NOMBRE DE SÉANCES PAYANTES RÉALISÉES	NOMBRE D'ACCORDS OBTENUS	ESTIMATION DU COÛT
Ecully	< 5	< 5	13	< 5	312 €



## ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## UN CENTRE SOCIAL À ECULLY.



■ Quartier prioritaire  
■ Centre social



Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

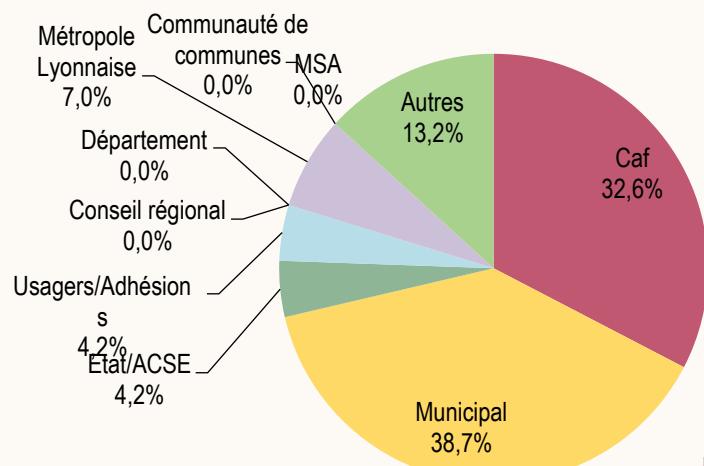


## RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR TYPE DE DISPOSITIFS

	Centre social Kiosque et Arche	Caf du Rhône
EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	18,93%	27,17%
ACCUEIL DES LOISIRS (3-18 ANS)	0,00%	23,18%
ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	3,86%	2,19%
AUTRES ACTIONS 0-18 ANS	21,20%	6,49%
ADULTES-DÉVELOPPEMENT SOCIAL-FAMILLES	36,07%	17,79%
DIVERS	0,00%	0,51%
PILOTAGE	19,94%	22,66%

## RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DU CENTRE SOCIAL

### KIOSQUE ET ARCHE ( 988 262 €)



Source : Caf du Rhône, Noly, Produits consolidés, 2024

NOMBRE D' ADHÉRENTS ( FAMILLES )	NOMBRE D' ADHÉRENTS ( INDIVIDUS DIFFÉRENTS )	NOMBRE D' ETP
494	1 452	14,81



# ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

## IDENTITÉ & TERRITOIRE



Mode de gestion  
**Associatif**



Territoire d'intervention  
**Une commune**  
(17740 habitants)



Géographie prioritaire  
**Quartier(s)**  
**Politique de la Ville**



Ouverture hebdomadaire  
**51 HEURES** (en moyenne)

## PARTICIPATION DES HABITANTS À LA VIE DU CENTRE SOCIAL

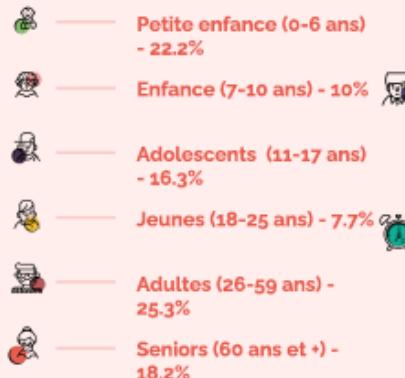


Habitants participant à une ou plusieurs activités du centre social

**1 560**

### ACTIVITÉS PROPOSÉES

% des publics fréquentant le centre social par classe d'âge



### ENGAGEMENT DES HABITANTS

Bénévoles

**106**

Bénévoles administrateurs

**10**

Bénévoles d'activités

**105**

Nombre total d'heures de bénévolat

**7 980**

## LES RESSOURCES

### HUMAINES

Emplois salariés  
**34** > ETP  
**17**

Stagiaires et services civiques  
**9**

### ÉCONOMIQUES

Budget total  
**992 723 €**

Participation de la Caf  
**33 %**

Participation de la commune (et/ou de l'intercommunalité)

**39 %**

Participation de l'État, du Département et de la Région

**11 %**

Participation des usagers

**4 %**

# CENTRE SOCIAL LE KIOSQUE ET L'ARCHE (AGRÉMENT TRANSITOIRE : 2026)

## FEUILLE DE ROUTE 2026



### Accompagner l'équipe salariée

- Rassurer l'équipe et poser un cadre commun
- Se fédérer autour des enjeux et associer l'équipe au diagnostic de la mission
- Travailler autour de la feuille de route collectivement et de l'évaluation



### Accompagner la phase de renouvellement du projet social et du projet famille

- Construire une dynamique collective et de travail associé autour de l'évaluation et la définition d'une feuille de route



### Analyser les Ressources au regard des missions

- Repérer le rôle et la place de la ludothèque et de l'épicerie sociale dans le projet
- Analyser le poste familles entre action collective et suivi individualisé au regard des besoins sociaux du territoire
- Analyser le projet jeunesse, les besoins sociaux et des ressources existantes sur le secteur au regard et sur les gestes professionnels



### Analyser l'environnement financier et les procédures internes

- Répertorier les financeurs, la nature des financements, les champs d'intervention, les dispositifs/rendus et les outils de pilotage existants
- Répertorier et actualiser les procédures internes et procédures liées au parcours des subventions
- Compléter et ou suivre les demandes de subventions
- Analyser le déficit d'exploitation
- Réaliser un plan de trésorerie glissant
- Analyser les répartitions analytiques et du financement des projets
- Proposer une projection N+3 et la présenter en comité de pilotage



### Accompagner la gouvernance à la prise de décision stratégique

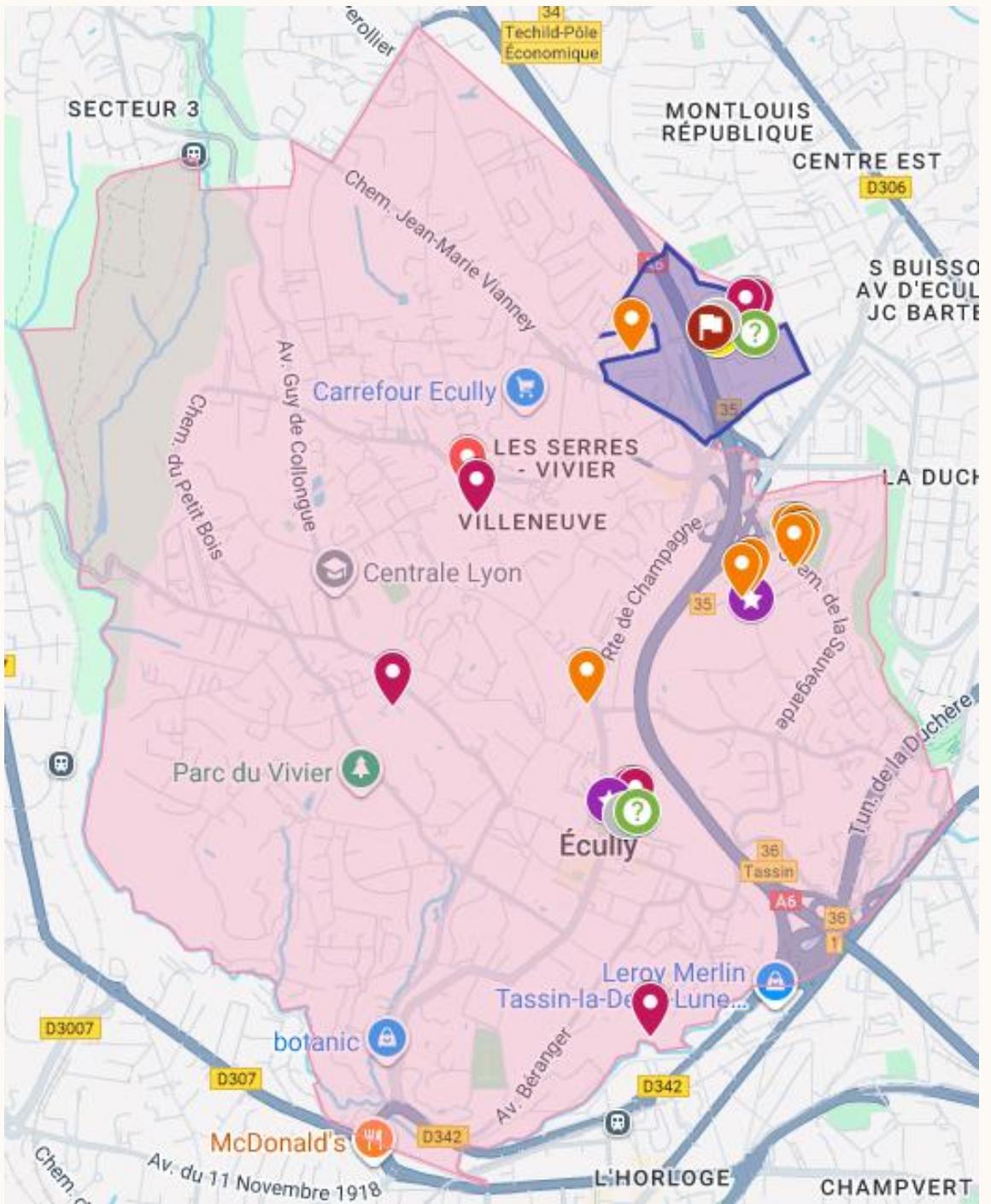
- Définir la place et le rôle des membres du bureau (instances et les périmètres de décisions)
- Mettre en œuvre des espaces de travail associés et facilitateur à la prise de décisions stratégiques par les membres associatifs (RH/ Finances/ Projets)
- Accompagner à la réflexion et à la formulation stratégique sur l'organisation du centre social (postes, organigramme) en lien avec la situation financière (court et moyen terme) et les enjeux du projet social à venir
- Acculturer aux enjeux de la fonction employeur au-delà du bureau



### Renouer le Partenariat

- Analyser les enjeux partenariaux et les enjeux du territoire
- Rétablissement le rôle et la place du Centre social sur le territoire
- Positionner le centre au regard des enjeux de coopération et de partenariat pour le projet social et le projet familles

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20261218-DELP-2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026



- █ Quartier prioritaire
- 📍 EAJE PSU
- 📍 Micro-crèches PAJE
- ★ Relais Petite enfance (RPE)
- 📍 Accueils de loisirs Périscolaires ou Extrascolaires
- ❓ Lieux d'Accueil Enfants-Parents
- 🕒 CLAS
- 📍 Centre social
- ➡ Permanence Médiation Familiale
- 📍 Prestation de service Jeunes

Source : CAF du Rhône, 2024

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## THÉMATIQUE : ACCÈS AUX DROITS

<b>CONSTATS</b>	<p><b>Données quantitatives</b></p> <p>La commune compte 18 019 habitants (INSEE 2022), elle en comptait 18 517 en 2017      Une natalité en baisse (10.3‰ naissances entre 2012-2017 -&gt; 9.4‰ naissances entre 2016-2022)      Une perte d'attractivité : -0.2% par an de 2016-2022      Une présence importante de la population senior (14.1% de la population a 75 ans et +)      Une présence importante de jeunes (18-25 ans) liée à la présence d'un campus rassemblant de nombreux étudiants (les 18-25 ans = 36.7% des moins de 25 ans) / 31% des allocataires CAF sont étudiants      La part des familles monoparentales (10.2% des ménages) et des familles nombreuses (14.1% des familles) est supérieure à celles de la métropole (9.6% des ménages sont des familles monoparentales, 12.3% des familles sont des familles nombreuses)      Le taux de chômage sur le territoire d'Ecully est inférieur (10%) à celui du territoire métropolitain (11,9%)      12% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté (16.9% des ménages métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté)      29% des familles avec des enfants de – de 20 ans ont un quotient familial &lt; 800€      Part des bénéficiaires de prestations CAF solidarité-insertion = 32% des allocataires. Cette part est très inférieure à celle du territoire métropolitain (=46%)      En 2024 : 54 séjours allocataires ont bénéficié d'une aide aux vacances (dispositif VACAF)      62% des bénéficiaires du RSA à Ecully le sont depuis plus de 2 ans (72% sur le territoire métropolitain)      De nombreuses permanences (administratives, juridiques, logement, mission locale, ...) sont présentes sur le territoire (en centre-ville et au sein du quartier sources-pérollier)</p> <p><b>Zoom QPV Sources- Pérollier :</b></p> <p>2024 : le quartier sources-pérollier qualifié quartier prioritaire – politique de la ville / il compte 3005 habitants, soit 16.5% des habitants de la commune      18% des 16-25 ans domiciliés dans le QPV sont sans emploi ni formation (2020)      26 langues parlées à l'école du Pérollier, 30 langues aux ASL      40% de la population du quartier a moins de 25 ans.      Jeunes suivis par la Mission Locale sur le QPV : 133 en 2025 (/404 jeunes suivis à Ecully)      1 centre social      1 épicerie sociale portée par le centre social</p> <p><b>Les atouts et opportunités :</b></p> <p>Un partenariat riche      La requalification du quartier sources-pérollier en QPV / l'écriture de la Convention Locale d'Application // développement des actions, coordination des acteurs      Outils pour mieux connaître les publics et leurs besoins : diagnostic du baromètre de précarité et enquête Urba Lyon sur l'accès aux droits non numériques.      Des initiatives : Initiative de la métropole ( projet de formation des travailleurs sociaux du territoire sur la complétude des dossiers MDPH) et Groupe collectif emploi (MMIE/mission locale): présentation de situations complexes      Maison de santé dans le centre de la commune intégrant dans son projet un volet d'actions de prévention      Evolution attendue du projet EpiCoeur vers des actions collectives</p> <p><b>Les faiblesses et menaces :</b></p> <p>Absence d'écrivain public      Le territoire est scindé géographiquement      Réduction des financements de l'État pour les formations en langue française, exigences accrues et format numérique accentuant les difficultés liées à l'illectronisme et à l'isolement.      Barrière de la langue      Départ à la retraite de 2 médecins de la maison de santé des sources : actuellement sans piste de successeur =&gt; crainte pour l'accès aux soins des populations vulnérables</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour favoriser l'égalité des chances</li> <li>• Adapter l'offre de service aux besoins des familles, en veillant à favoriser la mixité, à lever les freins à l'emploi et aux démarches, à permettre la prise en compte du handicap</li> <li>• Accompagner les parents dans leur rôle</li> <li>• Développer la connaissance du besoin des usagers</li> <li>• Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers pour leur permettre d'être acteur de leur parcours / favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, des services et associations, des démarches pour lutter contre le non-recours aux droits / favoriser la mobilité et l'accès aux services</li> <li>• Encourager les démarches citoyennes et l'appropriation du sens du collectif.</li> </ul>	
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir les services existants pour prévenir le non-recours aux droits.</li> <li>2. Mieux identifier les besoins et valoriser les réponses déjà disponibles en matière d'accès aux droits.</li> <li>3. Innover et rester agile afin de faciliter l'accès aux droits, en particulier pour les publics les plus vulnérables</li> <li>4. Réduire la fracture numérique et accompagner face à l'illectronisme.</li> <li>5. Renforcer la coordination et la complémentarité entre les acteurs.</li> </ol>	
ACTIONS	<p style="text-align: center;"><b>RÉALISATIONS À CONDUIRE</b></p> <p><b>Objectif 1 :</b> Maintenir des permanences d'accès aux droits mise en place sur la convention 2021-2024</p> <p><b>Objectif 2 :</b> Mettre en place un guide de recensement de l'existant avec les partenaires Mettre en place un outil pour compiler les demandes issues des permanences afin d'évaluer les besoins et renforcer l'accompagnement administratif. Développer les circuits pour aider les usagers à constituer les dossiers MDPH Réaliser le bilan et l'analyse des besoins sociaux.</p> <p><b>Objectif 3 :</b> Développer la proximité et l'accessibilité des services sociaux et éducatifs (permanences de proximité, écrivain public) S'assurer que les critères d'accès aux crèches et la tarification de l'accueil de loisirs permettent l'accès des familles plus vulnérables, Renforcer l'accompagnement des parents via les relais petite enfance, (parents employeurs) Maintenir une vigilance et développer des actions autour de la santé au sens large.</p> <p><b>Objectif 4 :</b> Garantir l'accessibilité des démarches via les guichets uniques en maintenant des permanences physiques, (Famille, BRSA, BAAH) Accompagner les parents dans l'usage des outils numériques liés à la scolarité.</p> <p><b>Objectif 5 :</b> Mobiliser les acteurs existants et émergents pour développer des actions collectives (santé, logement, ÉPICOEUR...), tout en favorisant l'interconnaissance des professionnels malgré le turn-over.</p>	<b>DATE DÉBUT-DATE BUTOIR DE RÉALISATION</b> Durée de la CTG Durée de la CTG
TERRITOIRE D'INTERVENTION	La commune d'Ecully	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION	Nombre de permanences d'accès aux droits Diversité des permanences Taux de fréquentation Nombre d'actions collectives réalisées	
PILOTAGE	Chargée de coopération logement-accès aux droits Coopératrice CTG Direction des solidarités	
PARTENAIRES MOBILISÉS	MDM - Antenne Logement -AMELY - Centre social – Mission Locale – Pimm's – CPAM CARSAT – ALTM – Educ' de prévention - PDV – CCAS- Ville Ecully	

Accusé de réception en préfecture  
069-216900841-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

## THÉMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

<b>CONSTATS</b>	<p><b>Données quantitatives</b></p> <p>La commune compte 18 019 habitants (INSEE 2022), elle en comptait 18 517 en 2017</p> <p>Une natalité en baisse (10.3% naissances entre 2012-2017 -&gt; 9.4% naissances entre 2016-2022)</p> <p>Une perte d'attractivité : -0.2% par an de 2016-2022</p> <p>Une présence importante de la population senior (14.1% de la population a 75 ans et +)</p> <p>Une présence importante de jeunes de 18-25 ans liée à la présence d'un campus rassemblant de nombreux étudiants (les 18-25 ans = 36.7% des moins de 25 ans)</p> <p>Les 12-17 ans représentent 23% des moins de 25 ans</p> <p>La part des familles monoparentales (10.2% des ménages) et des familles nombreuses (14.1% des familles) est supérieure à celles de la métropole (9.6% des ménages sont des familles monoparentales, 12.3% des familles sont des familles nombreuses)</p> <p>66.4% des couples avec enfants sont biactifs</p> <p>12% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté (16.9% des ménages métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté)</p> <p>29% des familles avec des enfants de – de 20 ans ont un quotient familial &lt; 800€</p> <p>2 collèges : 1 collège public qui connaît un phénomène d'évitement (fréquenté par le QPV, IPS de 92, 77% de réussite au brevet, une baisse de ses effectifs (environ 475 élèves) au bénéfice du collège privé (environ 738 élèves))</p> <p>1 lycée professionnel : 600 élèves, dont une trentaine d'écullois</p> <p><b>Zoom sur le QPV Sources Pérollier</b></p> <p>3005 habitants soit 16,5% des habitants de la commune</p> <p>Part des Mineurs : 27%, et concernant les -25 ans : 40%</p> <p>18% des 16-25 ans domiciliés dans le QPV sont sans emploi ni formation (2020)</p> <p>Part des + de 50 ans : 38% et + de 75 ans : 10% (2022 – dont 90% de femmes !)</p> <p>Personnes seules ou en couple : 50% des ménages</p> <p>26 langues parlées à l'école du Pérollier, 30 langues aux ASL</p> <p>19 ans d'occupation moyenne des logements</p> <p>Moyenne des revenus net mensuels /ménage : 1100€ (2022)</p> <p>Jeunes suivis par la Mission Locale sur le QPV : 133 en 2025 (/404 jeunes suivis à Ecully)</p> <p>1 Centre Social avec PS jeunes (centaine de jeunes accueillis en 2022, des animations de proximité s'adressant aux 12-25 ans, chantiers VVV), Music'art, ludothèque, Epicoeur</p> <p><b>Les atouts et opportunités :</b></p> <p>Nombre important de bénévoles : une centaine (=5.5 etp)</p> <p>La requalification du quartier Sources en QPV : opportunité à créer du lien, dynamiser le quartier, proposer des services aux familles, des professionnels dédiés : chargée de mission Alliade, chargée de mission Politique de la Ville (Mairie) et ALTM.</p> <p>Intervention prévue d'une équipe de prévention spécialisée (septembre 2025), encadrée techniquement par la MDM d'Ecully.</p> <p>Présence d'un animateur BPJEPS chargé de développer les liens autour du sport avec les clubs locaux et le service des sports d'Ecully</p> <p><b>Les menaces et faiblesses :</b></p> <p>Des bénévoles âgés, certaines associations locales souffrent d'un manque de renouvellement (ex : comité de gestion)</p> <p>Désaffection du public adulte pour la bibliothèque des Sources.</p> <p>Certains bénévoles refusent désormais le contact avec les jeunes, entraînant une baisse de participation à certaines actions (ex. accompagnement scolaire).</p> <p>Incertitude sur l'avenir des locaux si le comité de gestion n'est pas renouvelé.</p> <p>Turn over des professionnels du centre social. Impact lié à la fragilité du quartier.</p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour favoriser l'égalité des chances</li> <li>• Adapter l'offre de service aux besoins des familles, en veillant à favoriser la mixité, à lever les freins à l'emploi et aux démarches, à permettre la prise en compte du handicap</li> <li>• Accompagner les parents dans leur rôle</li> <li>• Développer la connaissance du besoin des usagers</li> <li>• Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers pour leur permettre d'être acteur de leur parcours / favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, des services et associations, des démarches pour lutter contre le non-recours aux droits / favoriser la mobilité et l'accès aux services</li> <li>• Encourager les démarches citoyennes et l'appropriation du sens du collectif</li> </ul>	
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Agir pour encourager les dynamiques inter quartiers et la prise en compte des besoins des habitants vulnérables de l'ensemble de la commune</li> <li>2. Encourager les projets de solidarité locale, d'économie circulaire et les actions en faveur de la transition écologique</li> <li>3. Valoriser, soutenir, encourager l'engagement citoyen des habitants, ainsi que leur expression</li> <li>4. Accompagner le centre social dans sa démarche de redéfinition des champs d'intervention au regard de ses missions socles, en articulation avec la CLA et la CTG</li> <li>5. Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs, notamment sur le champ de l'accès aux droits pour faciliter les relais et l'accompagnement des publics.</li> </ol>	
	<b>RÉALISATIONS À CONDUIRE</b>	<b>DATE DÉBUT- DATE BUTOIR DE RÉALISATION</b>
	<p><b>Objectif 1 :</b>  S'appuyer sur les lieux existants pour favoriser la mixité des publics, des quartiers : ex : encourager la venue à la ludothèque, faire connaître les actions portées par le centre social à l'ensemble de la population du territoire  Développer les actions "hors les murs" de l'ensemble des acteurs pour faciliter la venue des différents publics dans les différents quartiers : ex : adapter le trajet du Run Ecully pour le faire passer par le quartier Sources-Pérollier, donner une forme d'itinérance aux ateliers et conférences familles, accueil de loisirs,  Encourager et faire vivre les circuits de mobilité douce (vélo, balades à pied)</p> <p><b>Objectif 2</b>  Faire évoluer Epicoeur vers une dimension solidaire et un support à la mixité des publics, et à des projets collectifs  Accès à l'alimentation et jardins partagés</p> <p><b>Objectif 3 :</b>  Saisir des chantiers VVV comme vecteur d'actions collectives  Prévoir des modalités de valorisation de l'engagement bénévole, associatif : communication, parcours d'accompagnement au bénévolat, mise en valeur de parcours de bénévole, Accompagner les projets associatifs émergents (ex : femmes du monde) : soutien, mise en lien avec d'autres asso de même type, favoriser la formation des bénévoles  Développer des instances citoyennes : conseil citoyen, accompagnement d'un conseil consultatif des jeunes élargi à l'ensemble du territoire  Projet de mémoire du quartier</p> <p><b>Objectif 4 :</b>  Identifier les problématiques en matière d'accès aux droits pour mieux définir le parcours des usagers et mieux les orienter vers du suivi individuel et des actions collectives et notamment dans les domaines de l'accès aux loisirs, la justice alimentaire et pouvoir identifier les motifs du non-recours  Améliorer la coordination avec les autres acteurs en fonction des champs de compétences de chacun pour bien orienter les usagers  Identifier les besoins collectifs : recevoir les demandes, repérer les besoins et articuler avec l'organisation d'une information collective sur les problématiques repérées  Redéfinir le projet jeunesse et l'articulation Ville – Centre social – Prévention spécialisée : préciser les tranches d'âge, proposer des contenus adaptés et définir les moyens nécessaires.  Redéfinir les champs de compétence ville-CS pour tous les types de publics : senior, enfance-jeunesse, parentalité, pour permettre une complémentarité</p> <p><b>Objectif 5 :</b>  Temps de concertation réguliers entre acteurs : CCAS/métropole/CS/ville/éducateurs de prévention dans la conduite de la politique jeunesse  Temps de travail commun centre social - prévention spécialisée - Ville</p>	Durée de la CTG
ACTIONS		Durée de la CTG
		Durée de la CTG
		Durée de la CTG
		Durée de la CTG

	Déterminer l'architecture adéquate permettant de piloter la conduite des différentes thématiques de manière cohérente : une dimension pilotage / une dimension opérationnelle (cf exemple d'autres collectivités)
<b>TERRITOIRE D'INTERVENTION</b>	Ville d'Ecully, avec un focus sur le QPV Sources et Pérollier
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION</b>	<p>Création d'une instance citoyenne            Nombre d'instance participation citoyenne            Nombre de personnes régulières dans les instances            Evolution du nombre de bénévoles            Evolution d'Epicoeur vers un système solidaire            Nombre d'évènements hors les murs – commune et QPV            Nombre de COTECH</p>
<b>PILOTAGE</b>	<p>Chargée de mission politique de la ville            Directrice des Solidarités            Coopératrice CTG</p>
<b>PARTENAIRES MOBILISÉS</b>	CAF / Collège Laurent Mourguet / Alliade Habitat / ALTM / Educateurs de Prévention / services municipaux (DAECS notamment)

## THÉMATIQUE : ENFANCE

<b>CONSTATS</b>	<p><b>Données quantitatives</b></p> <p>La commune compte 18 019 habitants (INSEE 2022), elle en comptait 18 517 en 2017      Une natalité en baisse (10.3% naissances entre 2012-2017 -&gt; 9.4%naissances entre 2016-2022)      Une perte d'attractivité : -0.2% par an de 2016-2022      La part des familles monoparentales (10.2% des ménages) et des familles nombreuses (14.1% des familles) est supérieure à celles de la métropole (9.6% des ménages sont des familles monoparentales, 12.3% des familles sont des familles nombreuses)      66.4% des couples avec enfants sont biactifs      12% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté (16.9% des ménages métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté)      29% des familles avec des enfants de – de 20 ans ont un quotient familial &lt; 800€      Les enfants de 3 à 11ans représentent 32.3% de la population des moins de 25 ans      Un taux de scolarisation de 100% pour les 3-11 ans      Un PEDT et un plan mercredi qui se renouvellent en 2025      1 accueil extrascolaire (réparti sur 3 sites) – 5 accueils périscolaires      1 accueil de loisirs adaptés      Un contrat Local d'accompagnement scolaire : 4 groupes CLAS, porté par le centre social</p> <p><b>Zoom sur le QPV Sources-Pérollier :</b></p> <p>2024 : le quartier sources-pérollier qualifié quartier prioritaire – politique de la ville / il compte 3 005 habitants, soit 16,5% des habitants de la commune      Les mineurs représentent 27% de la population du quartier, les moins de 25 ans : 40%      26 langues sont parlées à l'école du pérollier      1 centre social, 1 ludothèque      Projet Music'art : centre social / école de musique,      1 bibliothèque municipale</p> <p><b>Les atouts et opportunités</b></p> <p>Une offre culturelle et sportive riche et variée      Des acteurs et partenaires nombreux, motivés et engagés      De nombreuses actions pour accompagner les parents et soutenir à la scolarité      Mise en place de transports pour faciliter l'accès aux manifestations      Requalification du quartier des Sources en QPV      Certains clubs sportifs engagés dans le handisport, un Accueil de Loisirs Adapté      Poste de manageurs dans chaque groupe scolaire</p> <p><b>Les faiblesses et menaces :</b></p> <p>Des réalités territoriales et des besoins très contrastés      Besoin de former les équipes      Saturation des CMP      Géographie de la commune, territoire coupé en deux par la M6 : difficultés à favoriser les dynamiques inter quartiers      Difficultés de recrutement et de fidélisation des équipes      Des enveloppes financières contraintes      Constat d'une précarisation financière des situation familiales</p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour favoriser l'égalité des chances</li> <li>• Adapter l'offre de service aux besoins des familles en veillant à favoriser la mixité sociale et géographique, à lever les freins à l'emploi et aux démarches, permettre la prise en compte du handicap.</li> <li>• Accompagner les parents dans leur rôle</li> <li>• Développer la connaissance des usagers</li> <li>• Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions</li> <li>• Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers, pour leur permettre d'être acteur de leur parcours</li> <li>• Encourager les démarche citoyenne et l'appropriation du sens du collectif</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mobilité et l'accès aux services</li> <li>• Favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, services et associations, des démarches pour lutter contre le non-recours aux droits</li> </ul>	
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant.</li> <li>2. Proposer un cadre bienveillant favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et promouvoir l'égalité filles-garçons</li> <li>3. Adapter l'offre d'accueil péri et extrascolaire en maintenant la qualité et l'accessibilité et la diversité notamment pour les familles fragiles</li> <li>4. Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs</li> <li>5. Favoriser l'accès des usagers à l'information</li> </ol>	
	<b>RÉALISATIONS À CONDUIRE</b>	DATE DÉBUT- DATE BUTOIR DE RÉALISATION
	<p><b>Objectif 1 :</b>  Mettre à disposition des parents des ressources dans les lieux que les familles fréquentent (école, maison de la famille, ACM...)  Réaffirmer la maison de la famille comme lieu ressource  Renforcer la coopération et le dialogue avec les parents sur les projets pédagogiques et les temps de vie de l'enfant.  Instituer des temps d'échanges à l'ACM avec les parents : à chaque période de vacances scolaires  Proposer des ateliers, temps d'information sur l'accompagnement à la scolarité</p>	Durée de la CTG
ACTIONS	<p><b>Objectif 2 :</b>  Former les équipes sur l'accueil bienveillant  Favoriser une équipe socle pour assurer une continuité entre le périscolaire et l'extrascolaire  Favoriser l'accès aux activités artistiques, culturelles et sportives pour tous  S'appuyer sur les projets existants pour créer une continuité entre les temps de l'enfant et les actions famille  Poursuivre les actions d'engagement citoyen (CME, UNICEF...)  Proposer des activités autour du vivre ensemble, du respect mutuel et de l'égalité filles-garçons  Maintenir l'offre d'accompagnement à la scolarité</p>	Durée de la CTG
	<p><b>Objectif 3 :</b>  Maintenir les accompagnements à la mobilité existants et permettant l'accès des élèves aux différentes activités culturelles et sportives  Former les équipes  S'assurer de l'adéquation des capacités d'accueil aux besoins  Réfléchir aux modalités d'inscription à l'ACM, à la programmation pour encourager la participation des enfants du quartier sources-pérollier  Proposer des formes innovantes d'interactions entre l'ACM et les familles du quartier sources-pérollier : ex : animations « hors les murs »  Poursuivre l'Accueil de Loisirs Adaptés  Permettre l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans le droit commun</p>	Durée de la CTG
	<p><b>Objectif 4 :</b>  Prévoir des temps de concertation sur les programmations (parentalité, culture, loisirs...)  Rédiger des projets pédagogiques cohérents entre les temps éducatifs  Renforcer les temps de travail entre les encadrants (Ecoles, ACM, Managers, Coordination...)</p>	Durée de la CTG
	<p><b>Objectif 5 :</b>  Maintenir les permanences physiques pour l'information et l'accompagnement aux démarches  Valoriser le guichet unique comme point de diffusion de l'information  Développer des outils de traduction et simplification de l'information  Diffuser l'information via les partenaires et intervenants</p>	Durée de la CTG

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

<b>TERRITOIRE D'INTERVENTION</b>	Le territoire concerné touche l'ensemble de la commune d'Ecully ainsi que les différentes structures, associations et partenaires afférents.
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION</b>	Nombre de familles accueillies Nombre d'ateliers et taux de participation Nombre de sessions de formations Nombre d'activités réalisées Nombre de projets partagés, harmonisés Nombre de concertations, réunions, décisions prises conjointement Retours des familles, satisfactions des familles
<b>PILOTAGE</b>	Coopérateur CTG Chargée de Coopération Enfance-Jeunesse et Handicap Directeur DAECS (Directeur des Activités Educatives, culturelle et sportives) Responsable jeunesse Chargée mission politique de la ville
<b>PARTENAIRES MOBILISÉS</b>	Partenaires institutionnels et associatifs de la commune / services municipaux (culture, sport, ...)

## THÉMATIQUE : JEUNESSE

<b>CONSTATS</b>	<p><b>Données quantitatives</b></p> <p>La commune compte 18 019 habitants (INSEE 2022), elle en comptait 18 517 en 2017      Une natalité en baisse (10.3 % naissances entre 2012-2017 -&gt; 9.4% naissances entre 2016-2022)      Une perte d'attractivité : -0.2 % par an de 2016-2022      Une présence importante de jeunes de 18-25 ans liée à la présence d'un campus rassemblant de nombreux étudiants (les 18-25 ans = 36.7% des moins de 25 ans)      Les 12-17 ans représentent 23% des moins de 25 ans      Un taux de scolarisation des 11-17 ans : 97% en moyenne      La part des familles monoparentales (10.2% des ménages) et des familles nombreuses (14.1% des familles) est supérieure à celles de la métropole (9.6% des ménages sont des familles monoparentales, 12.3% des familles sont des familles nombreuses)      66.4% des couples avec enfants sont biactifs      12% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté (16.9% des ménages métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté)      29% des familles avec des enfants de – de 20 ans ont un quotient familial &lt; 800€      2 collèges : 1 collège public qui connaît un phénomène d'évitement et une baisse de ses effectifs (fréquenté par les élèves du QPV, IPS de 92, 77% de réussite au brevet, une baisse de ses effectifs : - 20% d'élèves entre 2015 et 2023. A ce jour : environ 475 élèves) au bénéfice du collège privé (environ 738 élèves)      1 lycée professionnel : 600 élèves, dont une trentaine d'écoulois</p> <p><b>Zoom QPV Sources – Pérollier :</b></p> <p>2024 : le quartier sources-pérollier est qualifié quartier prioritaire – politique de la ville / il compte 3005 habitants soit 16,5% des habitants de la commune      40% de la population du quartier a moins de 25 ans / 18% des 16-25 ans domiciliés dans le QPV sont sans emploi ni formation (2020)      Jeunes suivis par la Mission Locale sur le QPV : 133 en 2025 (/404 jeunes suivis à Ecully)      1 centre social (1 PS jeunes portée par le Centre social), une centaine de jeunes accueillis en 2022, des animations de proximité s'adressant aux 12-25 ans / Des animateurs formés « promeneurs du net » / 1 ludothèque      Chantiers VVV      Projet Music'art : centre social / école de musique</p> <p><b>Les atouts et opportunités :</b></p> <p>Des acteurs présents et engagés sur le territoire      Requalification du quartier Sources-Pérollier en QPV : Opportunité à créer du lien, dynamiser le quartier, proposer des services aux familles      Intervention d'une équipe de prévention spécialisée      Mise en place d'un groupe de travail intercommunal sur les questions de la santé mentale      Ressources à proximité : Groupe de travail QPV 16-25 de la Duchère      Charte de coopération métropolitaine</p> <p><b>Les faiblesses et menaces :</b></p> <p>Difficulté à trouver et fidéliser des bénévoles (Accompagnement à la scolarité)      Insuffisance de moyens humains ville : Difficulté à structurer un service jeunesse suffisant      CMP saturé. Manque de ressources en santé mentale fragilité des jeunes en termes de santé mentale      Collège Laurent Mourguet pas reconnu REP forte désaffection des familles : freins à la mixité sociale      Territoire coupé en deux par la M6 : difficultés à favoriser les dynamiques inter quartiers      Difficultés des relations filles-garçons      Suspension de la part collective du PASS Culture      Le tout numérique : frein à l'accessibilité aux services      Contraintes financières : frein au développement des actions      Changement du rapport au scolaire</p>
<b>ENJEUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour favoriser l'égalité des chances</li> <li>• Adapter l'offre de service aux besoins des familles en veillant à favoriser la mixité sociale et géographique, à lever les freins à l'emploi et aux démarches permettant la mise en compte du handicap.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les parents dans leur rôle</li> <li>Développer la connaissance des usagers</li> <li>Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions</li> <li>Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers, pour leur permettre d'être acteur de leur parcours</li> <li>Encourager les démarche citoyenne et l'appropriation du sens du collectif</li> <li>Favoriser la mobilité et l'accès aux services</li> <li>Favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, des services et associations, des démarches, pour lutter contre le non-recours aux droits</li> </ul>	
<b>OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant.</li> <li>Proposer un cadre bienveillant favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et promouvoir l'égalité filles-garçons</li> <li>Favoriser au niveau de chaque jeune la prise de responsabilité, l'engagement citoyen et l'accès à l'autonomie dans la gestion de son environnement-parcours / La PS jeune est un des outils permettant de déployer plusieurs actions répondant à cet objectif</li> <li>Favoriser la coordination, la complémentarité et la visibilité des acteurs, des dispositifs et des actions</li> </ol>	
	<b>RÉALISATIONS À CONDUIRE</b>	<b>DATE DÉBUT– DATE BUTOIR DE RÉALISATION</b>
	<p><b>Objectif 1</b>  Développer le lien avec les associations de parents d'élèves des collèges et du lycée  Accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants  Sensibiliser les parents aux problématiques de santé (Rythme, alimentation, addictions, santé mentale, troubles dys...)</p> <p><b>Objectif 2 :</b>  Réduire les inégalités d'accès à l'offre éducative et culturelle entre les quartiers  Valoriser les actions existantes en matière d'ouverture culturelle  Promouvoir l'égalité filles-garçons et la transition écologique  Développer les actions de prévention santé (addictions, harcèlement, conduites à risque)  Favoriser l'égalité des chances et la promotion de la santé par la découverte de la pratique du sport  Suivre le projet « invisible » porté par la Mission Locale</p> <p><b>Objectif 3 :</b>  Promouvoir le service civique  Accompagner à l'utilisation de l'environnement numérique  Soutenir et accompagner l'accès aux formations valorisantes et professionnalisaantes (BAFA, PSC1...)  Réflexion à conduire pour l'aide au financement du permis de conduire notamment pour les plus vulnérable en vue d'insertion professionnelle  Créer un conseil consultatif des jeunes  Valoriser le bénévolat et l'engagement citoyens  Favoriser l'accès aux loisirs pour les jeunes de 14 ans et plus</p> <p><b>Objectif 4</b>  Développer des temps d'échanges entre l'ensemble des partenaires  Développer le partenariat avec les différents acteurs (collèges, éducateurs de prévention, centre social, lycée...)</p>	Durée de la CTG
<b>ACTIONS</b>		Durée de la CTG
<b>TERRITOIRE D'INTERVENTION</b>	Le territoire concerné touche l'ensemble de la commune d'Ecully ainsi que les différentes structures, associations et partenaires présents	Durée de la CTG
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION</b>	Nombre de rencontres réalisées Nombre d'ateliers réalisés Taux de participation, taux de mixité Nombre d'actions de sensibilisation Nombre de jeunes bénéficiaires du quartier Source-Pérollier	Durée de la CTG
<b>PILOTAGE</b>	Coopérateur CTG Chargée de Coopération Enfance-Jeunesse et Handicap Directeur des Activités Educatives, culturelle et sportives	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Accusé de réception en préfecture  069-216900811-20251218-DELIB_2025-086-DE  Date de télétransmission : 06/01/2026  Date de réception préfecture : 06/01/2026 </div>

	Responsable jeunesse Chargée mission politique de la ville
<b>PARTENAIRES MOBILISÉS</b>	Partenaires institutionnels et associatifs de la commune / services municipaux (culture, sport, ...)

## THÉMATIQUE : LOGEMENT

### Données quantitatives

La commune compte 18 019 habitants (INSEE 2022), elle en comptait 18 517 en 2017  
Une natalité en baisse (10.3% naissances entre 2012-2017 -> 9.4% naissances entre 2016-2022)  
Une perte d'attractivité : -0.2% par an de 2016-2022  
Une présence importante de la population senior (14.1% de la population a 75 ans et +)  
Une présence importante de jeunes de 18-25 ans liée à la présence d'un campus rassemblant de nombreux étudiants (les 18-25 ans = 36.7% des moins de 25 ans) / 31% des allocataires CAF sont étudiants  
La part des familles monoparentales (10.2% des ménages) et des familles nombreuses (14.1% des familles) est supérieure à celles de la métropole (9.6% des ménages sont des familles monoparentales, 12.3% des familles sont des familles nombreuses)  
Le taux de chômage sur le territoire d'Ecully est inférieur (10%) à celui du territoire métropolitain (11.9%)  
12% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté (16.9% des ménages métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté)  
29% des familles avec des enfants de – de 20 ans ont un quotient familial < 800€  
faible mobilité résidentielle : 87,9% des ménages résident dans leur logement depuis plus de 2 ans  
part des propriétaires dans l'occupation des résidences principales : 52,3% (+ 9,4 points par rapport à la métropole)  
Augmentation du nombre de logements en 6 ans : + 11%  
Moins de 5 situations d'indécence diagnostiquées par la CAF à Ecully en 2024  
46 allocataires en situation d'impayés de loyer en 2024 à Ecully  
Soutien financier apporté par la CAF à de nombreuses associations intervenant localement dans la lutte contre le mal-logement  
Part des bénéficiaires de prestations CAF solidarité-insertion = 32% des allocataires. Cette part est très inférieure à celle du territoire métropolitain (=46%)  
62% des bénéficiaires du RSA à Ecully le sont depuis plus de 2 ans (72% sur le territoire métropolitain)  
De nombreuses permanences (administratives, juridiques, logement, mission locale, ...) sont présentes sur le territoire

### CONSTATS

#### Zoom sur le QPV Sources-Pérollier :

2024 : le quartier sources-pérollier est requalifié quartier prioritaire – politique de la ville / il compte 3005 habitants soit 16.5% des habitants de la commune /  
Un parc social datant de 1965 et 1970 = 50% du parc social communal (données CLA) avec une majorité de T3/ T4,  
Durée d'occupation moyenne : 20 ans au Pérollier / 18 ans aux Sources (OPS 2022)  
Sur-occupation : 42% au Pérollier / 7% aux Sources (OPS 2022)  
Sous-occupation : 4% au Pérollier / 38% aux Sources (OPS 2022)  
Moyenne des revenus net mensuels /ménage : 1100€ (2022)  
La part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi du QPV : 18%  
Jeunes suivis par la Mission Locale sur le QPV : 133 en 2025 (/404 jeunes suivis à Ecully)  
1 Centre Social avec PS jeunes, 1 ludothèque, 1 épicerie sociale « Epicoeur »

#### Les Atouts et opportunités :

Présence importante d'acteurs de proximité, existence de ressources  
Alliade Habitat a créé des postes de régisseurs d'immeuble, l'équipe est au complet  
(7), ils assurent une part de ménage et d'entretien des parties communes => ils contribuent à l'amélioration du cadre de vie  
la qualification du quartier sources en quartier politique de la ville permet des ressources supplémentaires, ex : mise en place d'une permanence hebdomadaire Alliade habitat pour les demandes de mutation (tenter de les fluidifier)  
Dynamique partenariale du quartier : carrefour des acteurs, centre social, bibliothèque des sources, instance SPEL...  
Dialogue efficace entre CCAS et bailleurs, partenariat avec le CRIAS  
Présence de structures sur la commune résidence autonomie : Ehpad, Zadome, l'Opale  
Dispositif "j'échange mon logement69" (mais procédure contraignante)

	<p>Commissions maintien dans le logement (CML) : mise en place à partir de sept 25 (métropole) Diagnostic territorial de santé en préparation. Programmation sociale (CLA) de la politique de la ville</p> <p><b>Les faiblesses et menaces :</b> Demandes de mutation rarement satisfaites, des tensions sociales, de la suroccupation ou sous occupation. Territoire contrasté et scindé géographiquement La crise nationale du logement, la tension est importante sur la métropole 1 logement pour 9 candidats Des interrogations subsistent quant au maintien du SPEL : sur certains territoires, cette instance est intégrée aux commissions de maintien dans le logement, alors que les problématiques diffèrent. Le dispositif est conservé cette année, mais une vigilance particulière reste nécessaire Moyens qui pourront être déployés sur notre territoire pour les CML qui seront plus restreints que d'autres territoires.</p>								
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour favoriser l'égalité des chances</li> <li>• Adapter l'offre de service aux besoins des familles, en veillant à favoriser la mixité, à lever les freins à l'emploi et aux démarches, à permettre la prise en compte du handicap</li> <li>• Accompagner les administrés</li> <li>• Développer la connaissance du besoin des usagers</li> <li>• Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions</li> <li>• Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers pour leur permettre d'être acteur de leur parcours / favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, des services et associations, des démarches pour lutter contre le non-recours aux droits / favoriser la mobilité et l'accès aux services</li> <li>• Encourager les démarches citoyennes et l'appropriation du sens du collectif.</li> </ul>								
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les partenariats et la coordination avec les services municipaux, notamment le service urbanisme.</li> <li>2. Mieux connaître et anticiper les besoins des usagers.</li> <li>3. Poursuivre les actions de prévention (expulsions, indécence/insalubrité, accueil et information).</li> <li>4. Développer des solutions d'hébergement pour les victimes de violences intrafamiliales.</li> </ol>								
ACTIONS	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; width: 80%;">RÉALISATIONS À CONDUIRE</th> <th style="text-align: center; width: 20%;">DATE DÉBUT- DATE BUTOIR DE RÉALISATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p><b>Objectif 1 :</b> Organiser des rencontres régulières intra-service pour présenter les projets en cours et favoriser une meilleure connaissance mutuelle. Intervention auprès des élus et partenaires sur la thématique des impayés de loyer et/ou de l'indécence</p> <p><b>Objectif 2 :</b> Réaliser l'évaluation de l'Analyse des besoins sociaux afin d'identifier les priorités d'actions Préparer l'ABS 2026-2032 Améliorer la connaissance des besoins de la population étudiante.</p> <p><b>Objectif 3 :</b> Participer activement aux instances partenariales. Développer des outils pour renforcer l'accompagnement des ménages à risque d'expulsion Présentation des circuits auprès des bailleurs Prévenir l'indécence et l'insalubrité Informer le public via des actions de préventions / vigilance sur les questions d'accessibilité des logements pour la population vieillissante.</p> <p><b>Objectif 4 :</b> Maintenir et renforcer l'action intercommunale Collaborer avec les associations spécialisées, services de santé et acteurs de l'hébergement pour créer un projet pilote de mise à l'abri Mettre en place un dispositif sécurisé d'accueil, d'hébergement temporaire</p> </td><td style="text-align: center;">Durée de la CTG</td></tr> <tr> <td></td><td style="text-align: center;">Durée de la CTG</td></tr> <tr> <td></td><td style="text-align: center;">Durée de la CTG</td></tr> </tbody> </table>	RÉALISATIONS À CONDUIRE	DATE DÉBUT- DATE BUTOIR DE RÉALISATION	<p><b>Objectif 1 :</b> Organiser des rencontres régulières intra-service pour présenter les projets en cours et favoriser une meilleure connaissance mutuelle. Intervention auprès des élus et partenaires sur la thématique des impayés de loyer et/ou de l'indécence</p> <p><b>Objectif 2 :</b> Réaliser l'évaluation de l'Analyse des besoins sociaux afin d'identifier les priorités d'actions Préparer l'ABS 2026-2032 Améliorer la connaissance des besoins de la population étudiante.</p> <p><b>Objectif 3 :</b> Participer activement aux instances partenariales. Développer des outils pour renforcer l'accompagnement des ménages à risque d'expulsion Présentation des circuits auprès des bailleurs Prévenir l'indécence et l'insalubrité Informer le public via des actions de préventions / vigilance sur les questions d'accessibilité des logements pour la population vieillissante.</p> <p><b>Objectif 4 :</b> Maintenir et renforcer l'action intercommunale Collaborer avec les associations spécialisées, services de santé et acteurs de l'hébergement pour créer un projet pilote de mise à l'abri Mettre en place un dispositif sécurisé d'accueil, d'hébergement temporaire</p>	Durée de la CTG		Durée de la CTG		Durée de la CTG
RÉALISATIONS À CONDUIRE	DATE DÉBUT- DATE BUTOIR DE RÉALISATION								
<p><b>Objectif 1 :</b> Organiser des rencontres régulières intra-service pour présenter les projets en cours et favoriser une meilleure connaissance mutuelle. Intervention auprès des élus et partenaires sur la thématique des impayés de loyer et/ou de l'indécence</p> <p><b>Objectif 2 :</b> Réaliser l'évaluation de l'Analyse des besoins sociaux afin d'identifier les priorités d'actions Préparer l'ABS 2026-2032 Améliorer la connaissance des besoins de la population étudiante.</p> <p><b>Objectif 3 :</b> Participer activement aux instances partenariales. Développer des outils pour renforcer l'accompagnement des ménages à risque d'expulsion Présentation des circuits auprès des bailleurs Prévenir l'indécence et l'insalubrité Informer le public via des actions de préventions / vigilance sur les questions d'accessibilité des logements pour la population vieillissante.</p> <p><b>Objectif 4 :</b> Maintenir et renforcer l'action intercommunale Collaborer avec les associations spécialisées, services de santé et acteurs de l'hébergement pour créer un projet pilote de mise à l'abri Mettre en place un dispositif sécurisé d'accueil, d'hébergement temporaire</p>	Durée de la CTG								
	Durée de la CTG								
	Durée de la CTG								

	victimes de violences intrafamiliales.
<b>TERRITOIRE D'INTERVENTION</b>	La commune d'Ecully
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION</b>	Nombre de procédures d'expulsions Nombre de procédures insalubrité Nombre d'instances SPEL – interlogement Nombre d'actions collectives Prévention Nombre de ménages sur liste d'attente logement social CCAS
<b>PILOTAGE</b>	Chargée de coopération logement – accès aux droits Coopératrice CTG Direction des solidarités
<b>PARTENAIRES MOBILISÉS</b>	MDM - Antenne Logement -AMELY - Centre social – Mission Locale – CAF – Soliha - Alliade Habitat ALTM – Prévention - PDV – CCAS- Ville Ecully (urbanisme)

## THÉMATIQUE : PARENTALITÉ

<b>CONSTATS</b>	<p><b>Données quantitatives</b></p> <p>La commune compte 18 019 habitants (INSEE 2022), elle en comptait 18 517 en 2017</p> <p>Une natalité en baisse (10.3% naissances entre 2012-2017 -&gt; 9.4%naissances entre 2016-2022)</p> <p>Une perte d'attractivité : -0.2% par an de 2016-2022</p> <p>Une présence importante de la population senior (14.1% de la population a 75 ans et +)</p> <p>Une présence importante de jeunes de 18-25 ans liée à la présence d'un campus rassemblant de nombreux étudiants (les 18-25 ans = 36.7% des moins de 25 ans)</p> <p>La part des familles monoparentales (10.2% des ménages) et des familles nombreuses (14.1% des familles) est supérieure à celles de la métropole (9.6% des ménages sont des familles monoparentales, 12.3% des familles sont des familles nombreuses)</p> <p>66.4% des couples avec enfants sont biactifs</p> <p>12% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté (16.9% des ménages métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté)</p> <p>29% des familles avec des enfants de – de 20 ans ont un quotient familial &lt; 800€</p> <p>Un lieu d'accueil enfant parent proposant 2 sites</p> <p>Une maison de la famille identifiée « Lieu ressources parentalité » et financée par le FNP, proposant des ateliers parents-enfants, l'accueil d'associations à destination des familles, l'organisation de conférences, une permanence de médiation familiale</p> <p>Un réseau parentalité regroupant les partenaires institutionnels du territoire</p> <p>Un conseil local de parentalité</p> <p>Des actions financées dans le cadre du REAAP et portées par la Maison de la Famille et par le Centre social</p> <p><b>Zoom QPV Sources – Pérollier :</b></p> <p>2024 : le quartier sources-pérollier est requalifié quartier prioritaire – politique de la ville / il compte 3005 habitants, soit 16.5% des habitants de la commune</p> <p>40% de la population du quartier a moins de 25 ans</p> <p>1 centre social, 1 ludothèque</p> <p>1 épicerie sociale portée par le centre social</p> <p>1 bibliothèque</p> <p><b>Les atouts et opportunités :</b></p> <p>Requalification du quartier Sources en QPV : une opportunité à créer du lien, dynamiser le quartier, proposer des services aux familles,</p> <p>Intervention d'une équipe de prévention spécialisée à venir : septembre 25 / encadrement technique par la MDM d'Ecully</p> <p>Rénovation salle des parents dans les écoles devenu une obligation. Elle existe à l'école des Cerisiers</p> <p>Ouverture d'une maison de santé dans le centre-ville au sein de laquelle un volet important de prévention est prévu</p> <p><b>Les menaces et faiblesses :</b></p> <p>Fracture numérique : attention au tout numérique</p> <p>Barrière de la langue : baisse des moyens dédiés aux dispositifs d'apprentissage de la langue française</p> <p>Les établissements scolaires alertent sur la suractivité et le risque d'un trop grand nombre de propositions qui réduisent le temps dédié au contenu exclusivement scolaire</p> <p>Des enveloppes budgétaires restreintes et qui se resserrent de plus en plus</p> <p>Augmentation de la précarité des familles</p> <p>Départ à la retraite du médecin généraliste de la maison de santé des sources</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour favoriser l'égalité des chances</li> <li>• Adapter l'offre de service aux besoins des familles, en veillant à favoriser la mixité, à lever les freins à l'emploi et aux démarches, à permettre la prise en compte du handicap</li> <li>• Accompagner les parents</li> <li>• Développer la connaissance du besoin des usagers</li> <li>• Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions</li> <li>• Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers pour leur permettre d'être acteur de leur</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
Numéro d'identification : 2025-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date d'enregistrement : 06/01/2026

	<p>parcours / favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, des services et associations, des démarches pour lutter contre le non-recours aux droits / favoriser la mobilité et l'accès aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les démarches citoyennes et l'appropriation du sens du collectif.</li> </ul>	
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre le développement de la maison de la famille comme lieu ressources parentalité, encourager son développement "hors les murs"</li> <li>2. Développer la connaissance des besoins en matière d'accompagnement à la parentalité</li> <li>3. S'appuyer sur les services existants pour pratiquer du sport et de la culture des outils d'accompagnement à la parentalité</li> <li>4. Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs, encourager la programmation concertée des actions</li> </ol>	
ACTIONS	<p style="text-align: center;"><b>RÉALISATIONS À CONDUIRE</b></p> <p><b>Objectif 1 :</b> Réaliser des ateliers-conférences parents-enfants en se déplaçant dans les différents quartiers Poursuivre l'action du LAEP sur le territoire, en maintenant idéalement un lieu d'accueil en centre-ville en complément du temps d'accueil aux sources Augmenter le nombre et la diversité des partenaires/associations présents à la maison de la famille de manière récurrente</p> <p><b>Objectif 2 :</b> Construire un observatoire petite enfance – parentalité : élaboration d'outils, partagés avec les partenaires</p> <p><b>Objectif 3 :</b> Elaborer des actions parentalité communes avec les services culture et sports</p> <p><b>Objectif 4 :</b> Articuler les programmations culturelles, parentalité Maintien des réunions de réseau parentalité</p>	<b>DATE DÉBUT– DATE BUTOIR DE RÉALISATION</b>  Durée de la CTG  Durée de la CTG  Durée de la CTG  Durée de la CTG
TERRITOIRE D'INTERVENTION	Ville d'Ecully	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION	Nombre d'ateliers – conférences proposés sur d'autres sites Fréquentation des ateliers : nombre de familles différentes, origine géographique, tranche d'âge des enfants, nombre de personnes participant régulièrement Nombre de partenaires et associations différents occupant la maison de la famille Diversité des champs d'intervention des partenaires État d'avancement de l'observatoire Liste de la source des données Nombre d'actions redondantes Nombre de réunions du réseau tenues dans l'année Nombre de partenaires présents régulièrement au réseau	
PILOTAGE	Chargée de coopération parentalité Direction des solidarités Coopératrice CTG	
PARTENAIRES MOBILISÉS	Associations du territoire : centre social, associations participant au réseau parentalité (UDAF, ADIHAM, ...), Partenaires institutionnels : PMI, éducation nationale, CAF, ... Autres services municipaux	

## THÉMATIQUE : PETITE ENFANCE

### Données quantitatives

La commune compte 18 019 habitants (INSEE 2022), elle en comptait 18 517 en 2017  
Une natalité en baisse (10.3% naissances entre 2012-2017 -> 9.4% naissances entre 2016-2022)  
Une perte d'attractivité : -0.2% par an de 2016-2022  
La part des familles monoparentales (10.2% des ménages) et des familles nombreuses (14.1% des familles) est supérieure à celles de la métropole (9.6% des ménages sont des familles monoparentales, 12.3% des familles sont des familles nombreuses)  
Hausse de la part des familles monoparentales ayant des enfants < 3ans (+4.9 points / 18.5% des familles ayant des enfants < 3ans)  
66.4% des couples avec enfants sont biactifs  
12% des ménages fiscaux vivent sous le seuil de pauvreté (16.9% des ménages métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté)  
Taux de couverture petite enfance en 2022 : 69.5 places d'accueil pour 100 enfants < 3ans / ce taux est en hausse entre 2017 (66.84%) et 2022  
Les enfants < 3 ans représentent 8% de la population des moins de 25 ans  
En 2024, Les familles avec enfants < 3ans représentent 24.47% des familles allocataires avec enfants à charge  
8 EAJE dont une micro-crèche – 178 places en accueil collectif (baisse de 12 places)  
2 RPE / baisse du nombre d'assistant maternel en activité (-29% entre 2019 et 2024), 67% ont 50 ans et plus  
1 LAEP : 2 temps d'accueil dont 1 aux sources et 1 au centre-ville

### Zoom QPV Sources-Pérollier :

2024 : le quartier sources-pérollier est requalifié quartier prioritaire – politique de la ville / il compte 3005 habitants, soit 16.5% des habitants de la commune  
40% de la population du quartier a moins de 25 ans  
1 centre social  
1 épicerie sociale portée par le centre social  
2 des EAJE sont situés dans le QPV (1 EAJE municipal et 1 EAJE géré par le centre social)  
LAEP : 1 temps d'accueil aux sources  
les RPE proposent des temps collectifs au Pérollier

### Les atouts et opportunités :

Scolarisation des 2 ans 1/2 au pérollier  
Offre d'accueil variée, répartie géographiquement et laissant peu de familles sans solution  
Présence de RPE sur la commune  
Une offre de service importante autour de la culture et des liens constitués : médiathèque, bibliothèque des sources, ludothèque pour les assistants maternels,  
Recours à des intervenants extérieurs (en crèche et en relais) ainsi qu'aux services municipaux, véritables leviers pour l'égalité des chances.  
Bonne coopération entre établissements municipaux, associations et partenaires (PMI, CAF).  
Outils existants pour mieux connaître les familles et diffuser l'information.  
Evolution des critères d'attribution des places en crèches municipales = + de mixité des profils des familles accueillies  
Proximité de dispositifs spécialisés : « unité cocon »(hôpital Saint Cyr), CMP enfants sur le territoire  
Reconnaissance QPV : opportunité pour créer du lien, dynamiser le quartier, proposer des services aux familles,  
Intervention à venir d'une équipe de prévention spécialisée

### Les faiblesses et menaces :

Peu de possibilité d'accueil collectif en cours d'année  
Question de la mobilité et des transports = sont un frein à la mobilité inter-quartier / La géographie de la commune sépare la ville en 2  
Pénurie du personnel petite enfance et instabilité des équipes  
Prévisions départs à la retraite des assistants maternels  
Variabilité des besoins de garde liée aux évolutions sociétales : télétravail, baisse du pouvoir d'achat.

ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour favoriser l'égalité des chances</li> <li>• Adapter l'offre de service aux besoins des familles, en veillant à favoriser la mixité, à lever les freins à l'emploi et aux démarches, à permettre la prise en compte du handicap</li> <li>• Accompagner les parents dans leur rôle</li> <li>• Développer la connaissance du besoin des usagers</li> <li>• Entretenir et développer les réseaux professionnels visant à articuler les actions</li> <li>• Favoriser l'autonomie et la confiance en soi des usagers pour leur permettre d'être acteur de leur parcours / favoriser une meilleure connaissance des dispositifs, des services et associations, des démarches pour lutter contre le non-recours aux droits / favoriser la mobilité et l'accès aux services</li> <li>• Encourager les démarches citoyennes et l'appropriation du sens du collectif.</li> </ul>	
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant</li> <li>2. Proposer un cadre d'accueil bienveillant, favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et l'égalité filles-garçons</li> <li>3. Adapter l'offre d'accueil collective et individuelle pour répondre aux besoins des familles et à leur évolution</li> <li>4. Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs</li> <li>5. Favoriser l'accès des usagers à l'information</li> </ol>	
ACTIONS	<p style="text-align: center;"><b>RÉALISATIONS À CONDUIRE</b></p> <p><b>Objectif 1 :</b> Permettre un accueil individualisé des familles et des enfants en s'adaptant aux besoins des familles en cohérence avec référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant Mettre en place des temps dédiés aux parents permettant de répondre à leurs préoccupations Intégrer dans les projets pédagogiques le respect de l'individualité des familles et de leurs besoins, tout en assurant la cohérence avec l'accueil collectif et le référentiel national. Associer les familles à la vie des structures petite enfance : conseil de crèche, réunions de rentrée, moments festifs, assemblée générale (secteur associatif), portes ouvertes Rpe,</p> <p><b>Objectif 2 :</b> Garantir que les critères d'attribution des places en crèche favorisent la mixité sociale et l'accès des familles les plus vulnérables Mettre en œuvre concrètement la charte nationale d'accueil du jeune enfant : Former les équipes, Maintenir l'accès à la culture, l'art dans les structures petite enfance Permettre l'accueil d'enfants différents / porteurs de handicap Maintenir l'accompagnement proposé par les relais petite enfance dans l'emploi d'un assistant maternel</p> <p><b>Objectif 3 :</b> Adapter les modalités d'accueil aux besoins des familles, dans le respect des règlements, projets pédagogiques et du référentiel national. Soutenir les familles en démarche d'insertion / recherche d'emploi Encourager la diversité des modes de garde existant sur le territoire Développer la connaissance des besoins des familles : observatoire petite enfance</p> <p><b>Objectif 4 :</b> Encourager la participation des représentants des équipements petite enfance au réseau parentalité Encourager la continuité du parcours des enfants entre le mode de garde et l'école Poursuivre les liens avec les centres de formation, l'accueil de stagiaires écoles Maintenir les liens réguliers avec les services de PMI Encourager les liens RPE - EAJE</p> <p><b>Objectif 5 :</b> Positionner le guichet unique comme point central d'information à l'échelle du territoire Maintenir les fonctions "lieu ressources" des lieux existants</p>	<b>DATE DÉBUT- DATE BUTOIR DE RÉALISATION</b>  Durée de la CTG
		Durée de la CTG

Accusé de réception en préfecture  
069-21690081-20261218-DELIB  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

Durée de la  
CTG

	<p>Conserver des interactions physiques avec les familles et les accompagner dans leurs démarches</p> <p>Multiplicité des supports d'information et des canaux de diffusion</p>	
<b>TERRITOIRE D'INTERVENTION</b>	Le territoire de la commune d'Ecully	
<b>INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION</b>	<p>Nombre de contrats d'accueil par famille durant une année</p> <p>Temps collectifs avec les familles mis en place : type, nombre, fréquence, fréquentation</p> <p>Nombre demande spécifiques</p> <p>Nombre de demande sans réponses</p> <p>Part des différents profils des familles accueillis en EAJE : à comparer avec la répartition des différents profils des familles demandeuses</p> <p>Nombre d'enfant en situation de handicap accueillis</p> <p>Nombre de journées pédagogiques et temps de travail collectifs organisés annuelles</p> <p>Nombre de familles reçues et accompagnées par les RPE</p> <p>Part des RDV physiques parmi l'ensemble des réponses aux sollicitations</p>	
<b>PILOTAGE</b>	<p>Coopérateur petite enfance</p> <p>Directrice des solidarités</p> <p>Coopérateur CTG</p>	
<b>PARTENAIRES MOBILISÉS</b>	Crèches associatives du territoire, autres crèches privées, PMI, CAF	

**Schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant**  
 (À intégrer en annexe de la fiche petite enfance des Conventions Territoriales Globales)

**Eléments de cadrage**

- Loi pour le plein emploi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 - Article 17. Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant

Les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. A ce titre, elles sont compétentes pour :

1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
2. Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
4. Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est établi et périodiquement actualisé par l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

Son contenu doit être compatible avec celui du schéma départemental des services aux familles et sa durée d'application doit être cohérente avec celle de ce dernier.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévoit notamment les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées.

Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et géographique de l'offre d'accueil, en particulier pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

Le schéma ainsi que ses actualisations sont transmis au comité départemental des services aux familles dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Sont réalisés et transmis au même comité un bilan intermédiaire et un bilan final de la mise en œuvre du schéma.

- Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027

Le rôle des Conventions Territoriales Globales est appelé à se renforcer vis-à-vis des collectivités pour déployer le service public de la petite enfance. Ainsi, sans remettre en cause l'échelon auquel a été conclue la CTG, le schéma de maintien et développement de l'offre d'accueil porté par les autorités organisatrices s'intègrera dans leur CTG.

**Etat de l'offre d'accueil petite enfance**

	Année de référence	
Taux de couverture petite enfance	2022	69,5
Nombre de places d'accueil formel proposées	2024	178
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2023	451
Nombre de places d'EAJE PSU	2024	168
Nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité	2024	124
Nombre de places MC PAJE	2024	10
Nombre d'assistantes maternelles agréés en activité	2024	57

**Trajectoire de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2027**

Nombre de places d'accueil formel proposées visées en 2027 (trajectoire calculée avec l'aide de la Caf afin d'atteindre 59,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans)	178 : maintien du nombre de places
Dont nombre de places d'EAJE soutenues par la collectivité, visées en 2027	124 : maintien du nombre de places

**Nombre de places soutenues par la collectivité**

2023 (point de départ)	2024 (cible)	2025 (cible)	2026 (cible)	2027 (cible)
136	124	124	124	124

N.B. Le nombre de places éligibles au bonus « trajectoire de développement » sont les places soutenues dans le cadre d'une CTG et bénéficiant à ce titre du bonus « territoire CTG », supplémentaires en 2025, 2026 et 2027, par rapport à 2023.

Si > 4 % de places supplémentaires : 100 €, si > 8 % supplémentaire : 200 € et si > 12 % de places supplémentaires : 300 €.

**Actions de maintien et de développement de l'offre d'accueil petite enfance d'ici fin 2026**

Actions relatives au maintien de l'offre d'accueil petite enfance	Entretien des bâtiments et mise aux normes bâtimentaires, poursuite de l'accompagnement par les RPE, veille au maintien des effectifs des équipes des EAJE municipaux, maintien des actions de formation collective
Actions relatives au développement de l'offre d'accueil petite enfance	Au regard de la démographie : pas de projet de développement de l'offre
Actions relatives à l'information des familles sur l'offre d'accueil petite enfance	Guichet unique et engagement d'une réflexion pour faire évoluer et en optimiser le fonctionnement
Actions relatives à l'accessibilité des familles à l'offre d'accueil petite enfance	Mise en place en 2022 de critères d'attribution des places en crèche, une évaluation sera conduite en 2026 pour en vérifier l'adéquation.

	<p>Travail en partenariat avec la métropole (PMI) pour avoir une vigilance sur les situations des familles les plus vulnérables</p>
Moyens mis en œuvre et mobilisés pour la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs	<p><b>Bâtiments</b> : inscription des besoins de travaux et d'entretien dans la programmation pluriannuelle d'investissement</p> <p><b>Pérennisation et formation des équipes EAJE municipaux</b> : dynamique de recrutement, accueil de stagiaires, inscription dans le budget annuel d'actions de formations collectives (au moins 2 par an hors formations obligatoires), pérennisation d'un poste d'agent tournant permettant de remplacer les absences et départs en formations individuelles</p> <p><b>Maintien offre d'accueil</b> : maintien de l'accompagnement des RPE auprès des assistants maternels du territoire, accueil des gardes à domicile dans les temps collectifs, participation des responsables des RPE aux réunions d'information préalables à lagrément</p> <p><b>Accessibilité des familles à l'offre d'accueil</b> : évaluation des critères d'attribution en crèches en 2026 / construction d'un observatoire petite enfance 2026-2027</p>

## COOPÉRATEURS ET CHARGES DE COOPÉRATION

<b>CONSTATS</b>	<p>4 Chargés de coopération, représentant 3 etp contractualisés. Ces postes sont assurés à hauteur de 2.8 etp</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 etp – Chargée de coopération petite enfance, parentalité, inclusion</li> <li>- 0.8 etp – Chargée de coopération enfance, jeunesse, handicap</li> <li>- 0.5 etp – Chargée de coopération logement, accès aux droits, accompagnement social</li> <li>- 0.5 etp – Coopératrice globale CTG.</li> </ul> <p>Sur la période 2021-2025 : montée en puissance des postes de coopération : certains agents qui étaient à temps partiel (parentalité et coopération globale) sont désormais à temps plein.</p> <p>Sur cette même période :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montée en charge et développement de l'animation de la parentalité</li> <li>Développement du suivi du PEDT par la chargée de coopération enfance-jeunesse</li> <li>Conduite du bilan de la CTG-PEDT en 2025, cette démarche a permis une meilleure appropriation de la CTG par les partenaires et une mise en cohérence des acteurs.</li> <li>Des temps de travail trimestriels entre chargés de coopération en 2023 et 2024.</li> <li>2024 : Requalification du quartier Sources-Périllier en QPV, signature de la Convention Locale d'Application =&gt; une articulation à construire entre la CLA et la CTG</li> <li>Des COPIL CTG annuels</li> <li>La construction et la prise en mains des indicateurs de suivi de développement de la CTG, notamment les indicateurs quantitatifs, doit se poursuivre et se développer</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretenir la dynamique de concertation avec les partenaires et interservices générée par la démarche de bilan conduite en 2025</li> <li>• Permettre la mise en œuvre de la CTG en tenant compte de l'évolution des besoins et des moyens (ex : mise en place du SPPE)</li> <li>• Construire une articulation cohérente avec la CLA pour ne pas « sursolliciter » les acteurs tout en conservant la cohérence des actions</li> </ul>	
<b>OBJECTIFS</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entretenir, développer, encourager (selon les thématiques) la démarche partenariale</li> <li>2. Développer la démarche d'évaluation, notamment quantitative de la CTG</li> <li>3. Travailler à l'articulation CLA-CTG</li> </ol>	
<b>ACTIONS</b>	<b>RÉALISATIONS À CONDUIRE</b>	<b>DATE DÉBUT-DATE BUTOIR DE RÉALISATION</b>
	<p><b>Objectif 1 :</b> Prévoir des temps de travail réguliers avec les partenaires Favoriser la mise en place d'actions concertées et complémentaires : avec les partenaires, les services municipaux Mieux articuler les programmations parentalité, culturelle, sport</p>	Durée CTG
	<p><b>Objectif 2 :</b> Construire les outils d'évaluation, se les approprier, les partager Maintenir les temps de travail entre chargés de coopération pour favoriser le suivi de l'avancée des actions et de l'évolution des besoins Prévoir des temps de bilan pour s'assurer de l'adéquation entre les</p>	Durée CTG
	<p><b>Objectif 3 :</b> Elaborer l'arborescence des instances : COPIL, COTECH, points techniques Prévoir des « zoom QPV » dans les réflexions conduites par thématiques</p>	Durée CTG

**INDICATEURS  
DE SUIVI ET DE  
RÉALISATION**

Nombre de temps de travail techniques avec les partenaires  
Liste des outils d'évaluation  
Nombre de temps de travail entre chargés de coopération

Champs d'intervention	Indicateurs d'évaluation	Commentaire <sup>1</sup>	Seuil de réussite fixé	Echéance/fréquence de la mesure	Source de l'information	Référent de l'indicateur <sup>2</sup>
Petite-enfance	Nombre de contrat d'accueil par famille durant une année	Le nombre de contrat par famille témoigne de l'adaptabilité de l'EAJE mais un trop grand nombre de changement indique la volatilité de la demande	Si + de 4 contrats par famille par an : volatilité de la demande	Annuelle	EAJE	Coopérateur petite enfance
	Temps collectifs avec les familles mis en place : type, nombre, fréquence, fréquentation		Au moins un temps proposé aux familles pendant la semaine de la petite enfance  Minimum : 3 temps collectifs avec les parents dans l'année	Annuelle	EAJE	Coopérateur petite enfance
	Nombre de demandes spécifiques des parents exprimées dans le courant de l'année		Pas de seuil	Annuelle	EAJE	Coopérateur petite enfance
	Nombre de demandes sans réponses			Annuelle	EAJE	Coopérateur petite enfance

PETITE-ENFANCE	Part des différents profils des familles accueillis en EAJE : à comparer avec la répartition des différents profils des familles demandeuses	il s'agit là de vérifier l'adéquation des profils des familles accueillies et les critères d'attribution des demandes	Pas de seuil	Annuelle	Guichet unique	Coopérateur petite enfance
	Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures		Pas de seuil	Annuelle	EAJE	Coopérateur petite enfance
	Nombre de journées pédagogiques et temps de travail collectifs organisés annuelles		Minimum : 2 journées pédagogiques	Annuelle	EAJE	Coopérateur petite enfance
	Nombre de familles reçues et accompagnées par les RPE		Pas de seuil	Annuelle	RPE	Coopérateur petite enfance
	Part des RDV physiques parmi l'ensemble des réponses aux sollicitations		Mini : 60% de RDV physiques	Annuelle	Guichet unique	Coopérateur petite enfance
Enfance	Nombre de familles accueillies	Aux différents temps de l'enfant (Périscolaire et extrascolaire)		Annuelle	Logiciel Service inscription	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap

	Nombre d'ateliers et taux de participation	Thématiques différentes (harcèlement, égalité filles-garçons, écrans, accompagnement scolaire...)		Annuelle	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Nombre de sessions de formation	Thématiques différentes (bienveillance, inclusion...)	Taux de participation	Annuelle	Responsable jeunesse	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Nombre de projets partagés, harmonisés	ACM, écoles, Centre social, CME, UNICEF...		Annuelle	Responsable jeunesse	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Nombre de concertations, réunions avec les différents partenaires	Direction ACM, Direction écoles, managers écoles...		Annuelle	Responsable jeunesse	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Retours et satisfaction des familles	Temps déchange avec les familles, questionnaires		Annuelle	Direction ACM	Responsable service enfance-jeunesse

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20251218-DELIB\_2025-086-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026

	Nombre d'activités réalisées	Activités sportives, culturelles, artistiques...	Jeunes bénéficiaires du quartier Source-Pérollier	Annuelle	Responsable jeunesse	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
Jeunesse	Nombre de rencontres avec les partenaires (collèges, lycée, centre social, mission locale...)	Projets communs, suivi des projets		Annuelle		Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Nombre d'actions ouvertes à tous	Actions éducatives, culturelles, sportives...	Taux de participation, mixité, différents quartiers touchés	Annuelle		Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Nombre d'actions de prévention	Thématiques différentes (addictions, harcèlement, écrans, conduites à risques...)	Taux de participation, mixité	Durée CTG		Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	nombre d'actions, nombre de projets, nombre de jeunes différents ayant participé, profil des jeunes ayant participé			Annuelle	Centre social	Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Nombre de sessions de formation	BAFA, PSC1, Aide au permis de conduire...	Taux de participation	Durée CTG		Coopérateur enfance-jeunesse-handicap

	Nombre d'actions proposer aux jeunes de plus de 14 ans	Différentes thématiques	Taux de participation, mixité	Durée CTG		Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
	Nombre d'action citoyenne, engagement et bénévolat des jeunes	Différentes thématiques Conseil consultatif des jeunes	Taux de participation	Durée CTG		Coopérateur enfance-jeunesse-handicap
Parentalité	Nombre d'ateliers – conférences proposés sur d'autres sites		Au moins 2 ateliers-conférences par an	annuelle	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité
	Fréquentation des ateliers : nombre de familles différentes, origine géographique, tranche d'âge des enfants, nombre de personnes participant régulièrement		Mesure de l'écart avec l'année précédente	À chaque atelier + bilan annuel	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité
	Nombre de partenaires et associations différents occupant la maison de la famille		Mesure de l'écart avec l'année précédente	annuelle	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité
	Diversité des champs d'intervention des partenaires			annuelle	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité

	Etat d'avancement de l'observatoire / Liste de la source des données			Durée CTG	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité
	Nombre d'actions redondantes			annuelle	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité
	Nombre de réunions du réseau tenues dans l'année		Moyenne de 6 réunions	annuelle	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité
	Nombre de partenaires présents régulièrement au réseau		Au moins 3 partenaires différents	annuelle	Chargée de coopération parentalité	Chargée de coopération parentalité
Animation de la vie sociale	Création d'une instance citoyenne, dont une instance citoyenne de jeunes		1	Durée CTG	Service Politique de la Ville	Chargée de Mission PDV
	Nombre d'instance de participation citoyenne/an (Rencontres citoyennes, FAP Centre Social)		10	Annuelle	Service Politique de la Ville	Chargée de Mission PDV
	Nombre de personnes dans les instances participatives		10	Annuelle	Partenaires	Partenaires
	Evolution du nombre de bénévoles		Stabilité ou renforcement	Annuelle	Centre Social	Directeur

Evolution d'Epicoeur vers un système solidaire

Réussite.

Annuelle

Centre Social

Chargée Epicerie

	Nombre de Carrefour des acteurs / an		6	Annuelle	Service Politique de la Ville	Chargée de Mission PDV
	Nombre d'évènements tout public hors les murs – commune et QPV		Commune 10 / QPV 5	Annuelle	Partenaires	Partenaires
Accès aux droits	Nb de permanences d'accès aux droits		80%	Annuelle	Partenaires	Partenaires
	Diversité des permanences et des demandes	Thématiques		Annuelle	CCAS	Responsable service social
	Taux de fréquentations		70%	Annuelle	Partenaires	Partenaires
	Nombre d'action collective		60%	Annuelle	Partenaires	Partenaires
Logement	Nb de procédure d'expulsion		Pas de seuil	Annuelle	CCAS	Responsable service social
	Nb de procédure insalubrité		Pas de seuil	Annuelle	CCAS	Responsable service social
	Nb d'instances SPEL – interlogement		Pas de seuil	Annuelle	CCAS	Responsable service social
	Actions collectives Prévention	Thématiques différentes	Nombre de participants correct/ Nombre d'action dans l'année 2 ou 3	Annuelle	CCAS	Responsable service social
	Nombre de ménages sur liste d'attente logement social CCAS		Pas de seuil Comparatif avec l'année précédente	Annuelle	CCAS	Responsable service social

Accusé de réception en préfecture  
069-216900011-20251218-DELIB\_2025-006-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2026  
Date de réception préfecture : 06/01/2026


1. Il peut s'agir du mode de calcul de l'indicateur (si mon indicateur est un taux de recours j'explique quelle est ma population de référence par exemple), de l'objectif de l'indicateur : ce qu'il va révéler. Bref, de toute information utile à la compréhension de l'indicateur.
2. La personne/structure qui doit transmettre l'information

OBJECTIFS	ACTIONS PRÉVISIONNELLES	ÉCHEANCE	PORTAGE / PILOTAGE DE L' ACTION
<b>PETITE ENFANCE</b>			
Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant	Permettre un accueil individualisé des familles et des enfants en s'adaptant aux besoins des familles en cohérence avec référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Proposer des temps dédiés aux parents permettant de répondre à leurs préoccupations	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Prise en compte dans les projets pédagogiques du respect de l'individualité des familles et de leurs besoins dans la limite des contraintes de l'accueil collectif et de la cohérence avec le projet pédagogique et le référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Associer les familles à la vie des structures petite enfance: conseil de crèche, réunions de rentrée, moments festifs, assemblée générale (secteur associatif), portes ouvertes RPE,	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
Proposer un cadre d'accueil bienveillant, favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et l'égalité filles-garçons	S'assurer que les critères d'attribution des places en crèche favorisent la mixité sociale et l'accès des familles les plus vulnérables	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Mettre en oeuvre concrètement la charte nationale d'accueil du jeune enfant : Former les équipes, Maintenir l'accès à la culture, l'art dans les structures petite enfance	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Permettre l'accueil d'enfants différents / porteurs de handicap	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance

	Maintenir l'accompagnement proposé par les relais petite enfance dans l'emploi d'une assistante maternelle	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
Adapter l'offre d'accueil collective et individuelle pour répondre aux besoins des familles et à leur évolution	S'assurer que les critères d'attribution des places en crèche répondent aux besoins des familles, favorisent la mixité sociale et l'accès des familles les plus vulnérables	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Adapter les modalités d'accueil aux besoins des familles dans le respect des règlements de fonctionnement et des projets pédagogiques et du référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Développer la connaissance des besoins des familles : observatoire petite enfance	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Soutenir les familles en démarche d'insertion / recherche d'emploi	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Encourager la diversité des modes de garde existant sur le territoire	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Encourager la participation des représentants des équipements petite enfance au réseau parentalité	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs	Encourager la continuité du parcours des enfants entre le mode de garde et l'école	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Poursuivre les liens avec les centres de formation, l'accueil de stagiaires écoles	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Maintenir les liens réguliers avec les services de PMI	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance

	Encourager les liens RPE - EAJE	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
Favoriser l'accès des usagers à l'information	Considérer le guichet unique comme vecteur d'information à l'échelle du territoire	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Maintenir les fonctions "lieu ressources" des lieux existants	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Conserver des interactions physiques avec les familles et les accompagner dans leurs démarches	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
	Multiplicité des supports d'information et des canaux de diffusion	Durée CTG	Chargée de coopération Petite enfance
<b>ENFANCE</b>			
Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant.	Mettre à disposition des parents des ressources dans les lieux que les familles fréquentent (école, maison de la famille, ACM...) Réaffirmer la maison de la famille comme lieu ressource	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Renforcer la coopération et le dialogue avec les parents sur les projets pédagogiques et les temps de vie de l'enfant.	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Instituer des temps d'échanges à l'ACM avec les parents : à chaque période de vacances scolaires	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Proposer des ateliers, temps d'information sur l'accompagnement à la scolarité	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
Proposer un cadre bienveillant favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et promouvoir l'égalité filles-garçons	Former les équipes sur l'accueil bienveillant	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Favoriser une équipe socle pour assurer une continuité entre le périscolaire et l'extrascolaire	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Favoriser l'accès aux activités artistiques, culturelles et sportives pour tous	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	S'appuyer sur les projets existants pour créer une continuité entre les	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap

	temps de l'enfant et les actions famille		
	Poursuivre les actions d'engagement citoyen (CME, UNICEF...)	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Proposer des activités autour du vivre ensemble, du respect mutuel et de l'égalité filles-garçons	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Maintenir l'offre d'accompagnement à la scolarité	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
Adapter l'offre d'accueil péri et extrascolaire en maintenant la qualité et l'accessibilité et la diversité notamment pour les familles fragiles	Maintenir les accompagnements à la mobilité existants et permettant l'accès des élèves aux différentes activités culturelles et sportives	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Former les équipes	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	S'assurer de l'adéquation des capacités d'accueil aux besoins	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Réfléchir aux modalités d'inscription à l'ACM, à la programmation pour encourager la participation des enfants du quartier sources-pérollier	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Proposer des formes innovantes d'interactions entre l'ACM et les familles du quartier sources-pérollier : ex : animations « hors les murs »	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Poursuivre l'Accueil de Loisirs Adaptés	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Permettre l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans le droit commun	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Prévoir des temps de concertation sur les programmations (parentalité, culture, loisirs...)	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs	Rédiger des projets pédagogiques cohérents entre les temps éducatifs	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Renforcer les temps de travail entre les encadrants (Ecoles, ACM, Managers, Coordination...)	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap

Favoriser l'accès des usagers à l'information	Maintenir les permanences physiques pour l'information et l'accompagnement aux démarches	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Valoriser le guichet unique comme point de diffusion de l'information	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Développer des outils de traduction et simplification de l'information	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Diffuser l'information via les partenaires et intervenants	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
<b>JEUNESSE</b>			
Accompagner les parents en leur qualité de premier éducateur de leurs enfants pour assurer un cadre éducatif bienveillant	Développer le lien avec les associations de parents d'élèves des collèges et du lycée	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Accompagner et soutenir les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Sensibiliser les parents aux problématiques de santé (Rythme, alimentation, addictions, santé mentale, troubles dys...)	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
Proposer un cadre bienveillant favorisant l'égalité des chances, le vivre ensemble et promouvoir l'égalité filles-garçons	Réduire les inégalités d'accès à l'offre éducative et culturelle entre les quartiers	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Valoriser les actions existantes en matière d'ouverture culturelle	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Promouvoir l'égalité filles-garçons et la transition écologique	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Développer les actions de prévention santé (addictions, harcèlement, conduites à risque)	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Favoriser l'égalité des chances et la promotion de la santé par la découverte de la pratique du sport	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Suivre le projet « invisible » porté par la Mission Locale	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
Favoriser au niveau de chaque jeune la prise de responsabilité, l'engagement citoyen et l'accès à l'autonomie dans la	Promouvoir le service civique		
	Accompagner à l'utilisation de l'environnement numérique	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap

gestion de son environnement-parcours / La PS jeune est un des outils permettant de déployer plusieurs actions répondant à cet objectif	Soutenir et accompagner l'accès aux formations valorisantes et professionnalisaantes (BAFA, PSC1...)	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Réflexion à conduire pour l'aide au financement du permis de conduire notamment pour les plus vulnérable en vue d'insertion professionnelle	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Créer un conseil consultatif des jeunes	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Valoriser le bénévolat et l'engagement citoyens	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Favoriser l'accès aux loisirs pour les jeunes de 14 ans et plus	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
Favoriser la coordination, la complémentarité et la visibilité des acteurs, des dispositifs et des actions	Développer des temps d'échanges entre l'ensemble des partenaires	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	Développer le partenariat avec les différents acteurs (collèges, éducateurs de prévention, centre social, lycée...)	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap

#### PARENTALITE

Poursuivre le développement de la maison de la famille comme lieu ressources parentalité, encourager son développement "hors les murs"	Réaliser des ateliers-conférences parents-enfants en se déplaçant dans les différents quartiers	Durée CTG	Chargée de coopération parentalité
	Poursuivre l'action du LAEP sur le territoire, en maintenant idéalement un lieu d'accueil en centre ville en complément du temps d'accueil aux sources	Durée CTG	Chargée de coopération parentalité
	Augmenter le nombre et la diversité des partenaires/associations présents à la maison de la famille de manière récurrente	Durée CTG	Chargée de coopération parentalité
Développer la connaissance des besoins en matière d'accompagnement à la parentalité	Construire un observatoire petite enfance – parentalité : élaboration d'outils, partagés avec les partenaires	Durée CTG	Chargée de coopération parentalité
S'appuyer sur les services existants pour faire du sport et de la culture des outils d'accompagnement à la parentalité	Elaborer des actions parentalité communes avec les services culture et sports	Durée CTG	Chargée de coopération parentalité

Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs, encourager la programmation concertée des actions	Articuler les programmations culturelles, parentalité	Durée CTG	Chargée de coopération parentalité
	Maintien des réunions de réseau parentalité	Durée CTG	Chargée de coopération parentalité

#### ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Agir pour encourager les dynamiques inter quartiers et la prise en compte des besoins des habitants vulnérables de l'ensemble de la commune	S'appuyer sur les lieux existants pour favoriser la mixité des publics, des quartiers : ex : encourager la venue à la ludothèque, faire connaître les actions portées par le centre social à l'ensemble de la population du territoire	Durée CTG	Chargée de mission Politique de la ville
	Développer les actions "hors les murs" de l'ensemble des acteurs pour faciliter la venue des différents publics dans les différents quartiers : ex : adapter le trajet du Run Ecully pour le faire passer par le quartier Sources-Pérollier, donner une forme d'itinérance aux ateliers et conférences familles, accueil de loisirs,	Durée CTG	Chargée de mission Politique de la ville
	Encourager et faire vivre les circuits de mobilité douce (vélo, ballades à pied)	Durée CTG	Chargée de mission Politique de la ville
Encourager les projets de solidarité locale, d'économie circulaire et les actions en faveur de la transition écologique	Faire évoluer Epicoeur vers une dimension solidaire et un support à la mixité des publics, et à des projets collectifs	Durée CTG	Direction des solidarités
	Accès à l'alimentation et jardins partagés	Durée CTG	Chargée de mission politique de la ville
Valoriser, soutenir, encourager l'engagement citoyen des habitants, ainsi que leur expression	se saisir des chantiers VVV comme vecteur d'actions collectives	Durée CTG	Chargée de mission Politique de la ville
	prévoir des modalités de valorisation de l'engagement bénévole, associatif : communication, parcours d'accompagnement au bénévolat, mise en valeur de parcours de bénévole, accompagner les projets associatifs émergents (ex : femmes du monde) : soutien, mise en lien	Durée CTG	Chargée de mission Politique de la ville / direction centre social

Accompagner le centre social dans sa démarche de redéfinition des champs d'intervention au regard de ses missions socles, en articulation avec la CLA et la CTG	avec d'autres asso de même type, favoriser la formation des bénévoles		
	développement d'instances citoyennes : conseil citoyen, accompagnement d'un conseil consultatif des jeunes élargi à l'ensemble du territoire	Durée CTG	Chargée de mission Politique de la ville / direction centre social
	projet de mémoire du quartier	Durée CTG	Chargée de mission Politique de la ville
	mieux identifier les problématiques en matière d'accès aux droits pour mieux définir le parcours des usagers et mieux les orienter vers du suivi individuel et des actions collectives et notamment dans les domaines de l'accès aux loisirs, la justice alimentaire et pouvoir identifier les motifs du non recours	Durée CTG	Direction centre social
	améliorer la coordination avec les autres acteurs en fonction des champs de compétences de chacun pour bien orienter les usagers	Durée CTG	Direction des solidarités / direction du centre social
	identifier les besoins collectifs : recevoir les demandes, repérer les besoins et articuler avec l'organisation d'une information collective sur les problématiques repérées	Durée CTG	Direction des solidarités / direction du centre social
	redéfinir le projet jeunesse global et l'articulation ville - centre social - prévention spécialisée : définir les tranches d'âge cibles pour lesquels chacun des acteurs est prioritairement compétents (enfance : ville / jeunesse : centre social), proposer des contenus adaptés, identifier les moyens nécessaires à la redéfinition de cette politique jeunesse	Durée CTG	Direction centre social / DAECS / chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	redéfinir les champs de compétence ville-CS pour tous les types de publics : senior, enfance-jeunesse,	Durée CTG	Direction des solidarités / direction du centre social / DAECS
			Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20251218-DELIB_2025-086-DE Date de télétransmission : 06/01/2026 Date de réception préfecture : 06/01/2026

	parentalité, pour permettre une complémentarité		
Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs	prévoir des temps de concertation réguliers entre acteurs : CCAS/métropole/CS/ville/éducateurs de prévention	Durée CTG	Direction des solidarités / direction centre social
	dans la conduite de la politique jeunesse : prévoir des temps de travail commun centre social - prévention spécialisé - ville pour définir clairement le projet et la place de chacun	Durée CTG	Direction centre social / DAECS / chargée de coopération enfance-jeunesse-handicap
	déterminer l'architecture adéquate permettant de piloter la conduite des différentes thématiques de manière cohérente : une dimension pilotage / une dimension opérationnelle (cf exemple d'autres collectivités)	Durée CTG	Direction des solidarités / direction centre social

#### ACCES AUX DROITS

Maintenir les services existants pour prévenir le non-recours aux droits.	Maintenir des permanences d'accès aux droits mise en place sur la convention 2021-2024	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
Mieux identifier les besoins et valoriser les réponses déjà disponibles en matière d'accès aux droits.	Mettre en place un guide de recensement de l'existant avec les partenaires	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	Mettre en place un outil de compilation des demandes issues des permanences, afin d'évaluer les besoins et développer l'accompagnement administratif	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	Développer les circuits pour aider les usagers à constituer les dossiers MDPH	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	Réaliser le bilan et l'analyse des besoins sociaux.	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
Innover et rester agile afin de faciliter l'accès aux droits, en particulier pour les publics les plus vulnérables	Développer la proximité et l'accessibilité des services sociaux et éducatifs (permanences de proximité, écrivain public)	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits

	S'assurer que les critères d'accès aux crèches et la tarification de l'accueil de loisirs permettent l'accès des familles plus vulnérables,	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse / chargée de coopération petite enfance-parentalité
	Renforcer l'accompagnement des parents via les relais petite enfance, (parents employeurs)	Durée CTG	Chargée de coopération petite enfance-parentalité
	Vigilance et actions sur la question de la santé au sens large	Durée CTG	Direction des solidarités
Réduire la fracture numérique et accompagner face à l'illectronisme	Garantir l'accessibilité des démarches via les guichets uniques en maintenant des permanences physiques, (Famille, BRSA, BAAH)	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits / Chargée de coopération enfance-jeunesse / chargée de coopération petite enfance-parentalité
	Accompagner les parents dans l'usage des outils numériques liés à la scolarité.	Durée CTG	Chargée de coopération enfance-jeunesse
Renforcer la coordination et la complémentarité entre les acteurs	Mobiliser les acteurs existants et émergents pour développer des actions collectives (santé, logement, ÉPICOEUR...), tout en favorisant l'interconnaissance des professionnels malgré le turn-over.	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
<b>LOGEMENT</b>			
Renforcer les partenariats et la coordination avec les services municipaux, notamment le service urbanisme.	Organiser des rencontres régulières intra-service pour présenter les projets en cours et favoriser une meilleure connaissance mutuelle.	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
Mieux connaître et anticiper les besoins des usagers	Réaliser l'évaluation de l'ABS 2022 afin d'identifier les priorités d'actions	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	préparer l'ABS 2026-2032	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	améliorer la connaissance des besoins de la population estudiantine	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
Poursuivre les actions de prévention (expulsions, indécence/insalubrité, accueil et information).	Participer aux instances	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	développer des outils pour renforcer l'accompagnement des ménages à risque d'expulsion	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits

Développer des solutions d'hébergement pour les victimes de violences intrafamiliales	prévenir l'indécence et l'insalubrité	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	informer le public via des actions de préventions / vigilance sur les questions d'accessibilité des logements pour la population vieillissante	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	Maintenir et Renforcer l'action intercommunale	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	Collaborer avec les associations spécialisées, services de santé et acteurs de l'hébergement pour créer un projet pilote de mise à l'abri	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits
	Mettre en place un dispositif sécurisé d'accueil, d'hébergement temporaire et de suivi des victimes de violences intrafamiliales	Durée CTG	Chargée de coopération logement – accès aux droits